



climat &
déboisement

© simon rawles, les amis de la terre

les mythes au sujet du REDD

analyse critique des mécanismes proposés pour réduire les émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement

décembre 2008 | numéro 114



**Les Amis
de la Terre
International**



les mythes au sujet du REDD

analyse critique des mécanismes proposés pour réduire les émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement

décembre 2008 | numéro 114

les amis de la terre international est le réseau écologiste populaire le plus large du monde ; il relie 70 organisations membres nationales et environ 5 000 groupes d'activistes locaux de tous les continents. Avec près de 2 millions d'adhérents et de sympathisants répartis autour du monde, nous militons pour la solution des problèmes écologiques et sociaux les plus urgents de notre temps. Nous nous opposons au modèle actuel de mondialisation économique et commerciale et nous proposons des solutions qui contribueront à créer des sociétés justes et respectueuses de l'environnement.

nous avons la vision d'un monde pacifique et responsable, composé de sociétés qui seront en harmonie avec la nature. Nous rêvons d'une société de personnes interdépendantes vivant dans la dignité, la complétude et l'épanouissement, où la justice et les droits des personnes et des peuples seront devenus des réalités. Ce sera une société bâtie sur la souveraineté et la participation des peuples. Elle sera fondée sur la justice sociale, économique, écologique et de genre, et débarrassée de toutes les formes de domination et d'exploitation, qu'elles s'appellent néolibéralisme, mondialisation, néocolonialisme ou militarisme.

Nous pensons que, grâce à ce que nous faisons, l'avenir de nos enfants sera meilleur.

les groupes des amis de la terre se trouvent dans les pays suivants Afrique du Sud, Allemagne, Angleterre/Galles/Irlande du Nord, Argentine, Australie, Autriche, Bangladesh, Belgique, Belgique (Flandres), Bolivie, Brésil, Bulgarie, Cameroun, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Corée, Costa Rica, Croatie, Curaçao (Antilles), Danemark, Écosse, El Salvador, Espagne, Estonie, États-Unis, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Grenade (Antilles), Guatemala, Haïti, Honduras, Hongrie, Indonésie, Irlande, Italie, Japon, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Macédoine (ancienne République Yougoslave de), Malaisie, Mali, Malte, Maurice, Népal, Nigeria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Palestine, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, République tchèque, Sierra Leone, Slovaquie, Suède, Suisse, Swaziland, Togo, Tunisie, Ukraine, Uruguay. (Pour obtenir les coordonnées de ces associations, contactez le Secrétariat international de FoEI ou visitez notre site sur la toile)

Ce manuel sur le REDD a été rédigé pour les Amis de la Terre International par Ronnie Hall (ronnihall@googlemail.com) pour contribuer à la discussion au sein de FoEI et de la société civile.

à télécharger sur www.foei.org/fr/campaigns/climate/poznan

remerciements Je remercie tous le personnel de FoEI de ses commentaires et corrections, ainsi que les critiques extérieurs qui ont consacré du temps à lire ce document et m'ont apporté leur collaboration : Ricardo Carrere (World Rainforest Movement), Simon Counsell (Rainforest Foundation-UK), Roman Czebiniak (Greenpeace International), Jutta Kill (FERN) et Matthew Stillwell (Institute for Governance and Sustainable Development).

design Tania Dunster, [onehemisphere](http://onehemisphere.com), tania@onehemisphere.se

imprimé par www.primaveraquint.nl

les amis de la terre
secrétariat international

B.P. 19199
1000 GD Amsterdam
Pays-Bas
Tel: 31 20 622 1369
Fax: 31 20 639 2181
E-mail: info@foei.org
www.foei.org

table des matières

les mythes au sujet du REDD

analyse critique des mécanismes proposés pour réduire les émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement

décembre 2008 | numéro 114

résumé	5
introduction	9
l'origine du plan REDD, l'université de columbia et la coalition des nations de forêt tropicale	9
l'objectif du plan REDD est de diminuer le déboisement, et non de l'arrêter	10
les initiatives REDD et leurs 'bénéfices collatéraux' :	
la protection de la diversité biologique et l'atténuation de la pauvreté	10
encadré : les projets REDD déjà en cours en indonésie	11
un combien 'coûte' le système REDD ?	12
le 'prix d'étranglement'	13
encadré : combien va monter le prix du carbone ?	13
deux le boom du REDD – les gagnants et les perdants	15
les gagnants	15
encadré : le commerce de crédits de la diversité biologique – un marché parallèle ?	15
les perdants	16
le modèle REDD, le prix de la terre et les répercussions sur les peuples autochtones	16
encadré : expériences préalables avec le Mécanisme de développement propre et le Paiement des services environnementaux	17
trois quelles sont les conséquences d'une approche du modèle REDD axée sur le marché ? 18	18
les arguments pour introduire le REDD dans le marché du carbone	18
si le REDD est financé grâce au commerce du carbone, les émissions dues aux combustibles fossiles et à d'autres sources vont augmenter	19
la perte de la souveraineté nationale sur les ressources naturelles	19
les marchés du carbone sont complexes et vulnérables aux pressions des entreprises	19
paiements différés et contrats de responsabilité	20
le système REDD et l'instabilité du marché	20
les crédits REDD pourraient déstabiliser ou inonder les marchés de carbone existants	20
REDD et compensations volontaires	20
quatre problèmes méthodologiques concernant le système REDD	21
forte probabilité de fuites	21
surveillance, vérification et dégradation	22
les différents critères favorisent des pays différents	22
les forêts ne sont pas permanentes	23
les plantations ne sont pas des forêts !	23
le REDD peut-il fonctionner en l'absence d'un régime foncier clair ?	23

table des matières

suite

les mythes au sujet du REDD

analyse critique des mécanismes proposés pour réduire les émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement

décembre 2008 | numéro 114

cinq le système REDD et les causes profondes du déboisement	24
le rôle de l'agriculture de subsistance	25
encadré : l'agriculture de subsistance peut accroître le couvert forestier	25
REDD, gouvernance, corruption, exploitation forestière illégale et demande de produits de bois	26
six qui doit gérer les fonds multilatéraux ?	27
la CCNUCC	27
encadré : les fonds de la CCNUCC	27
le fonds pour l'environnement mondial (FEM)	28
encadré : le fonds fiduciaire du FEM	28
la banque mondiale	29
encadré : les fonds et les partenariats de la banque mondiale pour le carbone	30
autres fonds de l'ONU	32
le fonds pour le programme UN-REDD	32
le programme 'carbon MDG facility'	32
sept d'autres manières d'obtenir ou d'employer les fonds pour le carbone forestier	33
le Brésil s'oppose à financer le REDD au moyen du marché du carbone	33
Tuvalu propose un plan d'incitations pour le maintien des forêts	33
les pays en développement demandent un nouveau mécanisme de financement pour le changement climatique au sein de la CCNUCC	33
les pays en développement proposent des sources de financement indépendantes du marché	34
certaines gouvernements du nord proposent déjà des fonds bilatéraux pour le changement climatique	34
le partenariat pour l'atténuation de la pauvreté et le REDD 'favorable aux pauvres'	35
encadré : idées et projets pilotes déjà en application en République démocratique du Congo	35
conclusions	36
annexe 1	38
documents de la CCNUCC sur la finance du changement climatique	38
glossaire	39
références	40

résumé

Les négociations des Nations unies sur la Réduction des émissions dues au déboisement dans les pays en développement (REDD) avancent rapidement, aussi bien dans les salles de discussion que sur le terrain. Cela est dû en partie aux sommes considérables d'argent qui seraient en question : des dizaines de milliards de dollars par an sont mentionnés habituellement. Pourtant, de nombreuses questions d'importance capitale restent posées. Le système REDD contribuera-t-il à atténuer le changement climatique ou annulera-t-il les efforts déjà accomplis ? Qui profitera vraiment des fonds REDD ? Quelles répercussions peut avoir l'échange de crédits de carbone forestier sur les politiques et les projets relatifs au REDD ?

Du point de vue du changement climatique, l'objectif général est de stabiliser la concentration de CO₂ dans l'atmosphère au niveau le plus bas possible. Cela peut être accompli en partie en arrêtant le déboisement, qui est responsable d'environ 18 % des émissions de carbone. Pourtant, le système REDD ne vise pas à arrêter le déboisement. Quand on l'examine de près, on voit que la 'réduction des émissions dues au déboisement' est une approche très différente qui pourrait avoir des effets fortement négatifs sur les gens, la diversité biologique et même le climat de la planète.

Premièrement, dans les scénarios actuels il est tout à fait plausible que le déboisement se poursuive ou qu'il reprenne un rythme inacceptable, prolongeant les atteintes à la diversité biologique et le risque que les forêts basculent dans un processus de dépérissement. Cela est dû au fait que la concentration de CO₂ dans l'atmosphère peut diminuer aussi en *différant* le déboisement : même si celui-ci retourne à son rythme antérieur après une certaine période, de toute façon il aura eu un effet positif sur la concentration de CO₂. Cela contredit l'un des arguments principaux utilisés pour promouvoir le REDD : qu'il sera bon pour la diversité biologique.

En outre, le système pourrait être utilisé pour récompenser ceux qui pratiquent l'exploitation forestière et l'agriculture industrielle, en ignorant les pays et les communautés qui ont de faibles taux de déboisement. Cela est dû au fait que le REDD vise en principe à créer des incitations financières pour pousser ceux qui pratiquent le déboisement à se tourner vers la gestion des forêts sur pied. La plupart des calculs sur ce que coûtera le REDD se centrent sur les profits qu'en tireront ceux qui abattent les forêts. Cette démarche axée sur les 'coûts d'opportunité' implique aussi que le REDD sera utilisé, par le biais de mécanismes tels que le Fonds de partenariat pour le carbone

forestier de la Banque mondiale, pour payer les pollueurs avec les deniers publics. Le REDD risque aussi d'offrir des possibilités lucratives à ceux qui ont de l'argent à investir, et notamment aux entreprises qui négocient en carbone forestier.

Ces calculs sur les coûts d'opportunité et d'autres qui portent sur les revenus potentiels qui pourraient être générés par le seul fait de conserver les stocks de carbone (par exemple, dans les pays où le taux de déboisement est faible) ont un autre inconvénient grave : ils donnent l'impression que l'arrêt complet du déboisement aurait un coût prohibitif. Or, cela n'arriverait que si on indemnisait ceux qui pratiquent le déboisement. Il serait bien plus utile de calculer les coûts d'opportunité concernant les recettes gouvernementales, les emplois et les industries à valeur ajoutée. Cela fournirait quand même les incitations positives nécessaires pour que les gouvernements considèrent la possibilité de modifier leurs politiques en matière de déboisement.

Le plus grave est peut-être que, tant qu'il sera basé sur une définition de forêt qui inclut les plantations, le REDD va entraver les efforts tant nécessaires pour atténuer le changement climatique. Les grandes plantations d'arbres en régime de monoculture causent de graves problèmes écologiques, économiques et sociaux. De plus, les plantations ne piègent que 20 % du carbone stocké par les forêts naturelles intactes. Il semble donc inconcevable que la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) puisse approuver un processus qui permet de remplacer les forêts naturelles par des plantations. Or, c'est exactement ce que le REDD propose. Certains pays appuient même la notion de 'déboisement net' : cela leur permettrait de continuer à exploiter et à abattre les forêts pour les remplacer par des matières premières agricoles (agrocarburants compris) dans certaines zones, tout en conservant les forêts ou en élargissant les plantations dans d'autres.



À gauche : défrichage d'une forêt pour la plantation de palmiers à huile en Indonésie.
À droite : exploitation forestière en Indonésie.



© Tom Picken, les amis de la terre

résumé

suite

Un autre sujet de grave inquiétude est que, s'il était financé par la vente de crédits de carbone forestier sur les marchés réglementaires internationaux, le REDD pourrait en fait annuler les efforts existants pour atténuer le changement climatique.

Si le système REDD est financé par le biais des compensations de carbone les pays industrialisés ne seront pas tenus d'atteindre les réductions convenues de leurs émissions présentes et futures. Ils pourront maintenir leur style de vie à forte intensité de carbone, leur consommation inéquitable et non durable, en 'compensant' leurs émissions à moindre coût dans les pays en développement, au lieu de consacrer l'attention et les ressources nécessaires au problème de la consommation de combustibles fossiles et aux véritables causes profondes du déboisement.

Le système REDD remet sur table un dilemme éthique et légal essentiel : à qui appartiennent les forêts ? Qui a le droit de vendre des crédits de carbone forestier ? Il est clair en tout cas que, faute de droits fonciers bien définis, les peuples autochtones et autres communautés tributaires des forêts n'ont aucune garantie de recevoir une quelconque 'incitation' ou récompense pour leurs longs efforts de conservation de la forêt.

Qu'elles soient nationales ou par projets, les politiques REDD vont provoquer que de nombreuses terres leur soient réservées. Dans beaucoup de pays, les gouvernements et d'autres encore auront tendance à ignorer les droits coutumiers et territoriaux des peuples autochtones, pour protéger des interférences 'extérieures' une ressource de plus en plus prisée. Le simple fait que la valeur des forêts augmente accroît le risque qu'elles soient arrachées à la population locale. Les expériences préalables concernant le Mécanisme de développement propre, les projets de compensation volontaires et les plans de paiement de services environnementaux montrent qu'il y a peu de raisons d'optimisme, en particulier pour les communautés déjà marginalisées qui habitent les forêts.

D'autre part, la transformation du carbone forestier en produit commercial est profondément injuste car elle introduit une discrimination contre les personnes, et surtout contre les femmes, qui pouvaient auparavant accéder librement aux ressources forestières dont ils avaient besoin pour subvenir aux besoins de leurs familles mais qui n'ont pas les moyens d'acheter ces produits forestiers ou d'autres qui les remplacent. Les projets REDD qui privent les communautés locales et les peuples autochtones de l'accès aux forêts risquent d'avoir de graves répercussions sur la pauvreté et sur l'accomplissement des Objectifs de développement pour le millénaire.

D'autre part, il peut s'avérer difficile pour les peuples autochtones et les communautés tributaires des forêts de tirer profit des projets REDD, même s'ils souhaitent y participer.

Premièrement, s'ils ne participent pas à des activités de déboisement non durables ils risquent de ne pas qualifier pour les incitations REDD.

Deuxièmement, ils peuvent être désavantagés par les incertitudes ou les conflits concernant la propriété foncière (et ces conflits risquent fort de ne pas être résolus en leur faveur si la valeur des forêts s'accroît).

Troisièmement, du fait des incertitudes associées aux projets de déboisement (par exemple, la possibilité de tempêtes ou d'incendies de forêt), les gestionnaires des projets vont probablement être forcés de prendre ces risques en charge. De même, ils pourraient devoir trouver le capital nécessaire pour démarrer et pour couvrir les frais de fonctionnement jusqu'au moment où ils seront payés, à la fin de la période du projet. Dans tous les cas, les organisations plus grandes et plus riches qui fonctionnent sur la base des économies d'échelle pourront faire face à ces difficultés bien plus facilement que les peuples autochtones et les communautés locales, qui se retrouveront dès le début en mauvaise position pour négocier. Ces dernières risquent également de se heurter aux barrières langagières et de devoir embaucher ou trouver quelqu'un qui les assiste pour s'occuper des complexités techniques que comportent l'établissement, le suivi et la vérification des projets REDD.

Si le système REDD est financé au moyen des marchés réglementés du carbone, une nouvelle série de risques se présente. De nombreux observateurs supposent que REDD est synonyme d'échange et de compensation de carbone, mais tel n'est pas le cas (du moins pour l'instant). Bien que la plupart des gouvernements se soient montrés favorables à recourir aux marchés pour financer le REDD (en tout cas, avant l'entrée en scène de la crise financière mondiale), la question est restée controversée.



Néanmoins, il n'y a pas eu une considération suffisante de tout l'éventail des risques que comporte l'emploi de la compensation d'émissions pour financer le REDD. En plus du problème fondamental de mettre sur le même plan le carbone des forêts et le carbone fossile, cette méthode comporte les dangers suivants :

- *Le système REDD serait soumis aux aléas des marchés et des activités des spéculateurs, ce qui rendrait le financement instable et imprévisible.*
- *Les pays pourraient voir réduite leur souveraineté sur leurs ressources naturelles car les décisions d'investissement accorderaient la priorité à la maximisation des profits et permettraient à des investisseurs étrangers d'acheter les 'services' des forêts.*
- *Les pays industrialisés pourraient continuer à polluer et les ressources et l'attention seraient détournées des mesures susceptibles de s'attaquer aux véritables causes profondes du déboisement.*
- *Cela pourrait favoriser l'adoption d'une attitude de 'protection armée' qui aboutirait à déplacer, y compris par la force, des millions de personnes dépendantes des forêts.*
- *La corruption et le mauvais gouvernement seraient facilités dans les pays qui possèdent des forêts tropicales, à cause des grandes sommes d'argent proposées et de la complexité probable des mécanismes financiers concernés.*
- *Les mesures 'les moins coûteuses' seraient les préférées, rendant plus probable d'existence d'activités nuisibles pour l'environnement et la société et faisant porter aux communautés locales la responsabilité des projets non réussis.*
- *Les marchés d'émissions pourraient être inondés, ce qui réduirait le prix du carbone et mettrait donc au point mort d'autres programmes d'atténuation du changement climatique.*
- *La plupart du financement pourrait être canalisé vers des pays tels que le Brésil et l'Indonésie qui ont des taux de déboisement élevés ou un couvert forestier très étendu.*
- *Le système pourrait être si complexe et les coûts de transaction si élevés que seules les grandes entreprises appliquant des économies d'échelle seraient en mesure d'y participer.*

En plus des problèmes concernant le financement, on sait depuis longtemps que les projets concernant le déboisement comportent de nombreux problèmes d'ordre méthodologique. Bien qu'il y ait eu dernièrement certaines améliorations technologiques (en particulier l'imagerie satellite), la plupart de ces problèmes et des risques associés restent entiers, de sorte que le REDD pourrait échouer même si les grandes sommes d'argent dont on parle étaient réunies et distribuées.

Un problème qui persiste concerne les risques de 'fuites'. L'application du système par projets, par exemple, pourrait permettre que les activités de déboisement se déplacent vers une autre zone du même pays (suivant les causes spécifiques du déboisement dans ce pays). Une solution évidente serait d'appliquer le système à l'échelon national et d'y impliquer autant de pays que possible mais, même ainsi, il serait encore possible que le déboisement se déplace des forêts tropicales vers les forêts boréales ou tempérées. Au bout du compte, la seule solution réelle serait d'éliminer les causes premières du déboisement.

La mesure de la dégradation est elle aussi problématique mais reste importante. Si la dégradation n'est pas comprise dans le système REDD, de grandes quantités de carbone pourraient se perdre sans que le système le reconnaisse. Dans certains pays, tels ceux du bassin du Congo, les pertes dues à la dégradation sont souvent bien plus élevées que celles dues au déboisement. Néanmoins, le fait que les données sur la dégradation risquent d'être moins fiables (et plus chères à obtenir), pourrait décourager les investisseurs et pousser les négociateurs à exclure la dégradation pour ne pas entraver le commerce d'émissions. Ce dilemme semble être un argument pratique puissant pour utiliser le financement d'origine publique plutôt que privée.

En conclusion, les tentatives de réduire les émissions dues au déboisement et à la dégradation dont on discute dans les négociations pour la période postérieure à 2012 doivent être remplacées par un mécanisme qui permette de mettre fin au déboisement. Les gouvernements s'y sont déjà engagés aux termes de la Convention sur le changement climatique et d'autres accords, telle la Convention sur la diversité biologique.

Tout nouvel effort pour atteindre cet objectif devrait être fondé sur l'approche par écosystème, la justice climatique, les droits et le rôle des peuples autochtones et des communautés locales. En plus, il devrait prendre en compte la diversité biologique et la pauvreté et s'attaquer directement aux causes profondes du déboisement, en résolvant les problèmes inhérents à la demande des pays importateurs et les questions de gouvernement, de pauvreté et de propriété foncière dans les pays boisés. Il est particulièrement important que l'arrêt du déboisement soit perçu autrement que comme un simple exercice de comptabilité de carbone, et que les plantations soient éliminées de l'équation.

Dans la mesure où il faudra du financement pour stopper le déboisement, l'argent devrait être investi dans des infrastructures et des programmes nationaux qui soutiennent directement des méthodes de conservation des forêts fondées sur les droits, la gestion durable, la régénération naturelle et la restauration des écosystèmes, telles que l'aménagement forestier de base communautaire.

résumé

suite

Les fonds, quelle qu'en soit l'origine, devraient servir à répondre aux besoins de pays en développement mais sans augmenter directement la valeur financière des forêts. Les gouvernements bénéficiaires pourraient être soumis à des conditions, comme l'arrêt du déboisement commercial et la restructuration des industries forestière, papetière et autres, peut-être sur un nombre déterminé d'années.

Il est important de se rappeler que le financement n'est pas tout ; il existe d'autres options importantes et relativement peu coûteuses qui pourraient contribuer à éviter le déboisement, notamment les interdictions et les moratoires, et un fonds mondial destiné à assister les pays qui ne peuvent pas éviter ou arrêter les incendies de forêt.

Il serait utile également de prévoir des fonds de transition, qui permettent d'aider les pays en développement à compenser les recettes fiscales, les emplois et les industries de transformation perdus. Cette démarche permettrait de fournir aux gouvernements les incitations positives nécessaires pour qu'ils envisagent de modifier leurs politiques en matière de déboisement. Néanmoins, cela viendrait en plus des coûts associés à la lutte contre les causes profondes du déboisement.

Les marchés du carbone ne peuvent pas être utilisés pour financer l'arrêt du déboisement : ils ne feront que réduire en rien les efforts existants de diminuer la dépendance des combustibles fossiles. Il existe des sources de financement alternatives qui ne dépendent pas de l'aide volontaire ni du commerce du carbone, dont un impôt sur la consommation de combustibles fossiles dans les pays industrialisés et l'élimination des subsides aux énergies d'origine fossile dans les pays industrialisés. Ces options-là n'auraient que des avantages, puisqu'elles serviraient d'elles-mêmes à réduire les émissions de gaz à effet de serre. En plus, elles seraient une source prévisible de fonds pour la transition.

En plus, il faudrait qu'il s'agisse de subventions, et non de prêts car, dans ce dernier cas, les pays en développement verraient augmenter leur dette extérieure à cause du changement climatique, un problème dont ils ne sont pas responsables. Ni la Banque mondiale ni le Fonds pour l'environnement mondial (du moins, tant qu'il sera indûment influencé par la Banque mondiale) ne devraient être autorisés à diriger le processus. À cette fin, il faudrait créer au sein de l'ONU un mécanisme transparent, responsable et participatif.

Les négociations de la CCNUCC sont la dernière occasion que nous avons de faire quelque chose pour éviter les pires excès du changement climatique. Les propositions REDD mises aujourd'hui sur la table sont conçues pour faire gagner de l'argent aux pollueurs, et non pour enrayer le changement climatique. À leur place, il faut s'engager une fois pour toutes à faire cesser le déboisement.

Exploitation forestière durable en Guyane.



introduction

Les forêts sont un élément fondamental du cycle de l'eau et du cycle du carbone de la Terre, et on reconnaît maintenant qu'elles sont indispensables pour éviter un dérèglement incontrôlable du climat¹ [FOEI, 2008]. Près de 18 % des émissions de GES anthropiques proviennent de ce qu'on appelle « changement d'affectation des terres et foresterie » [GIEC, 2007]. Autrement dit, le changement d'affectation des terres et le déboisement en particulier contribuent davantage au changement climatique que tous les moyens de transport du monde combinés.

Or, les forêts subissent à leur tour l'impact du changement climatique et risquent de perdre leur capacité de réguler le climat de la planète. Si la température mondiale augmente de plus de 2°C, les forêts, les plantes et les sols de la planète pourraient cesser de séquestrer du carbone pour devenir des sources d'émissions [Scholze et al., 2006]. Les forêts tropicales fonctionnent déjà comme des sources de carbone à cause du déboisement et de la dégradation [FoEI, 2008].

Les gouvernements ont reconnu ces faits. En outre, la lutte contre le déboisement étant considérée comme un moyen relativement « bon marché » d'atténuer le changement climatique [Stern, 2006], les gouvernements réunis à Bali pour la 13e Conférence des Parties (COP 13) à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) ont décidé d'ajouter la Réduction des émissions dues au déboisement dans les pays en développement (REDD) à leurs efforts d'atténuation du changement climatique² [UNFCCC, 2008].

Cependant, il faut signaler que le déboisement avait été exclu auparavant du Protocole de Kyoto, en raison de problèmes méthodologiques et d'inquiétudes à propos de la perte de souveraineté des pays sur leurs ressources naturelles [Gullison et al., 2007 ; Myers, 2007]. Malgré l'enthousiasme évident suscité par ce modèle (sans doute en raison des grandes sommes d'argent dont on parle), bien de ces problèmes restent entiers. Parmi les points litigieux figurent la manière de structurer ce mécanisme (en particulier, s'il devrait être intégré ou associé aux marchés du carbone du Protocole de Kyoto), s'il peut vraiment avoir de l'incidence sur le taux de déboisement, et quels autres effets, bénéfiques ou non, il risque d'avoir.

Néanmoins, la question est de retour maintenant sur la table de négociations de la CCNUCC, où elle a été mise par les membres de la *Coalition for Rainforest Nations*, un groupe de pays en développement qui possèdent des forêts tropicales. Les gouvernements de ces pays espèrent réussir à réduire leur déboisement sans être financièrement désavantagés, au moyen d'un système de mesures d'incitation positive. D'autres propositions sont également à l'étude, dont certaines suggèrent d'autres moyens de financer les REDD. Toutes ces propositions partent de l'idée que les pays du Nord doivent apporter leur soutien financier aux activités des pays du Sud concernant le

changement climatique, et qu'un volume considérable de compensations ou d'incitations économiques sera nécessaire pour l'emporter sur les revenus générés par le déboisement.

Le présent document vise à analyser le débat sur les plans REDD, en examinant les propositions que les gouvernements ont déjà faites et les idées et propositions d'autres organisations intergouvernementales et de la société civile, afin de parvenir à nos propres conclusions sur ce qui peut ou ne peut pas fonctionner dans ce système. L'analyse porte en particulier sur les moyens financiers, en réfléchissant à leur origine possible et à la manière de les gérer, et sur l'influence que ces deux facteurs peuvent avoir sur l'utilisation de ces fonds au plan national et local.

l'origine du plan REDD, l'université de columbia et la coalition des nations de forêt tropicale

Lors de la CdP-11 de la CCNUCC réunie à Montréal en 2005, il a été convenu de consacrer une plus ample réflexion à la question de la réduction des émissions dues au déboisement dans les pays en développement, après que la Papouasie-Nouvelle-Guinée et le Costa Rica ont proposé formellement, « *au nom de plusieurs autres nations* », un système de 'réduction compensée' [Papouasie-Nouvelle-Guinée et Costa Rica, 2005]. Ce groupement, établi maintenant comme la Coalition pour les Nations de Forêt tropicale (CfRN),³ continue d'offrir « *des réductions volontaires des émissions de carbone par la conservation des forêts, en échange de l'accès aux marchés internationaux pour le commerce des émissions* » [CFR, 2008].

Le lancement formel des négociations sur le REDD faisait suite à « *deux années de discussions entre les experts gouvernementaux et non gouvernementaux des pays industrialisés et en développement* », d'après le personnel de l'Environmental Defense Fund basé aux États-Unis [Carbon Finance, 2005/6]. Des économistes et d'autres spécialistes de l'Université Columbia de New York (Jeffrey Sachs, Joseph Stiglitz, Geoffrey Heal et Don Melnick) ont tous participé au développement de ces idées [Somare, 2005], et tous sont membres du comité consultatif de la coalition. En outre, le secrétariat de la coalition fonctionne à l'Université.

1 Pour passer en revue les connaissances actuelles sur les forêts et le changement climatique voir *Forests in a Changing Climate* (FOEI, 2008).

2 REDD signifie aussi « réduction des émissions issues du déboisement et de la dégradation des forêts », y compris dans le texte de la Décision 2/CP.13 (CCNUCC, 2007). Néanmoins, la Décision elle-même s'intitule Réduction des émissions issues du déboisement dans les pays en développement.

3 Les membres de la Coalition pour les Nations de Forêt tropicale sont les suivants : Bangladesh, Belize, Bolivie, République centrafricaine, Cameroun, Congo, Colombie, Costa Rica, République démocratique du Congo, République dominicaine, Équateur, Guinée équatoriale, El Salvador, Fiji, Gabon, Ghana, Guatemala, Guyana, Honduras, Indonésie, Kenya, Lesotho, Liberia, Madagascar, Malaisie, Nicaragua, Nigeria, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Samoa, Sierra Leone, Îles Salomon, Surinam, Thaïlande, Uruguay, Ouganda, Vanuatu et Viêt-Nam. Ils appuient la « finance du développement basée sur le marché », mais il faut noter que les propositions soumises à la CCNUCC proviennent de pays déterminés et peuvent différer d'un document à l'autre, de sorte qu'un document peut être signé par certains pays sans être forcément signé par tous.

introduction

suite

Kevin Conrad, directeur exécutif de la CfrN et porte-parole de la Papouasie-Nouvelle-Guinée pour les questions d'environnement, a récemment commenté que les forêts n'avaient pas été incluses auparavant dans le Protocole de Kyoto parce que le changement climatique était considéré comme un problème à traiter avec les pays développés ; ce point de vue est en train de changer maintenant que la question du changement climatique devient plus urgente [Asia Cleantech, 2008] et sans doute aussi à cause de la possibilité des avantages financiers que les pays en développement qui possèdent des forêts tropicales pourraient en tirer.

Néanmoins, si le débat sur le REDD s'est poursuivi avec une rapidité relative au sein de la CCNUCC et dans d'autres forums, les nombreux problèmes d'ordre méthodologique, politique et éthique que comporte le système doivent être examinés et résolus d'urgence.

L'objectif du plan REDD est de diminuer le déboisement, et non de l'arrêter

Tout d'abord, le système REDD vise à 'atténuer' le déboisement, et non à l'arrêter. Du point de vue du changement climatique, l'objectif est de stabiliser les concentrations de CO₂ au niveau le plus bas possible. On peut y parvenir en partie en réduisant le déboisement qui est une source importante d'émissions dans l'atmosphère.

Néanmoins, certains pays, comme le Brésil, parlent de réduire les taux 'nets' de déboisement. Suivant cette approche, les pays pourraient permettre que l'exploitation forestière et l'expansion agricole continuent dans certaines régions, tout en conservant les forêts et/ou en élargissant les plantations dans d'autres. Le déboisement 'net' égal à zéro n'est pas la même chose que la suppression du déboisement.

On allègue aussi que l'on peut réduire la concentration atmosphérique accumulative de CO₂ en différant le déboisement : même si le déboisement reprend son rythme antérieur après une certaine période, les concentrations accumulées de gaz à effet de serre seront moindres qu'elles ne l'auraient été [Ebeling, 2007]. C'est peut-être à cause de cette perception que les gouvernements semblent être de plus en plus d'accord sur ce qu'on appelle l'option '50-50-50' : « *En réduisant de 50% le rythme du déboisement d'ici 2050 et en le maintenant à ce niveau jusqu'en 2100, on éviterait la libération directe de jusqu'à 50 GtC [gigatonnes de carbone] au cours de ce siècle (l'équivalent des émissions annuelles récentes produites par les combustibles fossiles pendant presque six ans)* » [Gullison et al., 2007].

Cela démolit un autre argument utilisé pour défendre le système REDD : qu'il sera bon pour la diversité biologique (voir plus loin). Suivant les scénarios actuels, il est tout à fait plausible que le déboisement se poursuive à un rythme inacceptable, continuant de porter atteinte à la diversité biologique et même faisant basculer les forêts dans un processus de dépérissement [FOEI, 2008].

Le fait de calculer le coût de la diminution du déboisement sur la base des profits qui auraient été générés si la terre avait été affectée à d'autres usages (voir plus loin) risquerait aussi d'avoir l'effet contraire de celui qu'on recherche, puisqu'on pourrait finir par conclure que l'arrêt complet du déboisement serait trop cher et donc inviable, ce qui représenterait un grand pas en arrière.

les initiatives REDD et leurs 'bénéfices collatéraux' : la protection de la diversité biologique et l'atténuation de la pauvreté

Les initiatives REDD soulèvent beaucoup d'enthousiasme, dans les forums sur le changement climatique mais aussi à l'extérieur. Cela est dû en partie aux grandes sommes d'argent évoquées (de l'ordre de plusieurs dizaines de milliards de dollars par an), mais aussi aux 'bénéfices collatéraux' du système, qui font qu'on le présente comme une option où tout le monde gagne : ce système va contribuer non seulement à atténuer le changement climatique mais aussi à atténuer la pauvreté, à protéger la diversité biologique et à conserver les bassins hydrographiques.

Or, il est pour le moins incertain que ces 'bénéfices collatéraux' se matérialisent. Il est même possible que le système REDD aggrave la pauvreté et diminue encore davantage la diversité biologique. Une des raisons principales en est que la définition actuelle des forêts inclut les plantations [FAO, 2000], de sorte que les gouvernements pourraient continuer d'abattre des forêts naturelles et les remplacer par des plantations.

D'autre part, on se demande ce qui va se passer dans les régions qui produisent peu d'émissions mais qui sont riches en diversité biologique. Le PNUE, par exemple, mentionne des recherches suivant lesquelles seuls 15 % des stocks mondiaux de carbone seraient situés dans les zones protégées [Price, 2008]. Ces zones seront-elles laissées de côté, deviendront-elles non prioritaires ? Ou seront-elles financées, comme le suggère le fonctionnaire du PNUE Jeff Price, au moyen de primes à la forte diversité biologique qui accompagneraient les crédits REDD, ou même par un mécanisme financier complètement séparé ? Les questions de ce genre montrent la complexité et les nombreuses incertitudes qui entourent le système dans la réalité.

Il reste beaucoup de questions importantes à poser concernant quels seront les vrais bénéficiaires des fonds REDD et si le système contribuera vraiment à atténuer le changement climatique. Néanmoins, les négociations REDD se poursuivent à toute allure, dans les salles de négociation et sur le terrain, comme le montre l'étude de cas suivante sur l'Indonésie.

4 'Déboisement évité' et 'réduction du déboisement' semblent être des termes plus ou moins interchangeables pour les négociants en carbone et pour d'autres encore. Cela est dû sans doute au fait que 'déboisement évité' était le terme utilisé dans les années 1990 et au début des années 2000, lorsqu'ils cherchaient à obtenir que les stocks de carbone existants fassent l'objet de paiements. Or, cette approche a évolué depuis, et le débat sur le REDD concerne la réduction des émissions. Le Brésil a bien fait remarquer qu'il faut distinguer le 'déboisement évité', qui concerne le maintien des stocks de carbone des forêts, de la 'réduction du déboisement', qui concerne la réduction des émissions [UNFCCC, 2007f]. Une conséquence importante de la différence des deux approches est que les peuples autochtones et les pays dont le taux de déboisement est proche de zéro ne pouvant pas le réduire encore, ils ne qualifieraient pas pour les paiements REDD. En revanche, ils pourraient être récompensés pour éviter le déboisement à l'avenir, ou pour conserver sur pied les forêts qu'ils possèdent. Il faut signaler pourtant qu'aucun des deux termes ne fait référence directe à l'arrêt ou à la suppression complète du déboisement industriel [voir aussi WRM, 2008].

encadré : les projets REDD déjà en cours en indonésie

La CdP-13 qui s'est tenue en décembre 2007 à Bali a vu des développements importants autour du système REDD. Premièrement, bien entendu, les gouvernements sont convenus qu'il fallait l'inclure dans les négociations sur la période après-Kyoto [UNFCCC, 2008]. Ceci, joint aux manœuvres astucieuses de quelques chercheurs et autres, a donné le signal aux marchés du carbone que le moment était venu de se mettre en mouvement au sujet du REDD, surtout en Indonésie :

« D'abord, nous formulons un programme pilote de déboisement évité, de type B&B, avant la Conférence des Parties de Bali. Nous voulons l'appui tacite du gouvernement de l'Indonésie pour ce projet. En retour, nous allons publier des communiqués de presse positifs sur les aspects financiers, avant la CdP de Bali. Cela fera bouger les investisseurs avant la CdP de Bali, et montrera en même temps qu'ils se fient aux marchés de capitaux indonésiens... En ce moment, l'Indonésie fait le pari macro-économique que le palmier à huile sera plus rentable à long terme que le déboisement évité. En 2004, le commerce du palmier à huile a rapporté à l'Indonésie 43 millions USD en impôts. On peut estimer que les 10 milliards annuels que produiront les deux projets de déboisement évité, le déboisement évité B&B et le déboisement évité à l'initiative du gouvernement, ajouteront, au bas mot, plus d'un milliard USD à la trésorerie du pays. » [Thoumi & Butler, 2007]

la papouasie occidentale, l'Aceh et la conservation du carbone À Bali, les gouverneurs de Papouasie occidentale et d'Aceh, deux provinces indonésiennes, et celui de l'État brésilien d'Amazonas, ont signé un pacte où ils déclarent la suspension du déboisement dans leurs provinces respectives. Pendant cette période de suspension, le carbone contenu dans leurs forêts sera inventorié, en prévision d'un accord complet en matière de REDD qui permette la vente des crédits du carbone forestier sur les marchés du carbone. Il paraît que ce pacte aurait été *« encouragé par Carbon Conservation, une entreprise australienne qui cherche à promouvoir les crédits de carbone découlant de la conservation des forêts en tant que moyen de réduire les émissions de dioxyde de carbone »* [Mongabay, 2007].

Les trois gouverneurs ont signé aussi la 'Déclaration les Forêts Maintenant', qui appelle à compenser la diminution du déboisement au moyen de crédits de carbone forestier qui puissent être vendus sur les marchés internationaux du carbone [Mongabay, 2007b]. Le gouverneur de la Papouasie, Barnabas Suebu, a déclaré que *« La transformation de ces forêts spectaculaires au profit de l'agro-industrie représenterait une grande perte... J'espère que cette approche fournira une nouvelle option de développement pour les forêts et la population de la province de Papouasie »* [Butler, 2008].

À ce qu'il paraît, ces signaux économiques et politiques auraient eu pour résultat direct la mise en route en Indonésie d'un certain nombre de projets dont le but est de vendre des crédits REDD sur les marchés volontaires existants.

merrill lynch et la conservation du carbone En avril de cette année, par exemple, la banque d'investissement Merrill Lynch a passé un accord avec la compagnie Carbon Conservation pour acheter pour un montant minimum de 9 millions USD des crédits-carbone issus du déboisement évité de 750 000 ha⁴ à Ulu Masen, Aceh, Indonésie. Merrill Lynch espère que la valeur de ces crédits augmentera considérablement lorsque les projets REDD feront partie des engagements pour la période après-Kyoto [Business Green, 2008].

Le projet, auquel participe aussi Fauna and Flora International, serait conçu de façon telle qu'il permette un déboisement de faible volume pour approvisionner en bois d'œuvre les communautés locales. Abyd Karmali, responsable mondial du secteur Émissions de carbone de Merrill Lynch, a déclaré aussi que *« La thèse de Merrill Lynch à propos du marché de carbone est que les crédits ordinaires [ceux qui ne produisent que des réductions des émissions] ont fait leur temps... les entreprises vont chercher des crédits qui apportent davantage de bénéfices et le projet Aceh en est un exemple excellent : il y a dans cette région six espèces en danger qui profiteront de la protection de la diversité biologique, et les revenus vont contribuer aussi au développement dans une zone très affectée par le tsunami de 2004 »* [Business Green, 2008]. Cependant, Dorjee Sun, PDG de Carbon Conservation, aurait dit que la forêt sera gardée par *« 1 000 anciens rebelles de Free Aceh fortement armés »* [Counsell, 2008]. C'est à se demander qui les mettra là...

la papouasie et new forests De même, le gouvernement de la province indonésienne de Papouasie a passé un accord avec une entreprise australienne, New Forests, pour la mise en œuvre d'un projet forestier de finance du carbone sur un million d'hectares dans l'île de Nouvelle-Guinée, lequel serait *« une base financière perpétuelle pour les communautés locales »* [Butler, 2008]. Cette fois encore, l'intention est de vendre des crédits forestiers sur le marché volontaire.

APRIL, REDD et la péninsule de kampar Le modèle REDD est utilisé aussi comme prétexte pour financer la propagation des plantations en Indonésie. Cela est possible parce que les plantations sont encore définies comme des forêts par la FAO [FAO, 2000]. Dans la péninsule de Kampar, à Riau, il paraît que l'entreprise de pâte et de papier Asia Pacific Resources International Holdings Limited (APRIL) a proposé un projet pilote REDD qui comporte d'entourer une forêt d'un cercle d'acacias et d'eucalyptus, pour la 'protéger' contre la 'coupe illégale' pratiquée par les communautés de la zone. Pourtant, l'établissement de ces plantations impliquerait de défricher une étendue considérable de forêt. Les populations locales s'opposent au projet et elles ont fermé les voies navigables que l'entreprise utilise pour transporter les troncs jusqu'à l'usine de pâte qui se trouve en amont. Le TNI signale avec raison que ce projet ne fait rien pour lutter contre l'une des causes principales du déboisement dans la région, à savoir la surcapacité des usines de pâte elles-mêmes. APRIL et une entreprise concurrente, APP, produisent à elles deux plus de 4 millions de tonnes de pâte chaque année, essentiellement pour l'exportation aux pays du Nord [TNI, 2008].

l'indonésie et l'australie : lancement d'un projet REDD intergouvernemental Le 13 juin 2008, l'Indonésie et l'Australie ont signé ce qui est peut-être le premier accord intergouvernemental pour l'adoption de politiques de développement et de formation de capacité dans le cadre du modèle REDD, et pour la mise en œuvre de projets de carbone forestier qui, au départ, visent les marchés de carbone volontaires. Le premier projet REDD est prévu pour le Kalimantan central et pourrait démarrer en août 2008. Soenaryo, haut fonctionnaire du Ministère des Forêts indonésien, a dit que *« Ce projet est très important parce que le monde entier se demande si le modèle REDD peut être utilisé comme instrument légal pour réduire radicalement les émissions de gaz à effet de serre »* [Jakarta Post, 2008].

D'après Soenaryo, l'Allemagne, le Royaume-Uni, le Japon, l'Espagne et la Norvège ont fait eux aussi des propositions d'association pour exécuter des projets REDD en Indonésie [Jakarta Post, 2008].

un combien 'coûte' le système REDD ?

combien 'coûte' le système REDD ?

Le coût du système REDD (ou ce qu'il peut rapporter, suivant de quel côté on le regarde) fait l'objet de beaucoup de discussions dans le cadre des négociations sur le changement climatique. Les dizaines de milliards de dollars régulièrement mentionnés poussent la plupart des gouvernements à accélérer les négociations, sans trop se demander si le modèle va vraiment fonctionner ou quels effets inattendus il peut avoir.

En outre, les chiffres dont on parle doivent être traités avec beaucoup de précaution, entre autres choses parce que l'estimation des coûts de l'atténuation du changement climatique se heurte à des difficultés méthodologiques considérables [Trines, 2007:57 ; Myers, 2007]. Suivant la méthode qu'on emploie, on peut avoir une impression fautive ou confuse concernant les bénéficiaires et le montant du bénéfice.

Les calculs basés sur le prix marchand des produits exportés, tels le soja, l'huile de palme ou le bois d'œuvre, donnent des chiffres élevés, mais ceux-ci ne sont pas forcément représentatifs des revenus que perdraient les gouvernements nationaux ou les communautés locales au niveau des concessions, des impôts et droits de sortie, des emplois et des industries de transformation. Les résultats seraient probablement bien plus faibles.

Ce type de calcul implique aussi que les entreprises qui exportent des produits de base pourraient recevoir des compensations pour leurs manques à gagner, et que seul le marché peut changer le comportement des concessions ou d'autres formes de jouissance des terres. Néanmoins, comme on le voit en Indonésie, les politiciens peuvent toujours révoquer les concessions d'exploitation forestière et agricole s'ils sont suffisamment motivés.

Tout change suivant que l'on applique ou non le critère du 'coût total'. Quand on considère les coûts totaux, y compris les bénéfices des entreprises, on arrive à des chiffres extrêmement élevés que l'on utilise ensuite pour justifier le recours aux marchés du carbone, du fait qu'aucune autre source de financement ne peut générer un volume pareil. Bien qu'il arrive à des coûts assez faibles par rapport à d'autres estimations, le Rapport Stern donne un exemple de cette approche fondée sur le 'coût total'. Ses calculs partent du total des revenus perdus ou coûts pour le PIB. Stern dit, par exemple, que la valeur actuelle nette des revenus « va de 2\$ l'hectare de pâturage à plus de 1 000\$ l'hectare de soja et de palmier à huile, avec des rapports exceptionnels allant de 236\$ à 1 035\$ pour la vente de bois » [Grieg-Gran, 2006, cité par Stern 2006, chapitre 25:543].

Stern en conclut que « les rendements dans [les] 8 pays responsables de 70 % des émissions dues à l'exploitation de la terre atteignent 5\$ milliards par an, les ventes exceptionnelles de bois comprises. Ce volume d'incitation financière compenserait la perte de revenus agricoles des producteurs, sans refléter toutefois toute la chaîne de valeur dans le pays... Néanmoins, la forte densité en carbone de chaque hectare de forêt qui serait préservé (l'équivalent de 1 000t de CO₂) porte à croire que la réduction du déboisement offre une possibilité importante de réduire les émissions à un coût relativement faible. En supposant que le prix du carbone soit de 35-50\$, un hectare qui contiendrait 500t de CO₂ vaudrait 17 000-25 000\$ à ce titre s'il était maintenu à l'état de forêt, ce qui fait une grande différence par rapport aux coûts d'opportunité du bas de l'échelle » [Grieg-Gran, 2006, cité par Stern 2006, chapitre 25:543]. La même étude indique aussi que les coûts d'opportunité – en supposant que toute la surface déboisée du pays soit affectée à l'usage le plus rentable et en y incluant les coûts administratifs – seraient de 11 milliards USD par an [Grieg Gran, 2006].

En revanche, peu de recherches semblent avoir été faites en ce qui concerne les recettes fiscales. Gabriel Thoumi, chercheur à l'Université de Michigan, a fait quelques calculs pour l'Indonésie, dont une estimation récemment publiée par le Jakarta Post. Il a comparé les recettes de l'Indonésie en 2005 découlant de l'exportation de bois et d'huile de palme (qui auraient été de 150 millions et 30 millions d'euros respectivement) à un revenu annuel potentiel de 1,4 milliard d'euros provenant des impôts sur les crédits du déboisement évité. Pourtant, l'important ici est que Thoumi suppose que ces crédits seront alloués pour « toutes les forêts vierges naturelles non exploitées qui restent sur pied », et non pour les taux de réduction du déboisement calculés par rapport à une ligne zéro historique ou autre (ce point est actuellement débattu à la CCNUCC) [Thoumi, 2007].

Il est intéressant de remarquer que d'autres, par exemple EcoSecurities, calculent combien d'argent peut être 'généré' par la vente de crédits REDD sur les marchés du carbone, au lieu de considérer les 'coûts'. Ainsi, EcoSecurities calcule tout simplement combien d'hectares il faut conserver, à partir du taux moyen de déboisement de tous les pays concernés entre 1990 et 2005 et du carbone contenu dans ces hectares en utilisant des densités moyennes spécifiques à chaque pays. Ensuite, elle compare ces résultats aux différents prix marchands du carbone, et arrive à la conclusion qu'une réduction de 10 % du taux de déboisement mondial pourrait générer 3-9 milliards USD par an, et qu'une réduction de 50 % donnerait quelque chose entre 15 et 45

milliards USD (en supposant qu'il existe une demande de crédits suffisante) [EcoSecurities, 2007].

Il faut signaler aussi que la plupart des chiffres cités correspondent à des pourcentages de réduction du déboisement (l'objectif du modèle REDD étant de réduire le déboisement, et non de l'arrêter). En général, les chercheurs calculent ensuite les tonnes de carbone que l'on économisera ainsi, et si cela sera financièrement viable suivant les différents prix du carbone (laissant entendre que le modèle REDD sera définitivement fondé sur le commerce du carbone, alors que cela n'a pas encore été décidé).

Ici encore le rapport Stern est un bon exemple, puisque le chiffre de 5 milliards USD qu'il avance part de ce qu'il coûterait de réduire le déboisement de 50 % en une décennie (ce qui est, convenons-en, très ambitieux dans un délai aussi court) [Grieg-Gran, 2006]. De son côté, la Banque mondiale estime qu'il faudra de 2 à 20 milliards de dollars par an. Cependant, ce chiffre est en fait bien plus élevé que celui de Stern/Grieg-Gran, puisqu'il se rapporte à une réduction du déboisement de 10-20 % seulement [SBSTA 26, 2007].

le 'prix d'étranglement'

Certains chercheurs essaient quand même d'estimer combien il coûterait d'arrêter complètement le déboisement, parvenant ainsi à ce qu'on appelle en anglais le 'choke price' (le prix auquel la demande d'un bien se réduit à zéro). Ces chiffres, et les méthodologies employées pour y parvenir, demandent probablement la plus grande attention de notre part, bien qu'ils soient aussi les plus difficiles à calculer (car il faut tenir compte avec exactitude de tous les facteurs de déboisement).

Stern, par exemple, se réfère à des études qui indiquent que le déboisement pourrait être complètement éliminé à 30\$/tCO₂ [Sohngen, 2006 et Obersteiner, 2006, cités par Stern, 2006:540]. Sathaye et al. ont eux aussi calculé les 'choke prices' théoriques par tonne de carbone et par région : 39\$/tCO₂ en Afrique, 127\$/tCO₂ en Amérique centrale, 147\$/tCO₂ en Amérique du Sud, et la somme énorme de 281\$/tCO₂ en Asie [Sathaye et al., 2008]. Finalement, le rapport de Trines à la CCNUCC combine les données de Sathaye et celles de l'Évaluation des ressources forestières mondiales 2005 de la FAO, et conclut qu'il coûtera entre 25 et 185 milliards de dollars par an d'éviter la perte de 148 millions d'hectares de forêt primaire dans les 40 pays principaux [Trines, 2007:43].

encadré : combien va monter le prix du carbone ?

Le prix du carbone dépend de la demande de crédits, et celle-ci dépend des engagements pris par les pays de l'Annexe I en matière de réduction des émissions présentes ou futures : si ces réductions doivent être fortes, la demande de crédits sera grande et le prix du carbone augmentera, à moins que l'on commence par délivrer trop de crédits, auquel cas le prix du carbone s'effondrerait à un moment donné, comme c'est arrivé dans le cas de l'ETS, le programme d'échange d'émissions de gaz à effet de serre de l'UE. Dans ce cas, il n'y aurait pas de réduction véritable des émissions et la demande serait moindre.

Bien d'autres facteurs peuvent affecter le prix du carbone, tels que l'inclusion du transport aérien et maritime et/ou de nouveaux pays dans les futurs accords de la CCNUCC [EcoSecurities, 2007], ou une modification de la demande d'énergie. La Deutsche Bank estime que le prix des permis de l'UE (EUA) atteindra 40 €/t (60 USD/t), et qu'il est possible qu'ils montent jusqu'à 100 €/t vers la fin de la deuxième étape de l'ETS [Deutsche Bank, 2008]. Néanmoins, il est particulièrement difficile de prédire les prix du carbone avant que la CCNUCC ne prenne certaines décisions importantes.

Il est intéressant de noter que l'ETS de l'UE a en fait plafonné le prix du carbone, puisqu'il prévoit des amendes de 40 €/t sur les excès de CO₂ émis. Pourtant, cette somme a été portée à 100 €/t à partir de 2008 [EurActiv, 2008].

Un autre point important à signaler est que, si le succès du REDD venait à dépendre de sa capacité à équilibrer le prix de différents produits, il serait soumis aux caprices du marché et il se prêterait aux manipulations des spéculateurs. Le prix élevé du pétrole, par exemple, est en train d'augmenter la demande d'agrocarburants. À leur tour, les prix élevés du soja et de l'huile de palme se répercutent sur la production d'aliments, faisant monter le prix de ces derniers. Ainsi, la demande de terres boisées à affecter à la production de vivres et de produits agricoles à transformer en agrocarburants est en train d'augmenter considérablement.

Si le REDD est directement lié aux coûts d'opportunité, il suffirait d'une augmentation inattendue du prix d'un ou plusieurs de ces produits pour encourager les agriculteurs et l'agro-industrie à reprendre leur production. Cela réduirait proportionnellement le pourcentage des forêts que l'on pourrait sauver.



À gauche : réservoir d'huile de palme brute.
À droite : terre défrichée pour la plantation de palmiers à huile en Indonésie.

un combien 'coûte' le système REDD ?

suite

Il serait important de savoir également comment le prix du bois serait affecté par REDD, car celui-ci ferait baisser considérablement l'offre de bois et ferait donc monter rapidement son prix (à moins que la demande ne diminue) [Stern, 2006].

Finalement, dans un rapport à la CCNUCC, Blaser calcule ce qu'il coûtera d'arrêter le déboisement d'ici 2030 en examinant les divers facteurs qui y concourent dans les différentes régions. En excluant les coûts d'investissement, d'entretien, d'administration et de transaction, et en signalant que les informations disponibles sont insuffisantes tant que la CCNUCC n'aura pas pris les décisions pertinentes, Blaser avance un chiffre minimum de 12,2 milliards USD par an. Il affirme aussi qu'au prix de 2,8 USD/tCO₂ on couvrirait le coût de réduire de 65 % les émissions dues au déboisement. Les calculs de Blaser partent de l'analyse détaillée des revenus dérivés des diverses activités menées dans chaque région, dont l'agriculture commerciale (cultures et bétail), l'agriculture de subsistance (petits agriculteurs et culture itinérante), la récolte de bois à brûler et de produits forestiers non ligneux pour la consommation locale, et l'exploitation forestière commerciale légale ou illégale [Blaser, 2007]. Néanmoins, il est possible que ces chiffres soient inférieurs à la réalité du fait qu'ils ne prévoient pas combien il coûterait de fournir aux agriculteurs de subsistance d'autres sources de revenus et d'alimentation.

En conclusion, il est apparemment très difficile de déterminer avec précision le montant du financement nécessaire pour arrêter les émissions dues au déboisement dans les pays en développement, car les méthodologies diffèrent énormément. D'autre part, certains coûts importants (tels que les compensations à payer aux agriculteurs de subsistance) risquent d'avoir été sous-estimés. En revanche, de nombreuses études incluent les coûts d'opportunité pour les entreprises qui exportent des matières premières, ce qui implique que les pollueurs seraient payés. Les coûts d'opportunité concernant les recettes publiques et les activités à valeur ajoutée semblent avoir été peu examinés. Ces coûts pourraient être bien plus faibles que prévu à l'heure actuelle.

En outre, les causes du déboisement et les coûts correspondants varient considérablement d'une région à l'autre, de sorte que toute solution de type REDD devra être fondée sur des plans d'action spécifiques à chaque pays.



© Tom Picton, Les amis de la terre

deux le boom du REDD – les gagnants et les perdants

le boom du REDD – les gagnants et les perdants

En dépit des promesses (et des espoirs) du contraire, il existe une forte possibilité que le système REDD soit utilisé pour avantager ceux qui sont déjà riches, aux dépens des populations les plus pauvres et marginalisées du monde, comme c'est déjà arrivé dans le cas des projets MDP et PSE (voir plus loin).

Quels seront les gagnants et les perdants, cela dépendra de la manière dont les politiques REDD seront construites. Par exemple, si elles font monter considérablement le prix du bois ou de la terre (comme c'est peut-être déjà le cas), elles risquent d'avoir des conséquences considérables pour les communautés forestières pauvres et pour les programmes de réforme agraire : le simple fait que les forêts deviennent un article de plus en plus cher rend probable qu'elles soient arrachées à la population locale.

les gagnants

Beaucoup de pays, et surtout ceux qui font partie de la Coalition des Nations de forêt tropicale, espèrent que le REDD apportera des avantages financiers considérables aux pays en développement. Pourtant, il faudra voir si les fonds sont canalisés à travers les

gouvernements ou remis directement aux gestionnaires des projets, et si les revenus seront distribués de manière à avantager ceux qui en ont le plus besoin. Cela dépendra de la conception du REDD.

Suite à la décision de Bali sur le REDD, le secteur financier commence à s'intéresser beaucoup à ce processus, prévoyant que les crédits REDD seront inclus dans les marchés du carbone. C'est le cas de Merrill Lynch (voir plus haut l'étude de cas sur l'Indonésie), qui a déclaré que la valeur des crédits REDD va probablement augmenter avec l'établissement d'un mécanisme REDD [Business Green, 2008]. Comme signalé par le FERN, « *La spéculation est derrière la ruée pour le carbone. Une enquête menée auprès des distributeurs d'énergie par le magazine Energy Risk a révélé que peu d'entre eux croient que le marché soit prêt à faire quoi que ce soit pour contrer le réchauffement mondial, et que 40 pour cent pensent qu'il pourrait y avoir des profits financiers à la clef* » [FERN, 2008]. Quelques grandes ONG conservacionnistes engagées dans l'établissement de projets de finance du carbone peuvent en tirer elles aussi des bénéfices financiers.

encadré : le commerce de crédits de la diversité biologique – un marché parallèle ?

Il est intéressant de noter ce qui se passe dans le 'marché' parallèle (ou peut-être superposé) de la diversité biologique. Les investisseurs sont en train d'acheter des terres dans le but de tirer profit de la vente de crédits concernant les services environnementaux en général, et cela pourrait inclure à un moment donné les crédits REDD.

guyana La société londonienne Canopy Capital, avec le soutien de « dix investisseurs privés dont on n'a pas révélé les noms » a récemment lancé un projet dans la réserve d'Iwokrama, en Guyana, et serait en train de « travailler sur un certain nombre de produits d'investissement commercialisables, pour essayer de monétiser les services de la forêt de 371 000 hectares, tels que la protection de la pluviosité, la préservation des réserves d'eau et la conservation de la diversité biologique indigène » [Climate News for Business, 2008].

À propos du REDD et des services de piégeage de carbone des forêts, le directeur général de Canopy Capital, Hylton Murray-Philipson, a commenté dernièrement qu'il faudrait « éliminer le côté romantique, oublier les autochtones, les oiseaux, les abeilles et les papillons... considérer cela comme un service... si on ne paie pas la note, on vous supprime le service » [BBC, 2008].

bornéo De même, la société New Forests Pty Ltd, basée à Sydney, prévoit de créer une banque pour la conservation de l'habitat destinée à gérer les 34 000 ha de la Réserve naturelle de Malua, sur

l'île de Bornéo. New Forests entend générer des recettes en vendant des 'résultats de conservation forestière' – qui pourraient, présumet-on, inclure des crédits du carbone forestier – à des producteurs d'huile de palme, des entreprises énergétiques et d'autres encore. En se basant sur les expériences bancaires des États-Unis dans le domaine de la conservation, ils prévoient que leurs investissements dans la région auront une rentabilité de 15 à 25 %.

« *L'objectif du gouvernement de Sabah et de New Forests est de créer les conditions pour que tout le monde y gagne : les entreprises d'huile de palme peuvent contribuer à protéger la forêt humide, les investisseurs privés peuvent obtenir des bénéfices de la réhabilitation et la conservation de la forêt, et le gouvernement peut offrir une solution aux problèmes qui entourent les plantations de palmier à huile à l'heure actuelle* », a dit David Brand, Directeur général de New Forests. « *Nous espérons qu'en adoptant une approche commerciale de la conservation, nous pourrions contribuer à l'existence à Bornéo d'un environnement durable qui inclue l'huile de palme, la production de bois et la conservation de la nature, le tout géré de façon harmonieuse avec des critères commerciaux* » [Butler, 2007] (c'est moi qui souligne).

brésil La chaîne hôtelière Marriott International est en train d'investir dans la Réserve de développement durable de Juma, en association avec l'État d'Amazonas, au Brésil, et elle demandera la certification de la forêt suivant les normes de l'initiative Climate, Community and Biodiversity (CCB) [Marriott, 2008].

deux le boom du REDD – les gagnants et les perdants

suite

les perdants

On affirme souvent que le système REDD avantagera directement les populations tributaires des forêts si elles s’y engagent, mais l’expérience recueillie à ce jour en ce qui concerne l’augmentation des prix des produits de base (en particulier l’huile de palme ou le soja pour la production d’agrocarburants), les compensations volontaires par le MDP et les projets concernant le paiement des services environnementaux, ne semblent pas justifier cet optimisme, surtout dans le cas des communautés déjà marginalisées qui habitent les forêts. Le prix de la terre est en train d’augmenter, et certaines personnes sont poussées à quitter leurs territoires, et leurs terres agricoles et à se rapprocher de la frontière des forêts, ce qui aggrave le déboisement.

Si le REDD aggrave cette situation en faisant monter de façon significative la valeur des forêts, il risque d’avoir des effets très nuisibles sur les peuples les plus pauvres du monde. Au moins 1,6 milliards de personnes sont au moins partiellement dépendantes des forêts pour leurs besoins quotidiens [FAO, 2008], et près de 60 millions de peuples autochtones dépendent entièrement des forêts pour tous leurs besoins. Parmi ces effets négatifs pourraient figurer les conflits au sein des communautés et entre des communautés (surtout lorsque les droits fonciers ne sont pas bien définis), les modifications des structures de pouvoir locales et des perturbations des valeurs et des comportements sociaux traditionnels [UNEP-WCMC, 2007]. Les communautés tributaires des forêts pourraient même se voir refuser l’accès à leurs forêts. Il s’agit d’un sujet d’inquiétude important, quelle que soit l’origine des fonds du REDD.

Si le REDD était appliqué à l’échelon national dans les pays qui y participent (ce qui serait sans doute la meilleure option, pour éviter les fuites), les revenus qui iraient directement aux coffres gouvernementaux seraient égaux ou supérieurs à leurs recettes fiscales actuelles mais, dans certains pays, cela pourrait se faire aux dépens des peuples autochtones et des communautés locales qui profitent à l’heure actuelle des forêts et qui sont souvent livrés aux caprices de l’État en ce qui concerne la reconnaissance de leurs droits fonciers. En outre, rien ne garantit que ces fonds seront affectés d’une manière favorable aux peuples autochtones ou aux communautés locales : c’est une question qu’il faudra résoudre.

En revanche, un système REDD appliqué par projets, ou un type de REDD de base nationale incluant le paiement direct aux projets, *pourrait* augmenter les chances que les fonds soient canalisés directement vers les communautés, mais non si elles doivent entrer en concurrence avec des investisseurs et des commerçants en carbone plus grands et souvent rapaces. Tout engagement se heurterait en plus aux difficultés concernant les langues officielles utilisées, un problème que les peuples

autochtones rencontrent souvent, et à la complexité technique [Lovera, 2007]. Les communautés devront probablement dépendre d’organisations et de consultants extérieurs, et auront moins de souveraineté sur les ressources naturelles. En outre, elles devront prendre à leur charge les risques des projets. Il s’agit donc d’une option qu’il faudrait rejeter, d’autant plus qu’un REDD strictement basé sur des projets comporterait le risque additionnel que le déboisement se poursuive à l’extérieur des frontières du projet concerné.

le modèle REDD, le prix de la terre et les répercussions sur les peuples autochtones

Dans les deux cas, le modèle REDD pourrait déclencher une multiplication rapide des terres mises de côté pour les projets REDD, sans considérer les droits coutumiers et territoriaux des peuples autochtones, car les gouvernements chercheraient à protéger contre l’interférence ‘extérieure’, par la violence ou autrement, une ressource de plus en plus précieuse.

Environ 1,6 milliard de personnes, dont 60 millions d’autochtones, dépendent entièrement ou en partie des forêts pour leurs moyens de subsistance, leur nourriture, leurs médicaments ou leurs matériaux de construction [FAO, 2008]. Ces personnes ont déjà été durement frappées par le déboisement pratiqué surtout pour la production de vivres et d’agrocarburants destinés à l’exportation, et par les projets de boisement et de reboisement MDP. N’ayant pas souvent de titres de propriété formels, beaucoup ont été expulsés de force et avec violence de leur territoire ancestral. Si la valeur des forêts augmente, il y aura davantage de gouvernements et d’entreprises disposés à faire n’importe quoi pour s’en emparer.

En outre, la mercantilisation du carbone forestier est profondément injuste, puisqu’elle introduit une discrimination contre des personnes, et surtout contre des femmes, qui auparavant pouvaient accéder librement aux ressources forestières dont elles avaient besoin pour élever et soigner leurs familles mais qui n’ont pas les moyens d’acheter les produits de la forêt ou d’autres qui les remplacent [GFC, 2008].

Famille Baka du Cameroun.



encadré : expériences préalables avec le mécanisme de développement propre et le paiement des services environnementaux

Le Mécanisme de développement propre de la CCNUCC (MDP), instauré à Kyoto en décembre 1997, avait pour but de permettre aux pays obligés de réduire leurs émissions en vertu du Protocole de Kyoto de vendre des Certificats de réduction des émissions (CER) à des entreprises des pays industrialisés. Cela veut dire que les pays de l'Annexe B peuvent atteindre leurs objectifs de réduction des émissions à moindre prix. Le processus est très semblable à n'importe quel mécanisme REDD futur par projets fondé sur le commerce du carbone.

Néanmoins, les résultats du MDP ont été extrêmement pauvres. Il a eu tendance à apporter aux entreprises des profits excessifs, en suscitant des investissements dans des projets qui de toute façon auraient eu lieu [BBC, 2008]. Cela permet aux pays industrialisés de maintenir leurs émissions sans réductions compensatoires ailleurs.

En outre, les habitants des régions concernées ont payé un prix disproportionné pour ces projets. Peu d'entre eux en sont les 'propriétaires', et les investisseurs extérieurs leur imposent souvent des restrictions concernant leurs activités de pêche, de chasse et d'élevage.

Une analyse des publications concernant le MDP conclut que « *livré aux forces du marché, le MDP ne contribue pas outre mesure au développement durable* » [Holm Olsen, 2007]. Une autre étude qui examine les aspects de l'équité et du développement durable, affirme que « *cette nouvelle économie du carbone... a du mal à intégrer les réalités écologiques et sociales locales, surtout en ce qui concerne quels sont les gagnants et les perdants au plan local. Cela est dû en partie au fait que les marchés du carbone n'apparaissent pas spontanément : ils sont créés par des institutions nationales et mondiales. Leur création peut comporter la modification des droits de propriété, souvent à l'encontre de régimes traditionnels établis de longue date* ». L'étude ajoute que « *la capacité de la 'nouvelle économie du carbone' de favoriser réellement le développement durable peut dépendre, à la limite, de la nature même du marché* » [Brown & Corbera, 2003].

le MDP n'a pas réussi à produire des réductions additionnelles des émissions Un document de travail de l'Université de Stanford publié en 2008 dit aussi que, du fait de la manière dont il est structuré, « *le MDP et d'autres systèmes de compensation ne sont pas en mesure de déterminer de façon fiable si les crédits proviennent d'activités qui auraient eu lieu de toute façon tout en gardant le contrôle des coûts de transaction et en offrant des certitudes aux investisseurs* » et que « *le MDP est structurellement incapable de susciter un engagement des pays en développement qui aboutisse à une réduction significative des émissions* » [Wara & Victor, 2008].

Dans un document antérieur, un de ces deux auteurs dit aussi que, tout en pensant que le MDP pourrait être modifié et appliqué en conjonction avec d'autres mécanismes financiers, pour le moment « *Le MDP ne fonctionne pas bien, ni comme marché de réductions d'émissions ni comme subside. En conséquence, il est en train de créer des institutions politiques et des groupes d'intérêt puissants dont les objectifs ne coïncident ni avec la CCNUCC ni avec le Protocole de Kyoto* » [Wara, 2006].

D'après l'International Rivers Network, 73 % des projets enregistrés au 1er mars 2008 avaient déjà été complétés avant cette date, ce qui indique qu'on aurait très bien pu les exécuter sans financement MDP. En plus, l'IRN rapporte qu'une enquête commandée par le ministère de l'Environnement allemand a conclu que 86 % des interviewés avaient été d'accord avec l'affirmation que « *dans bien des cas, les recettes du carbone sont la cerise sur le gâteau, ils n'ont pas d'incidence sur la décision d'investissement* » [IRN, 2008].

le paiement des services environnementaux Les plans nationaux de paiement de services environnementaux (PSE) ont pour but de payer une compensation à ceux qui prêtent des services environnementaux (par exemple, les propriétaires des forêts). Les PSE peuvent poser des problèmes s'ils sont appliqués conjointement avec les plans de compensation d'émissions parce que, comme le MDP, ils permettent que les dommages environnementaux se déplacent ailleurs [Lovera, 2007].

Il faut signaler aussi que, pour l'instant, il y a peu d'indices que les plans de PSE puissent fonctionner par eux-mêmes. Le programme PSE du Costa Rica, par exemple, prévoit de payer les agriculteurs qui ne déboisent pas leurs terres. Pourtant, ce programme bien connu n'étant pas un mécanisme purement commercial, il n'est pas un bon exemple de PSE : pour atteindre ses objectifs il a bénéficié de subsides additionnels (provenant d'un impôt sur l'essence) et de réglementations telles qu'un moratoire sur le déboisement [Lovera, 2007].

L'Institut des ressources mondiales se sert lui aussi du plan PSE du Costa Rica pour démontrer que, comme dans le cas du MDP, la participation à des initiatives de ce genre peut être plus facile pour les riches que pour les pauvres, d'autant plus que les PSE sont conçus en pensant à la conservation, et non à l'atténuation de la pauvreté. Une enquête menée dans un bassin versant costaricain a trouvé que tous les grands propriétaires terriens y participaient, contre un tiers seulement des petits propriétaires. Parmi les obstacles à la participation aux plans PSE figurent l'absence de droits fonciers, la limitation de certains usages de la terre (par exemple, l'interdiction du pâturage ou d'autres usages traditionnels de la forêt), les coûts élevés des transactions, et le manque de crédit pour couvrir les frais de démarrage [WRI, 2005].

trois quelles sont les conséquences d'une approche du modèle REDD axée sur le marché ?

quelles sont les conséquences d'une approche du modèle REDD axée sur le marché ?

De nombreux observateurs partent du principe que REDD est synonyme de marchés du carbone. Or, tel n'est pas le cas (du moins pour l'instant). En fait, il s'agit d'un point litigieux dans les débats actuels de la CCNUCC à propos de l'après-Kyoto. Au sein de la discussion il y a aussi la question de savoir si le REDD devrait générer des crédits de carbone forestier échangeables ('fongibles') qui puissent être commercialisés sur les marchés du carbone réglementaires comme l'ETS de l'UE, ou si les crédits REDD devraient être commercialisés sur un marché REDD spécifique.

L'éventail complet des risques associés à l'utilisation du commerce et des compensations de carbone pour financer le REDD n'a pas été suffisamment considéré. Les questions examinées portent généralement sur la possibilité ou non que le commerce fournisse des fonds suffisants, et sur le risque que les crédits REDD inondent les marchés du carbone et provoquent l'effondrement du prix du carbone.

les arguments pour introduire le REDD dans le marché du carbone

La Coalition de nations de forêt tropicale veut faire entrer le REDD dans les négociations sur la deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto. Elle veut aussi qu'on donne le feu vert à la vente de crédits de compensation REDD sur les marchés réglementaires de carbone.

La CfRN et d'autres pays qui ont proposé d'associer le REDD aux marchés du carbone l'ont fait pour des raisons diverses, dont les suivantes :

- *le fait que les pays industrialisés ont souvent manqué à leurs engagements préalables concernant leur assistance financière volontaire aux pays en développement ;*
- *l'idée que les marchés du carbone sont la meilleure option et la plus rentable, au vu du volume de financement en question;⁵*
- *le désir d'établir un lien direct entre le financement et les réductions d'émissions dans les pays de l'Annexe 1, à cause des 'synergies morales' [pour en savoir plus voir Myers, 2007:19] ;*
- *en tant que moyen permettant aux pays en développement de participer à l'atténuation du changement climatique.*

Mis à part le fait qu'on ne sait pas vraiment quel est le volume de financement requis (puisque les profits générés par les entreprises d'exportation pourraient être décomptés, et que les réglementations pourraient être également efficaces), le premier argument est tout à fait valable. En comparaison, le financement accordé à ce jour aux mécanismes financiers de la CCNUCC et du Protocole de Kyoto, par exemple, est minuscule. Les gouvernements du Nord ont manqué à des engagements financiers semblables dans le passé (par exemple, dans le cas du financement des Objectifs de développement pour le millénaire [Sachs, 2005]. En outre, la perspective d'un financement REDD considérable est déjà en train de modifier le comportement de certains fonctionnaires gouvernementaux et commerçants en carbone, comme le montrent les marchés conclus en Indonésie [cf. l'étude de cas sur l'Indonésie].

Or, en plus des objections de nature éthique contre l'emploi de 'compensations' des émissions par le biais du marché, on peut opposer à la plupart de ces arguments le fait qu'il y a, comme les membres de la Coalition l'admettent, d'autres sources potentielles de financement qui ne dépendent pas des contributions volontaires du Nord ni des marchés du carbone (comme les pays de la CfRN l'admettent eux-mêmes) [UNFCCC, 2007d:5]. Par exemple, on pourrait fixer un impôt sur la consommation de combustibles fossiles et/ou libérer des sommes en éliminant les subsides des pays industrialisés à ces combustibles. Il s'agirait d'options où tout le monde y gagnerait vraiment, puisqu'elles contribueraient aussi à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Néanmoins, les membres de la CfRN affirment que ces options devraient être utilisées *en plus*, et non à la place, des marchés du carbone.⁶ Mais il existe bien d'autres raisons importantes, d'ordre éthique et pratique, contre cela. Le commerce du carbone pourrait être désastreux aussi bien pour l'atténuation du changement climatique que pour les communautés tributaires des forêts.



© Jean-François Lab, streamstime



© Simon Rawles, les amis de la terre

À gauche : cheminée d'une raffinerie de pétrole.
À droite : exploitation forestière durable en Guyana.

⁵ Les marchés réglementés ont généré 5,3 milliards USD en 2006. Les marchés volontaires sont plus petits à l'heure actuelle mais ils grandissent vite. Ils ont généré 92 millions USD en 2006. On prévoit que les deux vont croître considérablement [EcoSecurities, 2007].

⁶ Ils proposent aussi des mécanismes liés aux marchés, tels que des prélèvements sur les crédits MDP et la vente aux enchères de permis d'émission [UNFCCC, 2007d].

si le REDD est financé grâce au commerce du carbone, les émissions dues aux combustibles fossiles et à d'autres sources vont augmenter

Par rapport au changement climatique, le carbone forestier est très différent de celui qui est stocké dans les réserves souterraines de combustibles fossiles, et cette différence joue un rôle critique dans le débat sur le REDD [WRM, 2008].

Le CO₂ piégé par les arbres retourne à l'atmosphère quand les arbres meurent ou pourrissent ou lorsque les produits de bois se décomposent ; cela fait partie du cycle du carbone superficiel, qui se complète au bout d'un temps relativement court. Quand on le regarde dans son ensemble, on voit qu'il est rare que ce cycle du carbone augmente les émissions nettes de CO₂ dans l'atmosphère (sauf par la décomposition de la matière organique du sol, cf. la 1e note en bas de page). En revanche, le carbone du sous-sol qui se trouve dans les combustibles fossiles a mis des centaines de milliers d'années à s'accumuler et, une fois libéré, ne peut pas retourner dans ces réserves souterraines par le même processus.

Si on utilise les compensations de carbone pour financer le système REDD, les émissions de CO₂ 'économisées' par la réduction du déboisement (que les forêts auraient fini par réabsorber de toute façon) seront utilisées pour permettre l'utilisation de combustibles fossiles à un autre endroit, augmentant ainsi les émissions nettes de CO₂ dans l'atmosphère. On ne peut pas permettre que cela arrive : le carbone du sous-sol doit rester dans le sous-sol.

Cela ne veut pas dire qu'on ne doit pas mettre fin au déboisement. Bien sûr il faut le faire, pour des raisons écologiques et sociales. En outre, cette réduction devrait être pleinement soutenue et financée. Mais ce qu'il ne faut pas c'est associer directement la réduction du déboisement à la réduction du brûlage de combustibles fossiles dans les pays industrialisés.

la perte de la souveraineté nationale sur les ressources naturelles

De plus, si le REDD est financé au moyen des marchés du carbone, cela pourrait déterminer de quelle manière les fonds peuvent être utilisés aux plans national et local. Même si les fonds étaient distribués au niveau national, les investisseurs auraient probablement beaucoup d'influence dans ce domaine et les décisions seraient prises de manière à maximiser les profits, et non à minimiser le déboisement.

Les pays en développement et les populations locales pourraient aussi perdre leur souveraineté sur leurs propres ressources naturelles si les 'services' forestiers étaient achetés. C'est une des raisons pour lesquelles le Brésil s'oppose à recourir aux marchés du carbone pour financer le REDD et qu'il a proposé d'autres mécanismes de financement.

les marchés du carbone sont complexes et vulnérables aux pressions des entreprises

Comme le FERN et d'autres l'ont bien signalé, « *Même des économistes comme Alan Greenspan voient des failles dans le commerce du carbone, et l'homme d'affaires George Soros l'a décrit comme 'inefficace'* » [FERN, 2008].

L'expérience de la première étape de l'initiative la plus significative entreprise à ce jour, à savoir le système européen d'échange de quotas d'émission (ETS), a démontré que le commerce du carbone est particulièrement vulnérable aux pressions des entreprises : trop de permis ont été alloués au départ, de sorte que le prix du carbone a chuté [World Bank, 2007:15] et que les émissions n'ont pas baissé.

D'après un journaliste, « *l'expérience de l'Europe, qui a créé il y a trois ans le plus grand marché mondial de gaz à effet de serre, est une mise en garde : les politiciens et les industries influentes pourraient être en train de détourner le marché du carbone de son but initial, celui de réduire les émissions qui réchauffent la planète* » [IHT, 2008]. Le système a généré « *des profits records pour... RWE AG et d'autres entreprises de service public* » [Bloomberg, 2006]. Le Comité de surveillance environnementale du Royaume-Uni a prévenu lui aussi que, « *à moins que les compagnies aériennes soient forcées d'acheter aux enchères leurs permis d'émission, on prévoit qu'elles auront des bénéfices exceptionnels qui pourraient se situer entre 3,5 milliards € (2,4 milliards £) et 4 milliards € (2,7 milliards £)* » durant la deuxième étape de l'ETS [EAC, 2007].⁷

Il paraît aussi que les hauts fonctionnaires de l'UE ont trouvé que l'établissement d'un marché aussi vaste avait été plus compliqué que prévu [IHT, 2008] (malgré le fait qu'il semble beaucoup plus facile de surveiller les crédits dans l'ETS de l'UE que de vérifier les crédits REDD).

Néanmoins, des réformes considérables ont été promises en Europe, y compris la vente aux enchères de permis (c'est-à-dire que les entreprises auront à payer pour leurs émissions, au lieu de recevoir des crédits gratuits), et le prix des permis d'émission s'est redressé tout à fait. Il reste à savoir si la Commission européenne pourra tenir ses promesses face à l'opposition des industries à forte intensité d'énergie ; le Parlement européen a proposé d'introduire progressivement la vente aux enchères des permis d'émission pour que les entreprises doivent payer pour les obtenir.⁸ Des entreprises telles que la pétrolière anglo-néerlandaise Royal Dutch Shell et le géant de l'acier ArcelorMittal auraient menacé de geler une partie de leurs investissements en Europe à moins que le plan soit révisé [IHT, 2008].

⁷ Au moment de rédiger ce rapport, l'UE avait entrepris une consultation concernant l'inclusion de l'aviation dans l'ETS.

⁸ L'UE est en train de revoir l'ETS et la Commission de l'environnement du Parlement européen a proposé la vente aux enchères totale pour le secteur énergétique et l'introduction progressive pour les autres secteurs.

trois quelles sont les conséquences d'une approche du modèle REDD axée sur le marché ? suite

paiements différés et contrats de responsabilité

La finance du carbone risque aussi de désavantager les petits protagonistes car, du fait que la plupart des paiements seront 'ex-post' (postérieurs à la livraison des crédits, à cause des incertitudes que comporte le REDD), ils devront financer les frais de démarrage et de fonctionnement par d'autres moyens ; ou bien, les projets comporteront des évaluations des risques et des contrats de responsabilité contraignants [EcoSecurities, 2007] qui les obligeront à prendre en charge tout échec éventuel. Les deux scénarios seraient particulièrement onéreux pour les petits projets entrepris par les communautés locales.

Dans un document récemment présenté, les membres de la Coalition pour les Nations de forêt tropicale reconnaissent que « *le vendeur devra prendre en charge les frais payables d'avance et, dans bien des cas, il sera nécessaire de prévoir un préfinancement* » [SBSTA, 2008]. Cette difficulté est reconnue aussi par ceux qui se centrent sur ce qu'on appelle le « REDD en faveur des pauvres » : ils voient que les frais à payer d'avance vont limiter l'accès des petits producteurs au marché, que les acheteurs seront souvent mieux placés pour négocier, et que les petits opérateurs pourraient même être poussés à l'illégalité [ODI, 2008].

Il paraît que le marché des projets de ce genre a été dominé par des institutions philanthropiques publiques ou privées qui ont 'acheté' des biens environnementaux à des fins d'intérêt public. Sur les 287 exemples de 'marchés de services environnementaux' analysés en 2002 par l'Institut international de l'environnement et du développement [Landell-Mills & Porras, 2002], presque aucun n'a pu être considéré comme purement commercial. La plupart étaient des plans assez conventionnels de soutien à des initiatives communautaires de conservation de la diversité biologique, que l'on avait rebaptisées 'paiement de services environnementaux' pour les rendre plus acceptables, étant donné que la tendance était à envisager la conservation dans une perspective commerciale.

le système REDD et l'instabilité du marché

D'autre part, les marchés sont d'une instabilité évidente et les coûts d'opportunité ou les compensations pourraient facilement varier beaucoup du jour au lendemain. Toute augmentation soudaine du prix du bois ou des produits agricoles risquerait de réduire considérablement l'étendue de forêt que l'on pourrait protéger si, tout à coup, il devenait plus profitable de récolter le bois ou d'affecter la terre à l'agriculture que de maintenir un accord de type REDD. C'est exactement le contraire du financement prévisible et stable que la Coalition pour les nations de forêt tropicale est en train de demander.

Le boom des biocarburants en est l'exemple parfait. Le Bureau des Affaires agricoles des États-Unis a signalé que le prix du soja avait augmenté de 13 % en cinq mois seulement, de décembre 2006 à avril 2007. En outre, rien qu'en 2006 la production mondiale d'éthanol s'est accrue de 22 % et celle de biodiesel (dont la part du

marché des agrocarburants est bien plus petite) a augmenté de 80 % [GJEP/GFC, 2008]. Des hausses des prix aussi rapides rendent très difficile, sinon impossible, de compenser pour la réduction de la production de soja ou d'huile de palme.

Le même problème se pose quant au prix du carbone. Par exemple, si les petits agriculteurs ou les communautés locales sont payées suivant les tonnes de carbone économisé, ces paiements pourraient tomber au-dessous du niveau de subsistance si le prix du carbone s'effondre, comme c'est déjà arrivé. Dans ce cas, la reprise d'activités qui impliquent un certain degré de déboisement serait fort probable.

les crédits REDD pourraient déstabiliser ou inonder les marchés de carbone existants

Un problème clé, qui inquiète même ceux qui sont favorables aux marchés du carbone, est de savoir si l'abondance de crédits REDD bon marché pourrait faire tomber le prix du carbone. Cela porterait atteinte à d'autres tentatives d'atténuation du changement climatique qui dépendent de ce prix.

Plusieurs solutions sont possibles. L'une consiste à faire en sorte que la demande de crédits de carbone forestier reste forte, en rendant les réductions d'émissions des pays de l'Annexe 1 suffisamment contraignantes pour qu'il soit nécessaire d'augmenter l'offre de crédits. Pourtant, les renseignements fournis par la Rainforest Foundation portent à croire qu'il serait difficile d'y parvenir : en examinant plusieurs scénarios différents, elle conclut que la demande de crédits ne dépassera l'offre que si l'on exige aux pays de l'Annexe 1 de réduire leurs émissions de 80 % et que 50 % de ces émissions puissent être compensés par des crédits venant des pays non visés par l'Annexe 1 [Rainforest Foundation, 2008].

Une autre solution proposée consiste à 'indexer' les crédits pour qu'un crédit REDD soit égal à plusieurs crédits carbone [Czebinak, 2008]. Cependant, comme on l'a bien signalé, cela réduirait considérablement la valeur des crédits REDD et le financement qu'on pourrait obtenir grâce à eux. Il serait possible aussi de créer un marché séparé pour le REDD.

REDD et compensations volontaires

Même si le REDD ne fait l'objet d'un accord au sein de la CCNUCC, le marché volontaire pourrait être utilisé pour acheter des compensations d'émissions, à moins que cela soit interdit. Quoique les projets de boisement ou reboisement n'aient pas été très populaires dans le cadre du MDP en raison des coûts de transaction élevés [World Bank, 2007], les crédits de carbone forestier représentent environ 35 % des crédits commercialisés sur les marchés volontaires comme le Chicago Climate Exchange [Forecon, 2008]. La Papouasie occidentale et l'Aceh ont déjà commencé à s'engager dans le marché volontaire des compensations, avant qu'une décision multilatérale n'ait été prise au sujet du REDD (voir plus haut l'étude de cas sur l'Indonésie).

quatre problèmes méthodologiques concernant le système REDD

problèmes méthodologiques concernant le système REDD

Aux problèmes de financement concernant le REDD s'ajoutent des problèmes également sérieux, d'ordre méthodologique, qui sont une raison supplémentaire pour laquelle il n'a pas été inclus auparavant dans les mécanismes de la finance du carbone tels que l'ETS de l'UE.⁹

S'il y a eu depuis des progrès technologiques (en particulier dans le domaine de l'imagerie satellite), la plupart de ces risques et difficultés restent entiers, de sorte que, même si on réussit à trouver et à distribuer les fortes sommes d'argent dont on parle, le modèle REDD risque d'échouer.

forte probabilité de fuites

Le problème des 'fuites' est une source d'inquiétude permanente. L'approche par projets, par exemple, pourrait impliquer que les activités de déboisement se déplacent tout simplement vers une autre région du même pays (en fonction des facteurs spécifiques en question). De même, on se demande si les aires protégées vont réduire le déboisement ou le déplacer à un autre endroit [UNEP-WCMC, 2007].

C'est pourquoi Kevin Conrad, de la CfrN, et bien d'autres encore, disent que les plans REDD devraient être nationaux [Asia Cleantech, 2008]. Or, même ainsi les activités de déboisement pourraient se déplacer vers des pays qui ne participent pas au REDD (ce qui, bien entendu, est encore plus inquiétant à n'importe quelle étape lorsque les activités REDD ont lieu dans un nombre limité de pays).

Une solution qui semble évidente serait d'impliquer autant de pays que possible dans un accord REDD. En définitive, la seule solution serait d'éliminer les causes sous-jacentes du déboisement.

En outre, cette discussion apparemment technique sur les fuites risque de voiler d'autres problèmes plus ouvertement politiques, qui se poseraient surtout si le REDD était financé par le biais des marchés du carbone. Premièrement, s'il y a des fuites le REDD ne réussira pas à réduire les émissions de carbone autant que prévu, même si on réussit à générer les crédits, que ce soit par projet ou par pays. Encore plus inquiétante est la possibilité que la compensation d'émissions utilise un système REDD 'qui fuit', ce qui permettrait au Nord de continuer ses émissions sans qu'il y ait parallèlement des réductions suffisantes dans le monde en développement [WRI, 2007].

Deuxièmement, les décisions concernant les fuites pourraient avoir des conséquences importantes concernant la manière dont les projets REDD sont gérés, qui y participe et quels seront les destinataires intermédiaires et finaux des fonds REDD.

Les crédits au niveau des projets, par exemple, peuvent provoquer davantage de fuites. Pourtant, ils seront probablement les préférés des investisseurs dans la finance du carbone parce qu'il est plus facile pour le secteur privé de s'y engager, que les risques associés à des projets déterminés peuvent être gérés de façon plus efficace et que les défaillances nationales en matière de gouvernement seront un facteur de risque moins grave. En outre, un pays entier peut mettre plus longtemps à être 'prêt' pour le REDD [EcoSecurities, 2007]. Et le plus important est que les fonds iraient directement aux gestionnaires du projet et à ceux qui y participent, qu'il s'agisse d'entreprises de finance du carbone, d'ONG de conservation ou de communautés locales. Cela rendrait plus difficile de s'attaquer aux causes du déboisement de façon ciblée, aux plans national ou international. Bref, les entreprises de finance du carbone vont probablement préférer que le mécanisme REDD s'applique au niveau des projets.

En revanche, les crédits à l'échelon national impliqueraient que l'argent serait remis aux gouvernements nationaux pour qu'ils les distribuent comme ils l'entendent, ou peut-être avec quelques conditions (concernant la gouvernance, par exemple). Les risques de fuite diminueraient considérablement et les fonds pourraient être employés à combattre de façon plus systémique les causes profondes du déboisement. Avec cette option il serait possible de distribuer les fonds au plan local, mais il n'y a pas de garantie que cela se passera ainsi. De façon générale, on peut au moins prédire que les gouvernements vont préférer une approche nationale du système REDD.

Néanmoins, il est évident que les deux approches ont des désavantages mais, du point de vue du risque de fuites, les contributions nationales aux efforts multilatéraux pour arrêter le déboisement sont indispensables.

¹⁰ Le commerce en vertu du Protocole de Kyoto ne se limite pas aux AAU (Assigned Amount Units) par pays ; il inclut aussi d'autres unités, dont les RMU (Removal Units) générées par des activités UTCAIF telles que le reboisement, le boisement et la gestion forestière durable. Lorsque ces activités aboutissent à l'élimination de gaz à effet de serre, un pays de l'Annexe I peut délivrer des RMU pour respecter son engagement à l'égard du changement climatique [UNFCCC, 2008b]. Il y a aussi un débat en cours sur l'inclusion des produits de bois récoltés (HWP, Harvested Wood Products), dont les produits en bois et en papier, dans les inventaires des pays sur leurs émissions nettes. Il n'est pas difficile d'envisager un scénario futur où les mêmes gouvernements qui défendent l'inclusion des HWP dans les UTCAIF proposeront de les inclure dans le REDD (ce qui impliquerait que les forêts pourraient continuer d'être abattues, tant que les produits en bois seraient réutilisés ou recyclés). La discussion sur les méthodologies communes pourrait avoir le même effet.

⁹ En réponse aux pressions des organisations de conservation des forêts, l'UE reconsidère aujourd'hui la possibilité que les crédits relatifs aux forêts soient acceptés dans l'ETS.

quatre problèmes méthodologiques concernant le système REDD

suite

surveillance, vérification et dégradation

La surveillance et la vérification du déboisement sont difficiles à réaliser, bien que les responsables affirment que la technologie a suffisamment avancé pour pouvoir mettre en œuvre le REDD. Il y a aussi des discussions pour savoir si les méthodologies à employer devraient s'inspirer de celles déjà présentes dans les Recommandations en matière de bonnes pratiques pour le secteur de l'utilisation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (UTCATF¹⁰) [IPCC-NGGIP 2003] et dans la version révisée 1996 des Lignes directrices du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre [IPCC-NGGIP], appliquées par les pays de l'Annexe 1.

Même si les méthodologies étaient jugées suffisantes, le coût représenterait un obstacle, à cause du prix et de la disponibilité de l'imagerie satellite, du coût de la 'vérification sur le terrain' qui est particulièrement importante si la dégradation était incluse (c'est pour cette raison qu'elle ne l'a pas été), du fait que l'installation de systèmes de surveillance et de vérification serait payable à l'avance, alors que les revenus de la finance du carbone seraient probablement perçus à posteriori, et parce que les documents techniques nécessaires seraient probablement inaccessibles aux communautés locales sans l'aide de consultants extérieurs.

S'il est particulièrement problématique de mesurer la dégradation, il est aussi important de le faire pour éviter que de grandes quantités de carbone forestier se perdent sans que le système REDD le sache. Dans certains pays, dont ceux du Bassin du Congo, les pertes dues à la dégradation ont tendance à être bien plus élevées que celles dues au déboisement.

Or, le fait que les données dans ce domaine sont moins fiables ou beaucoup plus chères à obtenir risque de décourager les investisseurs. Cette situation et le besoin de couvrir les dépenses initiales semblent des arguments suffisamment convaincants pour recourir aux sources de financement publiques plutôt qu'au financement privé.

les différents critères favorisent des pays différents

Un autre dilemme concerne l'établissement d'une ligne zéro qui permette de mesurer les taux de déboisement. Faut-il le faire et, si oui, comment ? Il s'agit d'une question épineuse qui risque de bouleverser tout le débat sur le REDD, car il est pratiquement impossible de définir des lignes zéro qui ne désavantagent personne.

Il faudrait savoir en particulier comment offrir des incitations positives à ceux qui déboisent, tout en récompensant les pays qui ont toujours eu et risquent d'avoir un faible taux de déboisement. Comme le signale l'ODI, en prenant pour ligne zéro les taux de déboisement passés on favorise ceux qui ont le plus déboisé [ODI, 2008].

On parle aussi de la possibilité d'établir une ligne zéro en considérant un certain nombre d'années (par exemple, 1990-2000), ce qui éviterait le problème des années exceptionnelles. Cela aurait aussi l'avantage de récompenser les pays qui ont réussi à réduire leurs taux de déboisement dans la période concernée, et d'éviter que certains pays accroissent leur taux de déboisement afin de maximiser les bénéfices qu'ils pourront tirer du REDD le jour où il sera finalement lancé.

Le débat se complique encore davantage en ce qui concerne la prise en compte des réductions du déboisement qui auraient eu lieu de toute façon (un problème semblable à celui de l'additionnalité des projets MDP). Par exemple, l'Indonésie et la Malaisie ont eu des taux de déboisement très élevés dans les années 80 et 90, et le déboisement risque de se centrer maintenant sur leurs montagnes, de sorte que les taux de déboisement y vont probablement diminuer pour des raisons 'mécaniques' [Karsenty, 2008]. C'est pourquoi certains pays proposent que les lignes zéro tiennent compte des 'tendances anticipées en matière de déboisement'.

Un autre élément crucial du débat sur les lignes zéro concerne la possibilité de mesurer plutôt les stocks de carbone existants. Cette démarche est défendue par les pays qui sont encore très boisés et qui ont peut-être fait des efforts considérables pour le rester. S'ils étaient exclus du REDD, seuls les plus coupables du déboisement en profiteraient.

Néanmoins, ceci pourrait être problématique parce qu'on ne peut pas exclure la possibilité de changements naturels, tels que les incendies ou le dépérissement des forêts (quoiqu'on puisse argumenter aussi que ces changements ne peuvent plus être considérés comme entièrement naturels en raison des effets du changement climatique sur les phénomènes météorologiques et sur la santé des forêts) [FOEI, 2008]. L'Inde est favorable à cette approche et propose un mécanisme de 'conservation compensée' [UNFCCC, 2007e:85].

D'autre part, il existe le problème d'éviter la génération de crédits par l'adoption de lignes zéro artificiellement élevées, ce qui avantagerait autant les vendeurs que les acheteurs, puisqu'il y aurait davantage de crédits générés, mais ne changerait rien aux taux de déboisement eux-mêmes. Simultanément, si le volume ou la disponibilité de crédits de compensation augmentaient, les entreprises pourraient facilement compenser leurs émissions au lieu de les réduire chez elles.

Finalement, l'exactitude des données dont on dispose pose des problèmes méthodologiques. Par exemple, les évaluations des forêts du monde de la FAO ont été critiquées parce qu'elles partent de données insuffisantes et de méthodes d'information inégales, et parce qu'elles incluent les chiffres concernant les plantations, ce qui empêche de savoir quelles sont les pertes véritables de forêts primaires [WRI, 2001].

Pour résoudre ces problèmes, quelques autres solutions ont été proposées :

- *récompenser les pays pour leurs réductions par rapport à leurs émissions passées et sur la base des réductions au-dessous de ce qu'ils auraient émis s'ils avaient suivi une ligne zéro convenue globalement ; le financement proviendrait d'une combinaison marché/subventions [Strassburg, 2008] ;*
- *au lieu de la ligne zéro, établir une fourchette ou une gamme, ce qui permet aux pays d'accroître leurs bénéfices financiers par crédit à mesure qu'ils se rapprochent de la limite supérieure de la fourchette des réductions visées. L'inconvénient de cette option est qu'elle pourrait rendre difficile de générer des crédits de valeur maximale et de repérer les déplacements d'émissions.*

les forêts ne sont pas permanentes

Un problème évident est que les forêts, ou du moins les arbres, sont impermanents par nature, et que les incendies et le dépérissement (naturels ou provoqués par le changement climatique) pourraient empêcher de réduire les taux de déboisement. Du point de vue des investisseurs, cela comporte un risque considérable pour la génération de profits garantis et c'est la raison pour laquelle ils vont probablement préférer les paiements différés.

Dans d'autres systèmes, ce problème est résolu par le recours à des crédits temporaires à court terme et à long terme (respectivement tCER et ICER), qu'il faut renouveler à la fin d'une période donnée ou si les stocks forestiers disparaissent pour une raison quelconque. Dans ce cas, c'est l'acheteur qui prend les risques du projet (quoiqu'il puisse aussi s'assurer contre l'expiration inattendue des crédits). Néanmoins, les crédits temporaires génèrent moins de revenus, donc les vendeurs vont peut-être préférer prendre les risques à leur charge et vendre des crédits permanents plus chers. Une autre possibilité est de garder en réserve une partie de tous les crédits, par fidéicommis ou dans des comptes en banque, en prévision des pertes futures (ceci a été proposé par CfRN) [SBSTA, 2008].

les plantations ne sont pas des forêts !

Tant que les plantations seront comprises dans la définition de forêt de la FAO [FAO, 2000], il existera un risque réel que le REDD soit utilisé pour financer l'expansion des plantations, en dépit du fait actuellement reconnu que les plantations ne conservent que 20 % du carbone stocké par les forêts naturelles intactes [Palin et al., 1999, pour le CGIAR].

La position du Brésil, qui parle de réduire les taux de déboisement 'nets', découle de ce problème de définition. Le Brésil a demandé que les incitations positives soient appliquées aux réductions

'nettes' des émissions dues au déboisement [UNFCCC, 2007f], et il a récemment confirmé cette position en présentant un nouveau projet de plan national qui vise à faire en sorte que, d'ici à 2015, les arbres plantés soient plus nombreux que les arbres abattus. Bien que le ministre de l'Environnement brésilien ait affirmé qu'on y parviendra en partie en restaurant les forêts indigènes et en prenant des mesures énergiques contre l'abattage illégal [BBC, 2008c], cette approche vise probablement à assurer que le Brésil puisse continuer de défricher pourvu que la diminution des forêts soit compensée par l'expansion des plantations. Une telle stratégie lui permettrait de profiter autant des plantations que des crédits REDD.

Si les forêts sont remplacées par des plantations, aucun des 'bénéfices collatéraux' que promet le REDD ne sera généré, puisque les plantations sont associées à une diminution radicale de la diversité biologique et à de graves conséquences négatives pour les communautés forestières.¹¹

le REDD peut-il fonctionner en l'absence d'un régime foncier clair ?

Le système REDD focalise l'attention sur un dilemme moral de grande importance : à qui appartiennent les forêts ? Et qui a le droit de vendre des crédits forestiers ? Il est évidemment clair que, s'ils n'ont pas de droits fonciers, les peuples autochtones et autres communautés tributaires des forêts n'ont aucune garantie de recevoir une quelconque 'incitation' REDD ou une récompense pour la conservation de la forêt. En plus, dans biens des pays éligibles pour participer au REDD il existe des disputes et des revendications territoriales ; le système REDD pourrait enflammer ces débats et/ou aboutir à ce que les États ou les entreprises exercent un contrôle plus fort sur les forêts. Certains indices portent à croire aussi que la redistribution de la terre au moyen des programmes de réforme agraire se voit déjà entravée par la hausse des prix de la terre et des matières premières [GFC, 2008b].

Les investisseurs eux-mêmes disent que les fonds REDD risquent de favoriser davantage les projets ou les pays à faible risque, où la question foncière n'est pas un point litigieux [EcoSecurities, 2007]. Certains pourraient alléguer que, du moins en théorie, la finance du carbone pourrait avoir des effets positifs dans ce domaine car elle pousserait à résoudre les problèmes fonciers, mais cela est très peu probable. En revanche, on peut anticiper qu'une telle 'résolution' des problèmes d'ordre foncier va se retourner contre les communautés locales et les peuples autochtones, car l'enjeu est considérable. De tels développements auraient déjà commencé à apparaître.

L'expérience de projets forestiers semblables entrepris dans le passé porte à croire que de nombreuses entreprises privées sont tout à fait disposées à investir dans des pays où sévissent des régimes dictatoriaux et où les droits de l'homme ne sont pas respectés. L'absence de réglementation leur est favorable.

¹¹ Pour plus d'information voir la Campagne contre les Plantations du Mouvement mondial pour les forêts tropicales, <http://www.wrm.org.uy>.

cinq le système REDD et les causes profondes du déboisement

le système REDD et les causes profondes du déboisement

Ce n'est pas forcément en augmentant la valeur des forêts et le montant des fonds disponibles pour les 'propriétaires' de ces forêts qu'on mettra fin au déboisement. Ce qu'il faut c'est identifier avec précision et s'attaquer effectivement aux causes profondes du déboisement, plutôt qu'aux causes immédiates.

En outre, pour réussir à combattre le déboisement il est nécessaire de bien comprendre la manière extrêmement complexe dont ces causes profondes fonctionnent suivant les différentes régions [Geist and Lambin, 2001]. On ne pourra pas se contenter de payer les pollueurs les plus notoires pour qu'ils ne polluent pas (ce qui, de toute façon, est d'une moralité douteuse). Comme on l'a bien signalé, « *Les projets préalables dans le secteur forestier ont montré que si l'on investit dans des projets de conservation sans avoir identifié au préalable les causes du déboisement on risque de gaspiller des ressources sans modifier en rien les taux de déboisement* » [Myers, 2007].

Bref, il est nécessaire d'analyser les causes profondes, et non seulement les causes immédiates, de la disparition des forêts, et de s'y attaquer directement, en obtenant et en affectant à cette tâche le financement (éventuellement) nécessaire. Il faudrait savoir si le financement du REDD par les marchés du carbone empêcherait de cibler ainsi les causes profondes du déboisement.

Quand on regarde la situation du point de vue des causes profondes du déboisement, il devient clair qu'il est absolument prioritaire de faire baisser la demande de bois et de matières premières agricoles. Or, tel qu'il est conçu, il semble très improbable que le système REDD puisse résoudre ce problème. Au contraire, il pourrait aggraver la situation en réduisant l'offre de bois. Sans une réduction de la demande, le prix du bois pourrait augmenter et donc encourager le déboisement.

D'autre part, ce n'est pas en clôturant une forêt pour la mettre à l'abri de la cueillette de bois à brûler pratiquée par les populations locales économiquement pauvres que l'on va résoudre le problème du besoin d'énergie de ces personnes. Cela ne fera qu'aggraver leur situation et/ou déplacer le problème vers une autre région. Dans ce cas, la démarche rationnelle, et celle qui répondrait aux Objectifs de développement pour le millénaire, consisterait à recourir à quelque modalité de financement pour la conservation de la forêt qui permette de satisfaire les besoins d'énergie de ces personnes d'une manière équitable et durable.

Malheureusement, il ne suffit pas de dire qu'il faut supprimer les causes profondes du déboisement : il faut aussi le faire, et cela risque de ne pas être facile, surtout du fait que certaines d'entre elles – le prix de diverses matières premières, les taux de change – peuvent être hors de portée des gouvernements s'ils agissent isolément [Karsenty, 2008]. Or, pour l'instant, on n'a pas réussi à persuader les gouvernements d'agir multilatéralement pour arrêter le déboisement. Le Forum des Nations unies pour les forêts et l'Organisation des bois tropicaux, par exemple, « *ont soutenu les initiatives nationales de planification forestière mais cela n'a pas encore d'eu des effets démontrables sur la réduction du déboisement* » [Trines, 2007:p54].

La demande de bois et d'autres ressources naturelles des pays industrialisés est apparemment insatiable ; ces ressources appartiennent à des pays du Sud qui en possèdent en abondance mais qui sont économiquement pauvres. Ainsi, les pays industrialisés font appel aux négociations bilatérales et multilatérales pour la libéralisation du commerce, comme celles de l'Organisation mondiale du commerce et des Accords de partenariat économique UE-ACP. Sans réduire la demande et la libéralisation du commerce en ressources naturelles, il est inutile d'essayer d'arrêter ou de diminuer le déboisement.

En outre, les causes prédominantes varient d'une région du monde à l'autre, de sorte qu'il faudra sans doute une démarche complexe, pays par pays, et des plans d'action spécifiques dans chaque cas, pour que l'on puisse réussir à stopper le déboisement.

L'agriculture commerciale et l'élevage extensif sont des causes prédominantes en Amérique latine et dans le Nord sec de l'Afrique, et les cultures commerciales, y compris les matières premières pour la fabrication de biocarburants, prédominent dans certains pays du Sud-Est de l'Asie. En revanche, l'exploitation forestière commerciale a davantage d'influence dans l'ensemble du Sud-Est de l'Asie. L'extraction commerciale de bois à brûler est aussi une cause émergente dans les pays 'pauvres en forêts' qui ont des centres urbains en expansion rapide [Blaser, 2007], mais il ne faut pas oublier que la plupart du bois collecté est du bois mort ou provient des chutes de l'abattage industriel.

le rôle de l'agriculture de subsistance

Le rôle que joue l'agriculture de subsistance dans le déboisement est un point particulièrement délicat. À quel point les agriculteurs de subsistance sont-ils responsables du déboisement, et combien coûterait-il vraiment de les dédommager ?

Les chiffres que donne une étude commandée par la CCNUCC [Blaser, 2007] peuvent être trompeurs. Ils semblent indiquer que l'agriculture de subsistance est probablement la cause principale du déboisement dans toutes les régions, et qu'il est relativement peu coûteux d'indemniser ces agriculteurs (parce que la plupart d'entre eux cultivent des vivres pour la consommation de leur famille seulement, de sorte que les sommes en question seraient négligeables). Les coûts d'opportunité les plus élevés seraient ceux de l'agriculture commerciale et de l'exploitation forestière commerciale [Blaser, 2007:11]. Mais cela ne tient pas compte de ce qu'il coûterait vraiment de convaincre les agriculteurs de subsistance d'adopter des méthodes agricoles différentes ou adaptées, ou de trouver d'autres moyens de vie.

Au Paraguay, les répercussions des prix des matières premières sur les petits agriculteurs et sur les communautés autochtones voisines est très visible. Des membres des Amis de la Terre Paraguay, des Amis de la Terre Pays-Bas et de la Coalition mondiale des forêts ont visité une zone (Caazapa) sur la frontière du soja, où les agriculteurs leur ont expliqué que tous leurs voisins avaient déjà loué ou vendu leurs champs à des cultivateurs de soja, et qu'ils avaient l'intention de planter du soja eux-mêmes à la saison prochaine. Ce soja serait cultivé dans les terres qui entourent un village mbya-guarani dont les habitants s'approvisionnent en eau potable dans les ruisseaux ; or, ces derniers seront pollués par des pesticides l'année prochaine [Lovera, 2008].

Une approche trop générale de l'agriculture de subsistance risque d'englober beaucoup d'agriculteurs qui mènent en fait des activités différentes :

- l'agriculture sur brûlis, y compris celle pratiquée par ceux qui ont été déplacés vers les forêts [Geist & Lambin, 2001] (par exemple, dans le cadre du Programme de transmigration de l'Indonésie et, avant cela, le programme Polonoroeste au Brésil) ;
- la culture itinérante, et
- la cueillette non commerciale de bois à brûler et de produits forestiers non ligneux, et
- des méthodes traditionnelles durables d'agriculture en forêt dont on sait qu'elles augmentent graduellement le piégeage de carbone.

Toutes ces activités ont des effets différents sur le déboisement (comme Blaser le reconnaît dans sa ventilation des données). Néanmoins, ce que l'on ne reconnaît pas est qu'il existe des indications que certains types d'agriculture de subsistance peuvent en fait accroître le couvert forestier.

encadré : l'agriculture de subsistance peut accroître le couvert forestier

D'après certaines études, l'agriculture aurait contribué à élargir la distribution des palmiers à huile indigènes ainsi que celle d'autres plantes et animaux forestiers, parce que le brûlage périodique de faible portée que comportent les méthodes traditionnelles de culture sur brûlis supprime les herbes et les buissons qui, autrement, se développeraient et donneraient lieu à des incendies catastrophiques. Cette intervention permet que les arbres résistants au feu grandissent (le palmier à huile en particulier) ; ceux-ci attirent à leur tour des animaux et des oiseaux qui dispersent les graines, de sorte que la forêt se régénère naturellement [Maley, 2001].

Une recherche menée à Kissidougou, en Guinée, arrive aux conclusions suivantes : « Loin d'être des vestiges, les îlots forestiers de Kissidougou ont été créés par les populations locales. Dans la plupart des villages, les aînés décrivent comment leurs ancêtres encourageaient la formation de bosquets autour des établissements humains créés dans la savane ou à côté des forêts-galeries. La formation et le développement d'îlots de forêt autour de villages récemment établis est souvent visible quand on compare des photographies aériennes de 1952 à d'autres plus modernes. Les villageois disent aussi que, sur les pentes et les plateaux entre les îlots de forêt, le couvert boisé a augmenté en général au cours du siècle, et non diminué comme on avait pensé.

Au nord et à l'est de la préfecture, les savanes herbacées sont plus densément peuplées d'arbres et de palmiers à huile relativement résistants au feu. Le fait que les palmiers à huile se soient répandus vers le Nord dans la savane, avec l'aide des villageois, porte à croire qu'il faudrait les considérer, non pas comme des vestiges d'une forêt en retrait, mais comme des signes d'une avancée de la forêt d'origine anthropique. Il est encore plus frappant de constater que, dans le Sud et le Sud-Est, de grandes étendues de savane herbeuse et arbustive ont cédé entièrement le pas à une végétation de jachère forestière : la région est devenue une 'post-savane', et non une 'post-forêt' » [Fairhead & Leach, 2001].



À gauche : terre défrichée pour la plantation de palmiers à huile en Indonésie.
À droite : famille voisine de la forêt d'Iwokrama, en Guyana.

cinq le système REDD et les causes profondes du déboisement

suite

REDD, gouvernance, corruption, exploitation forestière illégale et demande de produits de bois

Pour arrêter le déboisement, il faut s'attaquer au mauvais gouvernement et à la corruption, et ainsi le reconnaissent le Forum des Nations unies pour les forêts, l'Organisation internationale des bois tropicaux, et les négociations sur le FLEG (Application de la législation forestière et gouvernance) [Brack, 2007]. Il faut donc se demander si le système REDD a des possibilités d'y parvenir, et quels seraient ses liens avec les processus déjà établis, surtout en ce qui concerne le déboisement illégal (qui inclut l'abattage illégal et la transformation illégale des forêts en champs agricoles). En outre, il faudrait savoir si les fonds REDD seraient plus en mesure que les marchés du carbone de rendre les gouvernements capables de combattre la coupe illégale.

Bien qu'il soit difficile de définir l'illégalité (qui définit ce qui est illégal ?) l'exploitation forestière illégale est souvent signalée comme une des principales causes immédiates du déboisement, et l'une des plus difficiles à combattre, surtout en l'absence de toute réduction de la demande de bois. Or, si la demande ne diminue pas l'abattage illégal pourrait augmenter avec la mise en œuvre du système REDD (en provoquant une hausse des prix du bois, comme nous l'avons vu plus haut).

Il a été estimé que l'abattage illégal avait été responsable de 73 % à 88 % du déboisement constaté en Indonésie en 2006 ; le gouvernement de ce pays considère que 2,8 millions d'hectares de forêt qui valent 3,3 milliards USD disparaissent ainsi chaque année. L'exploitation illégale serait responsable de près de 60 % du déboisement (et de 80 % en 1997) en Amazonie, au Brésil, d'environ 50 % au Cameroun, et de 70 % en Papouasie-Nouvelle-Guinée [Saunders & Nussbaum, 2008:2]. Il faudrait savoir en outre si les entreprises forestières ne sont pas en train d'ignorer les exigences concernant les droits fonciers, le paiement de redevances ou les limitations de coupe établies, ce qui pourrait être interprété aussi comme de l'abattage illégal.

D'autres questions importantes restent posées au sujet du REDD. Par exemple, pourquoi des politiques REDD complexes et impliquant de grandes sommes d'argent fonctionneraient-elles dans des pays qui ne sont pas capables de freiner l'abattage illégal et la conversion des forêts ? Et, si ces activités illégales peuvent être freinées en améliorant les infrastructures, la gouvernance et le financement, pourquoi ne pas utiliser des mesures politiques nouvelles ou existantes pour s'y attaquer directement ?

En outre, pourquoi mettre en œuvre un nouveau processus REDD pour compenser les coûts d'opportunité, si certains gouvernements accordent très peu de prix à leurs forêts légalement exploitées ? En ce moment, le système REDD semble offrir une occasion en or pour les fonctionnaires gouvernementaux corrompus, qui pourront bénéficier de faibles rendements dans certaines zones et des revenus du REDD dans d'autres.

Certaines mesures ont déjà été adoptées pour combattre l'exploitation forestière illégale, telles que le Programme FLEG, le Plan d'action de l'UE pour l'application de la législation forestière, la gouvernance et le commerce (FLEGT), et d'autres initiatives mises en œuvre par les pays du Traité de coopération amazonienne et d'Amérique centrale [Saunders & Nussbaum, 2008]. Il est fortement douteux qu'elles aient eu beaucoup de succès pour l'instant [Brack, 2007 ; Trines, 2007], mais cela ne veut pas dire qu'on doive les ignorer ou les abandonner : ce qu'il faut, c'est les améliorer.

En conclusion, il n'est pas évident que le système REDD puisse contribuer à combattre l'abattage illégal, surtout si le financement provient des marchés du carbone. Comment peut-on, dans la pratique, dédommager une activité illégale en lui accordant des incitations positives ?

Cette cause du déboisement semble requérir une modalité de financement plus générale, destinée à améliorer la gouvernance et à diminuer la demande. Comme Chatham House le signale, quand on remarque que les gouvernements des pays tropicaux auraient perdu 15 milliards USD au cours de la dernière décennie, faute d'avoir appliqué la législation forestière et du fait des impôts et redevances non perçus, on voit que cet échec « est le résultat d'une série de facteurs qui vont de l'incapacité d'appliquer les lois à la corruption systémique, mais les chiffres portent à croire que l'adoption d'un mécanisme de financement pour le déboisement évité ne garantira pas que les pays de forêt tropicale les plus importants atteignent leurs objectifs, si la capacité et la volonté de gouverner réellement cette ressource et de capter les revenus potentiels ne sont pas prises en compte dès le moment de la conception » [Saunders & Nussbaum, 2007:2].

De son côté, l'UICN remarque que le système REDD ne contribuera à éviter le changement climatique que « s'il est fondé sur une gestion durable des forêts et intégré à d'autres stratégies plus larges pour la réduction des émissions de carbone... La faible gouvernance des forêts et la marginalisation des communautés tributaires des forêts sont des facteurs importants qui aggravent la disparition et la dégradation des forêts. Tant que ces problèmes n'auront pas été résolus, le succès du REDD sera incertain et les mécanismes REDD risqueront, par inadvertance, de renforcer la corruption, d'éroder les droits de l'homme et de menacer la diversité biologique des forêts » [IUCN, 2008].

Pour avancer encore d'un pas dans la discussion, on pourrait se demander s'il ne faudrait pas, pour que le système REDD fonctionne vraiment, inclure parmi 'les pollueurs à dédommager' ceux qui acceptent des pots-de-vin. Sous cet éclairage, il devient clair que le système REDD, tel qu'il est interprété, part d'une prémisse fautive : fournir des incitations positives à ceux qui déboisent pour qu'ils arrêtent de le faire. Ce qu'il faut c'est un effort clair et bien ciblé pour stopper le déboisement illégal et pour déraciner la corruption.

six qui doit gérer les fonds multilatéraux ?

qui doit gérer les fonds multilatéraux ?

Le nombre des fonds pour le carbone et des mécanismes de gestion des fonds pour le changement climatique ne cesse de croître. Or, peu d'entre eux sont des candidats acceptables pour gérer les fonds destinés à arrêter le déboisement et la dégradation des forêts.

En outre, ces mécanismes logés à l'ONU n'ont reçu qu'un soutien des plus tièdes des gouvernements donateurs riches, la seule exception étant le soutien de la Norvège à la nouvelle initiative UN-REDD (voir plus loin).

L'analyse des fonds de l'ONU pour le climat révèle aussi que le financement obtenu pour les activités relatives au changement climatique en général est dérisoire. D'après Stern, pour stabiliser la concentration de CO₂ autour de 550ppm équivalent CO₂ il faudra dépenser environ 1 % du PIB mondial par an d'ici 2050 [Stern, 2006:xiv]. Il estime aussi que la stabilisation à 450ppm équivalent CO₂ coûterait 2 % supplémentaires [Stern, 2008]. Le PIB mondial 2007 ayant été estimé à 54,62 billions USD (au taux de change officiel) [CIA, 2008], 1 % représenterait, dans l'économie actuelle, l'équivalent de 546 milliards USD par an. Or, les fonds de l'ONU pour le changement climatique (engagés et promis) pour le Fonds spécial changement climatique et le Fonds pour les pays les moins développés ne totalisaient que 263 millions USD au moment de rédiger le présent rapport.

encadré : les fonds de la CCNUCC

La CCNUCC possède à l'heure actuelle trois fonds pour le climat, dont les deux premiers sont gérés par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) :

Un **Fonds spécial pour les changements climatiques** (FSCC) a été créé en 2001. Sa mission était de financer des activités dans les domaines suivants : adaptation ; transfert de technologies et formation de capacités ; énergie, transport, industrie, agriculture, foresterie et gestion des déchets ; diversification des économies. Or, si les projets d'atténuation y sont compris, les gouvernements ont décidé à la COP9 [UNFCCC, 2001] d'affecter en priorité les ressources du fonds à des activités d'adaptation. Néanmoins, en 2006 les gouvernements ont spécifié que les projets à financer devaient inclure le reboisement et le boisement [UNFCCC, 2006]. En mars 2008, 90,3 millions USD avaient été promis [GEF, 2008b]. Le FSCC est un fonds volontaire qui dépend des contributions, et il est géré à l'heure actuelle par le FEM.

Le **Fonds pour les pays les moins avancés** (FPMA) a été créé également en 2001 par la CCNUCC, dans le but de faciliter la préparation et l'exécution des programmes nationaux d'action pour l'adaptation au changement climatique (PANA) dans les pays les moins avancés. Au 21 mai 2007, 15 PANA avaient été préparés [Action Aid, 2007]. En mars 2008, 172,84 millions USD avaient été promis [GEF, 2008b]. Le FPMA est lui aussi un fonds volontaire géré par le FEM et il dépend des contributions des pays membres.

la CCNUCC

La gestion des fonds pour le climat fait l'objet de vifs débats au sein de la CCNUCC. Les pays développés sont obligés, en vertu de la CCNUCC, de fournir aux pays en développement le financement et la technologie nécessaires pour couvrir entièrement les coûts supplémentaires découlant des mesures à prendre pour faire face au changement climatique. Les débats ne se limitent pas au système REDD mais ils auront certainement des répercussions sur ce dernier. Le G77 et la Chine (en représentation de 130 pays en développement) ont déclaré qu'il faut un mécanisme de financement multilatéral qui soit sous l'autorité de la CCNUCC. De façon générale, le point le plus controversé concerne qui devrait s'en charger : la Banque mondiale, par le biais de ses fonds du carbone, de son nouveau fonds d'investissement sur le climat et de son influence sur le FEM, principale entité opérative de la CCNUCC, ou bien la CCNUCC elle-même (cette dernière option étant la préférée de nombreux pays en développement, comme l'ont manifesté le G77 et la Chine).

Ces tensions n'ont rien de nouveau. Elles fermentent et bouillonnent périodiquement depuis le début des années 1990, époque à laquelle ont été établies les diverses conventions et le FEM. Elles sont de nouveau en tête de liste, maintenant que les gouvernements essaient de se mettre d'accord sur les arrangements de la CCNUCC, et qu'il a été annoncé que plusieurs pays donateurs parmi les plus importants sont en train de mobiliser les fonds pour le changement climatique à travers la Banque mondiale, tandis que les fonds pour le climat de la CCNUCC restent tout à fait insuffisants.

Un **Fonds pour l'adaptation** a été créé pour financer des projets d'adaptation concrets dans les pays en développement signataires du Protocole de Kyoto qui sont particulièrement vulnérables aux impacts du changement climatique, mais il n'est pas encore opérationnel.

Le Fonds pour l'adaptation ne dépend pas des contributions volontaires ; il est financé grâce à un prélèvement de 2 % sur les projets MDP (mais les pays de l'Annexe 1 peuvent aussi y contribuer volontairement) [UNFCCC, 2007b]. Les arrangements institutionnels n'ont pas encore été complétés ; le prélèvement figure à l'heure actuelle dans le registre du MDP sous la forme de Certificats de réduction d'émissions (CER). En janvier 2007, les CER totalisaient 560 000. À 20 USD/tC, cela représenterait 11,2 millions USD. Néanmoins, la Banque mondiale a prédit que le fonds pourrait générer entre 100 et 500 millions USD d'ici 2012 [Action Aid, 2007].

Le Fonds pour l'adaptation diffère aussi des deux autres du fait qu'il est géré par un Conseil d'administration (qui s'est réuni pour la première fois en mars 2008). Ce Conseil est composé de deux représentants de chaque groupe régional des Nations unies, un représentant des petits États insulaires, un représentant des pays membres les moins développés, deux représentants des pays de l'Annexe 1, et deux représentants des pays non visés à l'Annexe 1. Néanmoins, le FEM assure le secrétariat du Conseil, et la Banque mondiale se charge de l'administration des fonds [UNFCCC, 2007c].

six qui doit gérer les fonds multilatéraux ?

suite

le fonds pour l'environnement mondial (FEM)

Le FEM a été créé en 1991. Il s'agit d'une entité financière indépendante, mais qui a trois agents d'exécution : le PNUD, le PNUE et la Banque mondiale. Sa mission est de fournir « des moyens de financement nouveaux et supplémentaires destinés à couvrir les surcoûts convenus de mesures visant à améliorer la protection de l'environnement mondial » dans les domaines de la diversité biologique, le changement climatique, les eaux internationales, la dégradation des sols, l'appauvrissement de la couche d'ozone et les polluants organiques persistants [GEF, 2008].

Le FEM a été adopté en tant qu'instrument de la CCNUCC malgré l'avis contraire des pays en développement, qui lui objectent l'influence considérable que la Banque mondiale exerce sur lui. La Banque mondiale est l'un des trois agents d'exécution du FEM, les deux autres étant le PNUD et le PNUE. Or, elle est aussi l'administrateur de la caisse du FEM, recevant et conservant les contributions gouvernementales dans un compte spécial. Il a été dit que cela donne à la Banque une influence considérable sur tous les versements du FEM, même lorsque les projets sont gérés par le PNUD et le PNUE [Young, 2002:109]. On s'inquiète aussi du fait que la procédure de vote du Conseil du FEM accorde un poids excessif aux pays donateurs, dont les cinq principaux ont le droit de veto, lorsqu'il faut procéder au vote pour prendre les décisions [Action Aid, 2007]. Ce déséquilibre a suscité des différends permanents entre les pays donateurs et les pays donataires, par exemple en ce qui concerne le besoin pour les pays les moins avancés de trouver des sources de financement complémentaires pour les Plans d'action nationaux pour l'adaptation (PANA), et sur la complexité des normes pour la présentation de rapports [Action Aid, 2007].

Il est probablement juste de dire que la situation du FEM est encore une fois remise en question au sein de la CCNUCC. À Bonn, en juin 2008, l'Organe subsidiaire de mise en œuvre n'est pas parvenu à un accord sur le fonctionnement du FEM ni sur la mission de son Groupe consultatif d'experts et de son Cadre pour l'allocation des ressources. Un texte plein de parenthèses a été transmis à la CdP-14 qui aura lieu à Poznan. Les Philippines ont dit, au nom du G77/Chine : « *Il y a une seule entité chargée du fonctionnement du mécanisme financier (le FEM) et nous pensons à la possibilité d'ouvrir l'éventail, comme prévu dans l'Article 11 de la Convention, pour qu'il soit entièrement sous l'autorité de la CdP* » [TWN, 2008].

encadré : le fonds fiduciaire du FEM

En plus de gérer les deux fonds de la CCNUCC pour le changement climatique, le Fonds pour l'environnement mondial possède son propre mécanisme de financement dans ce domaine : le **Fonds fiduciaire du FEM**, centré sur l'atténuation, dans les domaines de l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et le transport respectueux de l'environnement ; en septembre 2007, il avait réuni 2,3 milliards USD pour des activités concernant le changement climatique (et 6,9 milliards supplémentaires de cofinancement provenant d'autres sources) [UNFCCC, 2007:19].

Le Fonds fiduciaire inclut une **Priorité stratégique pour l'adaptation** dont l'objectif est de réduire la vulnérabilité des pays et d'augmenter leur capacité d'adaptation aux changements climatiques, au moyen de projets pilotes et de projets témoins qui répondent à leurs besoins d'adaptation et qui aient des effets positifs sur l'environnement mondial. Ce fonds contient 50 millions USD [Action Aid, 2007].



Route bordée d'un côté d'une plantation de palmiers à huile et d'une forêt de l'autre, Indonésie.

© Tom Pickren, les amis de la terre

la banque mondiale

La Banque mondiale a une Unité de la finance du carbone (UFC) qui achète des crédits de réduction d'émissions de GES à des projets mis en œuvre dans les pays en développement, à l'intention des pays de l'OCDE et des entreprises. À l'heure actuelle, elle gère plus de 2 milliards USD par l'intermédiaire de dix fonds et mécanismes, et 1,4 milliards USD ont déjà été engagés [World Bank, 2008].

L'objectif de l'UFC est de « catalyser la création d'un marché mondial du carbone qui permette de réduire les coûts de transaction, qui soutienne un développement durable et qui avantage les communautés pauvres du monde en développement », ainsi que de veiller à ce que « les pays en développement et les économies en transition jouent un rôle clé dans le marché émergent du carbone pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre » [World Bank Carbon Finance Unit, 2008].

La Banque mondiale a été encouragée à poursuivre sur cette voie par le Sommet 2005 du G8 à Gleneagles, qui lui a demandé de présenter une feuille de route pour accélérer les investissements en énergies propres à l'intention des pays en développement. Elle a donc établi un Cadre d'investissement en énergies propres (CEIF). Il convient de signaler que, d'après la Banque, « il faudra passer à la vitesse supérieure pour faire la différence » [World Bank, 2008].

Néanmoins, l'intérêt que la Banque s'est découvert pour financer des projets de carbone et de carbone forestier doit être examiné dans le contexte plus large de son financement de l'industrie des combustibles fossiles. Entre 2007 et 2008, le Groupe Banque mondiale a accru de 60 % son financement des combustibles fossiles. Pendant ce temps-là, la Société financière internationale (SFI), institution du Groupe Banque mondiale chargée des prêts au secteur privé, a augmenté ces prêts de 165 %. Les crédits du Groupe Banque mondiale aux combustibles fossiles ont totalisé 2,275 milliards USD en 2008 [BIC, 2008]. Moins de 10 % de ses prêts concernant le carbone s'adressent à de petits projets d'énergie propre, tandis que 75-80 % sont destinés à 'verdir' les industries charbonnière, chimique et sidérurgique, en subventionnant leur transition vers des technologies moins polluantes [SEEN, 2008].

La Révision des industries extractives entreprise par la Banque mondiale en 2004 recommandait de mettre fin sans délai au financement de l'extraction de charbon et de supprimer progressivement les investissements dans la production de pétrole jusqu'à 2008 ; elle avait conclu que « l'expansion du secteur des industries extractives d'un pays a souvent abouti à aggraver la situation de l'environnement et des pauvres » [World Bank, 2004]. Or, en avril 2008 la Société financière internationale de la Banque mondiale a approuvé un prêt de 450 millions USD pour la construction en Inde d'une centrale électrique de 4 000 mégawatts fonctionnant au charbon dont on suppose qu'elle sera l'un des 50 plus grands émetteurs de gaz à effet de serre du monde [SEEN, 2008]. Le nouveau Cadre stratégique pour le changement climatique et le développement de la Banque mondiale affirme en outre que le charbon devrait continuer d'être une source importante d'énergie [World Bank, 2008j].

En plus, la Banque mondiale a toujours eu tendance à financer des projets qui auraient été entrepris de toute façon, comme le barrage hydroélectrique de Xiaogushan, en Chine [IR, 2005], ce qui veut dire qu'elle peut investir dans des projets qui n'aboutissent pas à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, tandis que les entreprises impliquées en tirent des profits financiers et que les donateurs du Nord continuent de polluer.

Néanmoins, la Banque persévère dans ses activités concernant le changement climatique, peut-être parce que, entre 2005 et 2007, elle s'est fait payer 13 % pour les 'frais généraux' des projets de réduction des émissions, de sorte qu'elle a gagné environ 260 millions USD pour des projets qui visaient à résoudre un problème auquel elle-même contribuait [SEEN, 2008].



À gauche : brûlage de gaz dans un puits de gaz naturel qui sera ensuite couvert pour le mettre en production, Texas, États-Unis. À droite : pompes 'en tête de cheval' dans un champ de pétrole.



six qui doit gérer les fonds multilatéraux ?

suite

encadré : les fonds et les partenariats de la banque mondiale pour le carbone

Le Fonds prototype pour le carbone (FPC) a été créé en avril 2000, pour lancer le marché des réductions de gaz à effet de serre. Ce fonds a été doté de 180 millions USD par 17 entreprises et 6 gouvernements.

Un projet financé par le FPC montre clairement que la Banque accorde la priorité aux intérêts des entreprises : elle a investi dans le projet de Plantar SA à Minas Gerais, au Brésil, en dépit du fait que l'entreprise en question dirigeait un projet de fonderie qui comportait l'élargissement des plantations d'eucalyptus et l'accroissement des pressions sur les forêts indigènes environnantes. En plus, les eucalyptus brésiliens sont récoltés tous les sept ans, de sorte que leur capacité de piégeage de carbone serait temporaire dans le meilleur des cas [GFC/FOEI, 2005].

Le Fonds biocarbone est une autre initiative publique-privée, établie en 2004, focalisée sur des projets d'utilisation des terres destinés au piégeage du carbone, au moyen de projets de boisement et de reboisement et, à présent, au moyen du modèle REDD. Ces projets sont censés également favoriser la conservation de la diversité biologique et l'atténuation de la pauvreté. Les trois quarts des projets du Fonds génèrent des crédits carbone pour les marchés volontaires autorégulés [SEEN, 2008]. On se demande si le fonds contribuera vraiment à atténuer la pauvreté ou s'il est plus probable qu'il contribuera à générer des revenus pour les investisseurs. Par exemple, le Puits de carbone de San Nicolas et le Projet de récupération d'espèces d'arbres, en Colombie, vont générer très peu de revenus pour les communautés locales, par rapport aux profits que les investisseurs pourront en tirer [GFC, 2008c].

Apparemment pour se positionner comme un protagoniste clé de la finance du carbone, la Banque a entrepris, en 2007, d'établir une **Structure de gestion forestière participative** (GFP), pour qu'elle embrasse toutes les activités de la Banque concernant les forêts. Curieusement, la longue liste de participants potentiels à ce partenariat n'inclut aucune institution des Nations unies. Le GFP est censé se centrer sur les forêts et les moyens d'existence, la production durable et les marchés, les services environnementaux des forêts et le financement, le tout, d'après les documents du projet, dans le but d'atténuer la pauvreté. Ces programmes de travail thématiques seraient soutenus aussi par les programmes forestiers déjà en cours, le Programme pour les forêts (PROFOR) et l'initiative pour l'application de la législation forestière et la gouvernance (FLEG) [World Bank, 2007b].

Or, l'analyse des 600 réponses à une enquête préliminaire sur la GFP menée par l'IIED a montré que, si les parties intéressées se

montrent favorables à l'existence d'un tel partenariat (pour améliorer la coordination, le partage d'informations et la création de rapports de confiance, pour piloter 'les diagnostics des peuples des forêts' et pour faire place à l'innovation et à l'extension des services), beaucoup d'entre elles, dont « *certaines ONG, quelques représentants gouvernementaux, des peuples autochtones et une poignée de représentants des donateurs* » considèrent que la Banque mondiale ne devrait pas y avoir un rôle de direction central [IIED, 2008]. La Banque a divulgué les résultats de cette consultation mais sans mentionner les conclusions qui la concernent [World Bank, 2008b].

La Banque mondiale a présenté à la CdP-13 qui s'est tenue à Bali la proposition d'un nouveau **Fonds de partenariat pour le carbone forestier** (FPCF), dans le but évident de promouvoir la finance du carbone comme principal mécanisme de financement du REDD. Cela semble anticiper le résultat des négociations de la CCNUCC sur le REDD et pourrait avoir une influence considérable sur elles.

Le FPCF inclut un Fonds de préparation, fixé au départ à 100 millions USD, destiné à aider 20 pays à participer à d'éventuels projets REDD en élaborant des scénarios, des stratégies nationales pour réduire les émissions et des systèmes de surveillance. Le Fonds a reçu des contributions de la France, la Finlande, la Norvège, l'Espagne, la Suisse, le Royaume-Uni, les États-Unis et le Japon.

Au 14 octobre 2008, vingt pays avaient été sélectionnés pour y participer avec plein accès au financement : le Cameroun, la République démocratique du Congo, l'Éthiopie, le Gabon, le Ghana, le Kenya, le Liberia, Madagascar, la Bolivie, la Colombie, le Costa Rica, la Guyane, le Mexique, le Panama, le Paraguay, le Pérou, la République démocratique populaire lao, le Népal, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et le Vietnam. Six autres pays ont un accès partiel au financement (mais ils pourront y participer pleinement si les contributions des donateurs augmentent) : la République du Congo, l'Ouganda, l'Argentine, le Nicaragua et Vanuatu [World Bank, 2008c].

Le FPCF inclura aussi un Fonds carbone de jusqu'à 200 millions USD, pour rémunérer une poignée de pays choisis « *comme prévu dans les contrats négociés, pour avoir réduit leurs émissions de façon vérifiable au-delà du scénario de référence* » [World Bank, 2008d:2]. La Banque a annoncé à Bali qu'elle avait déjà reçu de 10 pays donateurs et de The Nature Conservancy des promesses de contributions pour un total de 165 millions USD [World Bank, 2008e].

Mais la Banque est allée encore plus loin dans les efforts déployés pour devenir le principal protagoniste de la finance du carbone : le 1er juillet 2008, son Conseil de direction a approuvé la création de deux nouveaux **Fonds d'investissements climatiques** (CIF), le Fonds pour les technologies propres et le Fonds stratégique pour le climat, « *conçus pour assurer le*

financement intérimaire supplémentaire destiné à soutenir les efforts des pays en développement » en matière de changement climatique [World Bank, 2008f].

Le fonds stratégique pour le climat est censé générer un financement supplémentaire qui peut être canalisé vers d'autres fonds concernant le changement climatique, y compris le Fonds de partenariat pour le carbone forestier [World Bank, 2008f:9]. Parmi les programmes prévus du Fonds stratégique pour le climat figurent la résistance aux effets du changement climatique, l'accès à des énergies respectueuses de l'environnement et la gestion durable des forêts [World Bank, 2008g:7].

Moins de quatre mois après leur lancement, ces fonds ont déjà attiré des promesses de financement pour un total de 6,1 milliards USD, soit au moins 20 fois plus que ce qui a été promis pour les fonds de l'ONU [World Bank, 2008h]. Cela montre bien que les pays donateurs du Nord ne sont pas bien disposés à engager des fonds dans les mécanismes financiers de la CCNUCC, qui sont plus responsables et démocratiques. Ces fonds ont été promis par l'Australie, la France, l'Allemagne, le Japon, les Pays-Bas, la Suède, la Suisse, le Royaume-Uni et les États-Unis [World Bank, 2008h].

Il y a aussi la proposition, mentionnée séparément, d'inclure dans le Fonds stratégique pour le climat un **Fonds d'investissement forestier** (FIF), qu'il faudrait établir avant la fin 2008. Son objectif serait de « mobiliser des fonds considérablement plus élevés pour réduire le déboisement et la dégradation des forêts et promouvoir une meilleure gestion durable des forêts, qui permette de réduire les émissions et de protéger les réservoirs de carbone » ; apparemment, cela se ferait « sur la base d'un processus de consultation large et transparent » [World Bank, 2008i:11].

Ce FIF viserait à combler ce que l'on perçoit comme un vide entre le Fonds de préparation et les Fonds du carbone, en fournissant les ressources additionnelles requises pour financer les réformes politiques et les investissements nécessaires pour réduire les émissions de façon durable. La Banque a signalé également que le projet de Fonds d'investissement forestier est examiné en ce moment par plusieurs donateurs bilatéraux [World Bank, 2008d:3].

Ces nouveaux CIF et le FPCF ont provoqué une vive réaction de la part du G77/Chine et d'autres pays en développement pendant les délibérations de la CCNUCC sur les mécanismes financiers. Leur préoccupation principale est que ces fonds seront contrôlés par les pays donateurs (qui ont leurs propres priorités et intérêts) et par la Banque (qui continue d'avoir un gros portefeuille de projets de combustibles fossiles, comme signalé plus haut), et que les pays bénéficiaires ne participeront pas à leur gestion.

Néanmoins, la Banque a rappelé que les propositions CIF incluent une clause de révision pour éviter qu'elles compromettent toute

décision prise par la CdP-14 ou au-delà [World Bank, 2008f]. Mais cela n'est pas applicable si la CCNUCC décide de maintenir ces fonds en existence [World Bank, 2008g:20]. Il semble évident que la Banque mondiale est en train de se positionner de manière à prendre le contrôle des nouveaux fonds climatiques.

la société financière internationale (SFI) La SFI aussi a un **Fonds de partenariat pour le carbone** qui est peu connu. Son objectif est de « faciliter le développement d'un marché du carbone commercial et proposer des produits financiers innovants qui débloquent la valeur des stocks de carbone des pays en développement et amenuisent les risques de ce nouveau marché ». À l'heure actuelle, seuls qualifient les projets de « plantation d'arbres ou d'un autre type de biomasse pour piéger du carbone dans des terres qui n'ont pas été boisées depuis 1989 ou plus tard (en Europe seulement) » [IFC, 2008]. Néanmoins, on peut raisonnablement supposer que cela pourrait changer dans un proche avenir si le système REDD prend le devant de la scène.

En haut : plantation de palmiers à huile en Indonésie. En bas à gauche : tuyau et gaz d'échappement d'une automobile. En bas à droite : exploitation forestière durable en Guyana.



© tom jackson, les amis de la terre



© wrangler dream



© simon rawley, les amis de la terre

six qui doit gérer les fonds multilatéraux ?

suite

autres fonds de l'ONU

Le Fonds pour le Programme UN-REDD Le 24 septembre 2008, l'ONU a lancé son propre programme de préparation au REDD, le Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestiers des Nations unies (UN-REDD) [UN, 2008]. Il a été établi avec l'assistance de la Norvège, qui a engagé 35 millions USD dans cette initiative (dont 12 millions ont déjà été déposés) [UN, 2008b]. Il est ouvert également à d'autres gouvernements donateurs.

La FAO, le PNUD et le PNUE dirigeront ensemble le programme, qui vise à soutenir le renforcement des capacités, l'élaboration de stratégies, la mise à l'essai d'approches financières et l'établissement de systèmes institutionnels de suivi et de vérification. Neuf pays y participent déjà : la Bolivie, la République démocratique du Congo, l'Indonésie, le Panama, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Paraguay, la Tanzanie, le Vietnam et la Zambie.

La proposition initiale signale qu'un mécanisme REDD ne serait viable à long terme (c'est-à-dire au cours de 100 ans) que « *si les politiques et les mesures REDD réussissent à modifier les voies de développement locales pour en adopter d'autres qui réduisent de façon permanente la pression sur les forêts sans besoin d'y ajouter d'autres alternatives monétaires* » [UN, 2008c:10].

On y remarque également que « *les programmes REDD ne garantissent pas automatiquement la capacité d'associer des politiques sensibles en matière de carbone à celles favorables aux pauvres et à l'environnement* », qu'il existe le risque que les fonds soient « *captés par des élites* » et qu'il faut veiller à ce que les revenus soient distribués de façon équitable [UN, 2008c:11].

Il est encore trop tôt pour savoir si ces préoccupations se traduiront par des actions efficaces sur le terrain. Néanmoins, il reste clair que le programme ne cherche pas à remettre en question l'idée qu'il ne suffit pas de 'réduire' le déboisement, ou que l'accroissement de la valeur des forêts (surtout si la définition de forêt inclut les plantations) pourrait avoir des effets négatifs considérables sur la diversité biologique, les peuples autochtones et les communautés locales [UN, 2008c:1].

Le programme 'Carbon MDG Facility' Le PNUD a créé un fonds additionnel en collaboration avec la banque Fortis. Ce 'Carbon MDG Facility' vise à contribuer à affecter « les moyens financiers considérables provenant de la finance du carbone » à des fins de développement durable et de réduction de la pauvreté, et à provoquer une transformation du marché du carbone dans les pays en développement, pour créer un environnement favorable aux projets de réduction des émissions qui attire des investissements directs du secteur privé. La banque Fortis se chargera des questions pratiques concernant l'achat et la commercialisation de compensations d'émissions.

Bien que ce fonds vise en priorité le développement durable et l'atténuation de la pauvreté, il semble être lui aussi une voie inappropriée pour canaliser les fonds destinés à arrêter le déboisement non durable, dans la mesure où il semble entièrement centré sur l'accès à la finance du carbone par le biais des compensations.



Exploitation forestière durable en Guyana.

sept d'autres manières d'obtenir ou d'employer les fonds pour le carbone forestier

d'autres manières d'obtenir ou d'employer les fonds pour le carbone forestier

Étant donné qu'il sera nécessaire de disposer au moins de quelques fonds supplémentaires pour s'attaquer aux causes profondes du déboisement, telles que l'exploitation forestière illégale, la faible gouvernance ou les besoins élémentaires d'énergie, il convient d'examiner d'autres sources de financement possibles (du fait qu'il existe des incertitudes quant à la faisabilité et des marchés du carbone et des donations volontaires). Plusieurs propositions alternatives ou 'hybrides' ont déjà été avancées, par des gouvernements, des protagonistes et des agents de la société civile,¹² et bien d'autres pourraient exister. Cette section en examine quelques-unes parmi les plus importantes.

le Brésil s'oppose à financer le REDD au moyen du marché du carbone

Le gouvernement du Brésil a été l'un des plus catégoriques dans les négociations sur le REDD.

Le Brésil s'oppose à associer le REDD aux marchés du carbone parce qu'il ne veut pas que les pays de l'Annexe 1 utilisent ses forêts pour atteindre leurs objectifs de réduction intérieure des émissions [UNFCCC, 2007f], parce qu'il n'accepte pas que l'on fixe des objectifs de réduction obligatoires à des pays qui ne sont pas responsables du changement climatique, et parce qu'il ne veut pas céder le contrôle de la forêt amazonienne et de la politique forestière en général aux marchés du carbone [WorldWatch Institute, 2008].

Il a proposé « la distribution d'incitations financières aux pays qui démontreront, de façon transparente et crédible, qu'ils ont réduit leurs émissions dues au déboisement. Ces incitations financières doivent être fournies par les pays de l'Annexe 1 qui s'engageront volontairement dans cet arrangement, et elles devront être nouvelles et additionnelles par rapport aux ressources financières fournies pour d'autres activités (comme prévu par l'article 4.3 de la CCNUCC) » [UNFCCC, 2007f].

Pourtant, les gouverneurs des États amazoniens de Mato Grosso et Amazonas sont d'accord sur le système REDD, du fait que le financement REDD dans la région pourrait s'élever à 531 millions USD sur une période de 10 ans, d'après les estimations du Woods Hole Research Center [WorldWatch Institute, 2008].

¹² Greenpeace International, par exemple, a proposé une option 'liée au marché', où les pays de l'Annexe 1 achèteraient une nouvelle unité, l'Unité de réduction des émissions dues au déboisement tropical (TDERU), à un nouveau mécanisme international, le Mécanisme de réduction des émissions dues au déboisement tropical (TDERM). Le prix de l'unité serait fixé aux enchères ou établi en fonction des unités de Kyoto [Greenpeace International, 2007]. Cette proposition essaie de tenir compte des nombreux problèmes pratiques que pose le système REDD, tels que les fuites, le manque de capacité nationale, les incertitudes et la participation de tous les pays qui possèdent des forêts tropicales et des 'parties prenantes appropriées', dont les communautés autochtones ; en revanche, elle ne considère pas certains impacts potentiels dus à l'accroissement de la valeur des forêts que ce mécanisme financier, ou n'importe quel autre, risque d'avoir sur le terrain, aux plans écologique et social, au moment de sa mise en oeuvre.

Tuvalu propose un plan d'incitations pour le maintien des forêts

Tuvalu, une autre nation qui parle franchement dans les négociations de la CCNUCC, propose un Plan d'incitations pour le maintien des forêts fondé sur le financement de projets forestiers de base communautaire. Ce plan serait établi dans le cadre de la CCNUCC et il recevrait des fonds de sources diverses, dont le Fonds spécial changement climatique, l'AOD bilatérale, le mécénat d'entreprise et les contributions des ONG et des gouvernements.

Ces fonds payables d'avance seraient maintenus dans des comptes fiduciaires d'où les communautés pourraient retirer une certaine somme, au début et chaque année, de manière à couvrir les frais de fonctionnement. Elles recevraient par la suite des Certificats de maintien des forêts, délivrés par les gouvernements nationaux sous la direction de la CdP ; au bout d'un certain nombre d'années (disons dix ans), elles pourraient convertir en espèces une quantité déterminée de certificats. Ces certificats ne pourraient être convertis qu'auprès du Fonds international pour le maintien des forêts : ils ne pourraient être vendus, transférés ni échangés [UNFCCC, 2007e].

Tuvalu a proposé aussi de créer des moyens de dissuasion à l'importation de produits forestiers non favorables au REDD, au moyen de prélèvements à faire payer aux importateurs de produits à forte intensité de carbone [ENB, 2008].

les pays en développement demandent un nouveau mécanisme de financement pour le changement climatique au sein de la CCNUCC

Les moyens de financer les mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique font l'objet de vifs débats dans les négociations actuelles de la CCNUCC et ils figureront probablement parmi les points les plus importants à l'ordre du jour de la CdP-14 qui se réunira à Poznan.

Les points de divergence les plus importants sont : si le financement doit provenir ou non de la mise en oeuvre des engagements des pays de l'Annexe 1 (position soutenue par le G77/Chine) ; quel doit être le rôle du financement du secteur privé, notamment par les marchés du carbone et par des mécanismes de financement 'innovateurs' (l'Inde, le Groupe africain, la Chine et l'Alliance des petits États insulaires sont d'avis que le secteur privé doit y jouer un rôle limité) ; et l'équilibre entre les fonds pour l'atténuation et les fonds pour l'adaptation (problème soulevé par le Groupe africain) [IISD, 2008].

Au cours d'un atelier officiel sur l'investissement et les flux financiers, qui faisait partie de la réunion de juin 2008 du Groupe de travail spécial sur la coopération à long terme (AWG-LCA), plusieurs

sept d'autres manières d'obtenir ou d'employer les fonds pour le carbone forestier suite

pays en développement ont manifesté avec beaucoup de fermeté qu'ils souhaitaient une nouvelle 'architecture' financière pour le changement climatique, cette fois sous les auspices de la Convention cadre sur les changements climatiques [TWN, 2008b].

Des pays tels que l'Inde, la Chine, l'Argentine et le Mexique ont soutenu énergiquement la création d'un nouveau mécanisme financier au sein de la CCNUCC. Le Mexique, par exemple, a proposé un Fonds mondial pour le changement climatique, géré par la CCNUCC et alimenté par des contributions proportionnelles aux responsabilités communes mais différenciées, qui pourraient être déterminées en tenant compte de la population, du produit intérieur brut et/ou des émissions de gaz à effet de serre [Robledo, 2008].

Pendant l'atelier, plusieurs pays ont énuméré un certain nombre de principes qui devraient étayer le mécanisme en question :

- les fonds devraient être nouveaux et additionnels, indépendants de l'Aide officielle au développement (AOD) ;
- il s'agirait de subventions, et non de prêts ;
- le principe du pollueur payeur serait respecté ;
- les montants correspondraient à un pourcentage du PIB des pays en développement [TWN, 2008b].

La Chine a proposé aussi que ce mécanisme contienne un certain nombre de fonds spécialisés, dont un fonds pour l'adaptation et un fonds pour l'acquisition de technologies. D'autres pays qui ont été d'accord sur la création d'un nouveau mécanisme financier sont le Bangladesh (au nom des PMD), la Barbade (au nom des petits États insulaires), les Philippines, la Malaisie et l'Arabie Saoudite [TWN, 2008Bb].

Pendant l'atelier, la Chine et l'Inde ont bien précisé que les fonds mobilisés via la Banque mondiale ne seraient pas comptabilisés comme des fonds apportés par les pays développés en accomplissement de leur engagement d'aider les pays en développement à prendre des mesures contre le changement climatique [TWN, 2008b].

Parmi les interventions des pays développés au cours de ce même atelier il y a eu la proposition de la Suisse de fixer un prélèvement de 2 USD/tCO₂, en accord avec les responsabilités communes mais différenciées. Les contributions des pays alimenteraient un fonds multilatéral et seraient proportionnelles à leurs revenus. L'Allemagne a proposé que l'UE étudie la possibilité de vendre des permis aux enchères et de fixer un impôt sur les combustibles lourds [TWN, 2008b].

Le débat a continué pendant la réunion intersessions de la CCNUCC qui a eu lieu à Accra, au Ghana, en août 2008 : le G77 et la Chine ont formellement proposé un mécanisme destiné à « assurer une mise en œuvre pleine, effective et soutenue de la Convention », lequel « fonctionnerait sous l'autorité et l'orientation de la CdP ». Le G77 et la

Chine insistent sur l'idée que les pays bénéficiaires doivent participer à toutes les étapes de l'identification, la définition et la mise en œuvre de ce mécanisme, pour faire en sorte qu'il soit « vraiment axé sur la demande ». Il serait « basé essentiellement sur des subventions », et les apports des pays de l'Annexe I équivaldraient à 0,5 % – 1 % de leur PIB [UNFCCC, 2008d:35].

les pays en développement proposent des sources de financement indépendantes du marché

D'autres sources de financement, différentes ou additionnelles, ont été suggérées. La liste qui suit a été présentée par les membres de la Coalition pour les nations de forêt tropicale [UNFCCC, 2007d] :

- Introduire une redevance volontaire d'environ 22 USD/t pour les usagers du transport aérien des pays de l'Annexe 1.
- Vendre aux enchères les quotas d'émissions de l'Annexe B dans le cadre du régime pour après 2012 et affecter environ 0,30 USD/tCO₂e des recettes.
- Appliquer une taxe additionnelle de 0,30 USD par baril de pétrole consommé en l'UE et aux États-Unis.
- Réduire les subsides à l'énergie dans les pays industrialisés d'environ 12,5 %.
- Accroître l'Aide officielle au développement (AOD) de 12,5 %.

certains gouvernements du nord proposent déjà des fonds bilatéraux pour le changement climatique

Quoique centrés sur le changement climatique en général, il est important de signaler que certains gouvernements du Nord ont déjà prévu ou sont en train de proposer des fonds assez substantiels pour des partenariats de collaboration bilatéraux avec des pays en développement : l'Australie (200 millions USD¹³ pour l'Initiative mondiale sur les forêts et le climat) [Australia, 2007], la Norvège (l'équivalent d'environ 600 millions USD par an) et l'Allemagne (pour l'Initiative mondiale sur les forêts et le climat) [UNFCCC, 2008b].

D'autres projets bilatéraux, centrés plus spécifiquement sur le déboisement, sont également en cours. La Grande-Bretagne et la Norvège, par exemple, ont affecté 200 millions USD à la conservation des forêts tropicales au Cameroun, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, en Guinée équatoriale, au Gabon et en République du Congo. Parmi les objectifs figureraient le financement de l'emploi d'imagerie satellite, de projets de conservation de base communautaire et de projets pour l'atténuation de la pauvreté [Mongabay, 2008].

¹³ Les communiqués de presse et les discours au Parlement australien ne précisent pas s'il s'agit de dollars australiens ou des États-Unis.

le partenariat pour l'atténuation de la pauvreté et le REDD 'favorable aux pauvres'

Au Royaume-Uni, le Ministère du développement international (DFID), l'Institut du développement étranger (ODI) et d'autres encore travaillent à définir et promouvoir un 'REDD favorable aux pauvres' [ODI, 2008]. Parmi leurs arguments figurent la possibilité d'améliorer la durabilité des projets REDD et de diminuer les risques pour les investisseurs.

Ils signalent qu'il y a eu pour l'instant « *très peu d'analyses rigoureuses sur les implications en ce qui concerne la pauvreté* » [ODI, 2008] et que « *les marchés vont probablement mobiliser davantage de fonds mais le compromis entre l'efficacité et l'équité peut nécessiter la mise en place de mécanismes de redistribution favorables aux pauvres* » [ODI, 2008]. Ils font aussi une analyse détaillée des répercussions que les diverses propositions REDD pourront avoir sur la pauvreté, et concluent, entre autres, que :

- *la réduction de la pauvreté doit être un objectif explicite du REDD, et non un résultat accessoire ;*
- *il sera indispensable de définir des arrangements favorables aux pauvres en matière de responsabilité ;*
- *il est nécessaire de définir clairement et de faire respecter les droits territoriaux et les droits d'émission ;*
- *les fonds REDD doivent être distribués équitablement ;*
- *il faut simplifier les processus ;*
- *il faut prévoir un préfinancement.*

encadré : idées et projets pilotes déjà en application en république démocratique du congo

Un rapport de Chatham House [Chatham House, 2007] révèle qu'il y a en RDC un grand nombre de projets pilotes et d'expériences autour du système REDD. Ces activités montrent que les projets pilotes et les idées concernant le REDD sont en train de se développer rapidement sur le terrain, et non seulement dans les négociations de la CCNUCC. Elles montrent aussi que les résultats définitifs du modèle REDD peuvent être très complexes en ce qui concerne les divers projets et les sources de financement.

- *Le plus important est un projet de collaboration entre le Woods Hole Research Centre et le Ministère de l'Environnement congolais, qui sont en train d'organiser une série d'activités pour préparer le pays à participer à tout futur mécanisme REDD de la CCNUCC.*

Les activités du projet incluent : définir une ligne de référence et des scénarios concernant les émissions futures, explorer la possibilité d'utiliser une approche de stock de carbone pour la REDD, cartographie/surveillance des zones principales d'émissions actuelles en utilisant l'imagerie satellite, informer les communautés locales sur REDD pour s'assurer leur participation, et développer des politiques et programmes REDD transparents « synchronisés sur les politiques forestières et agricoles existantes ».

Pourtant, le rapport précise que « le but de ce travail est de promouvoir l'utilisation durable des forêts et la protection des stocks forestiers de carbone par les foyers ruraux, le secteur agro-industriel, les concessions d'exploitation forestière et les aires protégées ». Cela semble indiquer que l'intention est de canaliser les fonds REDD vers les secteurs agro-industriel et du bois.

- *De son côté, Forest Monitor est en train de développer un projet pilote de soutien à la gestion communautaire des forêts, qui comprendra des recherches sur la création d'actifs (« asset creation »), c'est-à-dire sur la manière de donner une certitude légale aux communautés forestières sur leurs droits à exploiter et protéger les biens forestiers. Le projet étudiera aussi les besoins en renforcement des capacités des communautés et des producteurs locaux pour soutenir leurs initiatives forestières durables et il explorera comment créer des mécanismes pour relier les producteurs aux marchés, notamment aux marchés mondiaux.*
- *Conservation International (CI) propose un système d'accords de conservation qui seraient passés avec les communautés forestières, concernant des droits limités dans le temps pour la gestion des ressources forestières, avec le soutien d'un fonds d'investissement multinational ou des investisseurs. CI affirme que ces contrats pourraient comporter des avantages sociaux et environnementaux, et être développés avec la participation et le consentement des communautés locales.*
- *la Région Afrique centrale du WWF (CARPO) propose la création d'un fonds fiduciaire destiné en principe à financer les aires protégées en RDC, mais qui soutiendrait aussi la gestion durable des ressources naturelles par les communautés locales dans les zones adjacentes à ces aires protégées. Les fonds proviendraient de sources diverses, y compris de remises de dette ou des marchés du carbone.*
- *Le Ministère des Affaires étrangères de la France est en train d'étudier le potentiel que représente la remise de dette en RDC pour générer des fonds pour le secteur environnemental, et notamment pour la gestion durable des forêts de production, pour la gestion communautaire des forêts et pour la conservation de la diversité biologique.*

conclusions

Le système REDD est conçu pour récompenser ceux qui éliminent les forêts et non ceux qui sont déjà en train de les protéger. En outre, il a plusieurs défauts intrinsèques qui rendent fort improbable qu'il puisse avoir un effet positif sur le changement climatique. En particulier, il permet que les forêts tropicales naturelles soient remplacées par des plantations et, si les compensations de carbone entraient en jeu, il augmenterait les émissions nettes de gaz à effet de serre dans l'atmosphère.

Or, le déboisement ne doit pas pour autant quitter le programme de la CCNUCC, loin de là : le débat sur le REDD devrait être remplacé par une négociation dans toute l'ONU, qui vise à stopper le déboisement et la dégradation des forêts une fois pour toutes.

Les gouvernements s'y sont déjà engagés en souscrivant la Convention sur le changement climatique et d'autres accords, notamment la CDB. Ils sont déjà convenus que les pays doivent conserver leurs forêts [Article 4.1(d) de la CCNUCC] et que les pays développés doivent aider les pays en développement, par des ressources financières nouvelles et additionnelles, à couvrir les coûts supplémentaires que comportent les bénéfices environnementaux mondiaux [Article 4.3 de la CCNUCC].

Il est particulièrement important que l'arrêt du déboisement ne soit pas perçu comme un simple exercice de comptabilité du carbone. Pour que les mesures pour arrêter le déboisement soient justes et efficaces, elles doivent être fondées sur une approche par écosystèmes et sur la justice climatique. Une politique de ce genre serait bénéfique en matière de changement climatique et de diversité biologique, et pourrait être utilisée aussi pour atténuer la pauvreté. Pour y parvenir, il est absolument indispensable d'adopter une définition de forêt qui exclue les plantations. La CCNUCC devrait aussi collaborer avec les autres institutions et processus de l'ONU, comme le Forum des Nations unies sur les forêts et le Programme élargi de travail de la CDB sur la diversité biologique des forêts.

En outre, il est très important que les mesures pour la mise en œuvre soient formulées avec les peuples autochtones et en tenant compte leur rôle et leurs droits, comme prévu dans la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, et qu'elles leur permettent de construire des moyens de vie durables. Toutes les mesures pour arrêter le déboisement doivent aussi respecter les droits de l'homme en général.

Les efforts pour stopper le déboisement doivent s'attaquer aux causes de la demande dans les pays importateurs, et aux dilemmes concernant la gouvernance, la pauvreté et la question foncière dans les pays boisés. S'il fallait de l'argent pour arrêter le déboisement, les fonds devraient être investis dans des programmes et des infrastructures nationales conçus pour soutenir directement l'application de méthodes alternatives, fondées sur les droits, pour la conservation, la gestion durable et la régénération naturelle des forêts et la restauration des écosystèmes, méthodes qui ont déjà fait leurs preuves, telle la foresterie de base communautaire.

Il serait utile également de prévoir des fonds de transition, qui permettent d'aider les pays en développement à compenser les recettes fiscales, les emplois et les industries de transformation perdus. Cette démarche permettrait de fournir aux gouvernements les incitations positives nécessaires pour qu'ils envisagent de modifier leurs politiques en matière de déboisement. Néanmoins, cela viendrait en plus des coûts associés à la lutte contre les causes profondes du déboisement.

Les marchés du carbone ne peuvent pas être utilisés pour financer l'arrêt du déboisement : ils ne feront que réduire en rien les efforts existants de diminuer la dépendance des combustibles fossiles. Il existe des sources de financement alternatives qui ne dépendent pas de l'aide volontaire ni du commerce du carbone, et elles ont été bien identifiées, notamment par le Coalition de Nations de forêt tropicale. Parmi elles pourraient figurer un impôt sur la consommation de combustibles fossiles dans les pays industrialisés et/ou l'argent public qui serait économisé en éliminant les subsides que paient les pays industrialisés aux énergies d'origine fossile. Ces options-là n'auraient que des avantages, puisqu'elles serviraient d'elles-mêmes à réduire les émissions de gaz à effet de serre. En plus, elles seraient une source prévisible de fonds pour la transition.

Le financement – quelle qu'en soit la source – devrait répondre aux besoins des pays en développement mais sans augmenter directement la valeur financière des forêts. L'argent pourrait être dirigé vers les gouvernements et les communautés locales pour financer des projets spécifiques ou des projets à l'échelon national qui combattent réellement les causes profondes du déboisement et proposent des modes alternatifs de gestion durable des forêts, sans modifier le 'prix' de ces dernières, et pour récompenser ceux qui conservent et gèrent déjà de façon durable leurs forêts tropicales. En plus, il faudrait qu'il s'agisse de subventions, et non de prêts car, dans ce dernier cas, les pays en développement verraient augmenter leur dette extérieure à cause du changement climatique, un problème dont ils ne sont pas responsables. Les bénéfices pour les gouvernements nationaux pourraient être liés à des engagements concernant l'arrêt du déboisement commercial et la restructuration de l'exploitation forestière, des industries de la pâte et du papier et d'autres encore, peut-être sur un nombre déterminé d'années.

Ni la Banque mondiale ni le FEM (du moins, tant qu'il sera indûment influencé par la Banque mondiale) ne seraient autorisés à diriger le processus. Du point de vue du changement climatique, il serait plus productif que la Banque mondiale consacre les énergies considérables dont elle dispose à cesser de financer les projets pétroliers, gaziers et miniers. En fait, aucun des mécanismes institutionnels existants n'est apte à gérer les fonds pour arrêter le déboisement et la dégradation des forêts. À cette fin, il faudrait créer au sein de l'ONU un mécanisme transparent, responsable et participatif.

Il est important de ne pas oublier que le financement n'est pas tout. Il existe d'autres options importantes et relativement bon marché qui pourraient contribuer à éviter le déboisement, notamment les interdictions et les moratoires, et un fonds mondial destiné à assister les pays qui ne peuvent pas éviter ou arrêter les incendies de forêt.

En conclusion, il existe de nombreuses mesures politiques, pratiques et financières pour endiguer la marée de déboisement non durable et de dégradation des forêts que l'on pourrait adopter, à condition qu'il existe la volonté politique de ce faire. Les négociations pour la période postérieure à 2012 sont la dernière occasion que nous avons de faire quelque chose pour éviter les pires excès du changement climatique. Les propositions REDD qui sont aujourd'hui sur la table sont conçues pour faire gagner de l'argent aux pollueurs, et non pour enrayer le changement climatique. Il faut les remplacer par la décision véritable de respecter une fois pour toutes les engagements déjà contractés pour arrêter le déboisement.



© simon rawles, les amis de la terre

Un guide local sur le Mont Tortue de la forêt d'Iwokrama, en Guyana.

annexe 1

documents de la CCNUCC sur la finance du changement climatique

Les derniers documents officiels concernant les mécanismes financiers relatifs au changement climatique sont les suivants :

- *Review of the experience of international funds, multilateral financial institutions and other sources of funding relevant to the current and future investment and financial needs of developing countries, Document technique, FCCC/TP/2007/4, 21 novembre 2007, <http://unfccc.int/resource/docs/2007/tp/04.pdf>.*

Ce document passe en revue les sources de financement les plus importantes de la Banque mondiale et des banques régionales de développement.

- *An assessment of the funding necessary to assist developing countries meeting their commitments relating to the Global Environment Facility replenishment cycle, Note du Secrétariat, FCCC/SBI/2007/21, 14 novembre 2007, <http://unfccc.int/resource/docs/2007/sbi/eng/21.pdf>.*

Ce document présente un panorama de l'évolution du Fonds pour l'environnement mondial, depuis son étape pilote jusqu'à la période de réapprovisionnement la plus récente (FEM 4) et des fonds spéciaux pour le changement climatique depuis leur création récente.

- *Dialogue on long-term cooperative action to address climate change by enhancing implementation of the Convention, Dialogue Working Paper 8, 2007, UNFCCC, 8 août 2007, http://unfccc.int/files/cooperation_and_support/financial_mechanism/financial_mechanism_gef/application/pdf/dialogue_working_paper_8.pdf.*

Ce document présente une analyse des flux financiers et des investissements existants ou potentiels concernant l'élaboration d'une réponse réelle et appropriée au changement climatique.



© simon rawles, les amis de la terre

Des enfants de la tribu Makushi, forêt d'Iwokrama, Guyana.

glossaire

Le glossaire de la CCNUCC (en anglais) figure sur :
http://unfccc.int/essential_background/glossary/items/3666.php

AUQA/AAU	Unité de quantité attribuée: unité de réduction d'émissions utilisée pour l'application du Protocole de Kyoto.	FOEI	Les Amis de la Terre International / Friends of the Earth International
Annexe B	Annexe du Protocole de Kyoto avec les engagements chiffrés auxquels doivent se conformer les pays industrialisés (la liste est la même de l'Annexe I, sauf la Biélorussie et la Turquie).	FPC	Fonds de partenariat pour le carbone de la SFI
Annexe I	Annexe de la CCNUCC où figurent les pays industrialisés qui devront limiter leurs émissions	FPC/PCF	Fonds prototype du carbone de la Banque mondiale
Annexe II	Annexe de la CCNUCC où figurent les pays industrialisés qui se sont engagés à assister les pays en développement, financièrement et par le transfert de technologie.	FPCF	Fonds de partenariat pour le carbone forestier de la Banque mondiale
APP	Asia Pulp and Paper Co Ltd	FPMA/LDCF	Fonds de la CCNUCC pour les pays les moins avancés
APRIL	Asia Pacific Resources International Ltd	GIEC/IPCC	Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat
UTCATF/LULUCF	Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie	HWP	Produits du bois récolté / Harvested Wood Products
CCNUCC/UNFCCC	Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques	MDP/CDM	Mécanisme de développement propre du Protocole de Kyoto
PSC/CCS	Piégeage et stockage du carbone	MOC/JI	Mise en œuvre conjointe / Joint implementation
URCE/CER	Unité certifiée de réduction d'émissions, crédit délivré par le MDP	OSAST/SBSTA	Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique de la CCNUCC
CfRN	Coalition des Nations de forêt tropicale	PANA/NAPA	Plan d'action national pour l'adaptation
CFU	Unité de Finance du Carbone de la Banque mondiale (www.carbonfinance.org)	PSE /PES	Paiement de services environnementaux
FIC/CIF	Fonds d'investissement sur le climat de la Banque mondiale	PNUD/UNDP	Programme des Nations unies pour le développement
CMF/GFC	Coalition mondiale des forêts / Global Forest Coalition	PNUE/UNEP	Programme des Nations unies pour l'environnement
CdP/COP	Conférence des Parties	PROFOR	Programme Forêts, un programme multidonateurs accueilli par la Banque mondiale
ETS	Programme d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre de l'Union européenne	RDC	République démocratique du Congo
EUA	European Union Allowance	REDD	Réduction des émissions dues au déboisement dans les pays en développement
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture	UA/RMU	Unité d'absorption: unité de réduction utilisée pour l'application du Protocole de Kyoto.
FEM/GEF	Fonds pour l'environnement mondial / Global Environmental Facility	SBI	Organe subsidiaire de la CCNUCC pour la mise en œuvre
FLEG	Système de mise en application de la loi forestière et de la gouvernance	FSCC/SCCF	Fonds spécial pour le changement climatique de la CCNUCC
FLEGT	Plan d'action de l'UE sur l'application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux	FSC/SCF	Fonds stratégique pour le climat de la Banque mondiale
		SFI/IFC	Société financière internationale / International Finance Corporation
		SPA	Priorité stratégique à l'adaptation du FEM

références

- Action Aid (2007). Compensating for Climate Change: Principles and Lessons for Equitable Adaptation Funding, December 2007, Ilana Solomon, Action Aid USA, www.actionaidusa.org/images/climate_change/CompensatingforClimateChange.pdf
- Asia Cleantech (2008). Avoided deforestation credits head for the voluntary carbon markets. January 7, 2008 by Ron Mahabir <http://asiacleantech.wordpress.com/2008/01/07/avoided-deforestation-credits-head-for-the-voluntary-carbon-markets/>
- APRIL (2008). Forestry: Bridging the Gap Between Climate Change Mitigation and Sustainable Development, Dr Neil Franklin, APRIL, presentation to UNEP Media Workshop, 21 April 2008, http://www.roap.unep.org/MediaWorkshop/WS2008/Presentations/Forestry_Bridging_Gap_NeilF.ppt (can be viewed in html)
- Australia (2007). Australia to lead the World: Global Initiative on Forests and Climate: Media Release from Australian Prime Minister and Ministers, 29 March 2007, www.cifor.cgiar.org/publications/pdf_files/media/Howard%20Downer%20Turnbull%20Release.pdf
- BBC (2008). Can Money Grow on Trees?, Panorama, BBC, 8 September 2008 (spoken comment during the programme) <http://news.bbc.co.uk/1/hi/programmes/panorama/7601213.stm>
- BBC (2008b). The great carbon bazaar. Mark Gregory, Business correspondent, BBC World Service, India, 4 June 2008. <http://news.bbc.co.uk/1/hi/business/7436263.stm>
- BBC (2008c). Brazil unveils deforestation plan, Tim Hirsch, BBC, Sao Paulo, 26 September 2008, <http://news.bbc.co.uk/2/hi/americas/7637070.stm>
- BIC (2008). IFI Extractive and Energy Project Spreadsheets, updated July 2008, Bank Information Center, <http://www.bicusa.org/en/Article.3395.aspx>
- Blaser (2007). Initial Analysis on the Mitigation Potential in the Forestry Sector, prepared for the UNFCCC Secretariat, Juergen Blaser 1 August 2007. http://unfccc.int/cooperation_and_support/financial_mechanism/financial_mechanism_gef/items/4054.php
- Bloomberg (2006). Europe Fails Kyoto Standards as Trading Scheme Helps Polluters, 17 July 2006, Bloomberg News, www.bloomberg.com/apps/news?pid=20601087&sid=awS1xfKpVRS8&refer=home
- Brack (2007). Illegal logging, Duncan Brack, Chatham House, July 2007, www.chathamhouse.org.uk/research/eedp/current_projects/illegal_logging/
- Brown & Corbera (2003). Exploring equity and sustainable development in the new carbon economy, Katrina Brown and Esteve Corbera, Climate Policy 351 (2003) S41-S56, Elsevier Ltd, <http://www.eci.ox.ac.uk/~dliverma/articles/Brown%20and%20Corbera%20in%20Climate%20Policy.pdf>
- Business Green (2008). Investment bank predicts strong demand for credits that it claims will deliver biodiversity benefits alongside carbon reductions, James Murray, BusinessGreen, 17 Apr 2008, www.businessgreen.com/business-green/news/2214613/merrill-lynch-throws-weight
- Butler (2007). Can wildlife conservation banking generate investment returns? Rhett A. Butler, mongabay.com, November 27, 2007, http://news.mongabay.com/2007/1127-palm_oil.html
- Butler (2008). Papua signs REDD carbon deal to generate income from rainforest protection, Rhett Butler, mongabay.com, May 14 2008, <http://news.mongabay.com/2008/0514-papua.html>
- Carbon Finance (2005/6). Rainforest Credits, Gustavo Silva-Chavez and Annie Petsonk, Carbon Finance, December 2005/January 2006, www.carbon-financeonline.com/www.edf.org/documents/5051_CF%20Forestry%20article1.pdf
- CFR (2008). Website of Coalition for Rainforest Nations, Welcome page, as at 8 July 2008, www.rainforestcoalition.org/eng/
- Chatham House (2007). Information from Workshop Summary Report: Alternative Models and Finance Mechanisms for Sustainable Forest Use in the Democratic Republic of Congo, Chatham House, December 2007, www.chathamhouse.org.uk/files/11387_171207sumreport.pdf
- CIA (2008). World fact book, 2008, Central Intelligence Agency, <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/xx.html#Econ>
- Climate News for Business (2008). Forests: a carbon trader's gold mine? 7 May 2008, Climate News for Business, www.climatechangecorp.com/content.asp?ContentID=5305
- Counsell (2008). Information contained in a presentation made to side-event on 'REDD, forest conservation and indigenous peoples' rights: more than just money', 2 June 2008, Bonn, Germany, www.iisd.ca/climate/sb28/enbts/2.html
- CRN (2008). Views on outstanding methodological issues related to policy approaches and positive incentives to reduce emissions from deforestation and forest degradation in developing countries, Submission from Belize, Bolivia, Cameroon, Central African Republic, Congo, Costa Rica, Democratic Republic of Congo, Dominican Republic, Equatorial Guinea, Gabon, Ghana, Guatemala, Guyana, Honduras, Kenya, Lesotho, Liberia, Madagascar, Panama, Papua New Guinea, Singapore, Solomon Islands, Thailand, Uganda & Vanuatu, 21 May 2008, FCCC/SBSTA/2008/MISC.4/Add.1, <http://unfccc.int/resource/docs/2008/sbsta/eng/misc04a01.pdf>
- Czebinak (2008). E-mail communication, June 2008, Roman Paul Czebinak, Greenpeace International)
- Deutsche Bank (2008). It takes CO₂ [carbon dioxide] to cotango, Deutsche Bank, 04 June, 2008, www.carbon-financeonline.com/index.cfm?section=lead&action=view&id=11288
- EAC (2007). Emissions Trading Scheme must improve robustness and transparency, UK Environmental Audit Committee, 1 March 2007, www.parliament.uk/parliamentary_committees/environmental_audit_committee/eac_28_02_07a.cfm
- Ebeling (2007). Potential of carbon finance to protect the Amazon and mitigate climate change, powerpoint presentation, Johannes Ebeling, for EcoSecurities, 22 March 2007, www.eci.ox.ac.uk/news/events/amazon/ebeling.pdf
- EcoSecurities (2007). Policy Brief: REDD Policy Scenarios and Carbon Markets (p4, Supply-side scenarios of future REDD markets), EcoSecurities Briefing, December 2007, Oxford, UK. [www.ecosecurities.com/Assets/10043/pubs%20-%20redd%20policy%20brief%20ecosecurities%20\(background%20version\)_je%20v1.pdf](http://www.ecosecurities.com/Assets/10043/pubs%20-%20redd%20policy%20brief%20ecosecurities%20(background%20version)_je%20v1.pdf)
- ENB (2008). Summary of the UNFCCC workshop on methodological issues relating to reducing emissions from deforestation and forest degradation in developing countries. Earth Negotiations Bulletin, 30 June 2008, <http://www.iisd.ca/vol12/enb12376e.html>
- EurActiv (2008). EU Emissions Trading Scheme policy summary, EurActiv.com web page as at 26 June 2008, www.euractiv.com/en/climate-change/eu-emissions-trading-scheme/article-133629
- Fairhead & Leach (undated). Webs of power: forest loss in Guinea, James Fairhead and Melissa Leach, Revised version of a paper published in R. Grillo and R.L. Stirratt (eds), Discourses of Development. Berg Press, Oxford, 1997, www.india-seminar.com/2000/486/486%20fairhead%20leach.htm
- FAO (2000). Global Forest Resources Assessment 2000, Main report, Appendix 2: Terms and definitions, FAO, 2000, www.fao.org/DOCREP/004/Y1997E/y1997e1m.htm#bm58
- FAO (2008). Forests and poverty reduction, website as at 10 July 2008 www.fao.org/forestry/site/livelihoods/en/
- FERN (2008). Avoiding Deforestation and Degradation, Walking the tightrope to success, Richard Wainwright for FERN, May 2008, www.fern.org/media/documents/document_4249_4250.pdf
- FOEE (2008). Kyoto targets remain distant prospect for EU countries, FOE Europe press release, 18 June 2008. www.foeeurope.org/press/2008/Jun18_Kyoto_targets_remain_distant_prospect_for_EU_countries.html
- FOEI (2008). Forests in a Changing Climate: will forests' role in regulating the global climate be hindered by climate change? Ronnie Leach, for Friends of the Earth International, to be published, see www.foei.org
- Forecon (2008). Carbon markets, forests and carbon market strategies, power point presentation by Matthew Smith, Forecon EcoMarket Solutions LLC. <http://www.forestlandowners.com/proceedings/2008/voluntary-carbon-markets-and-climate-policies-strategies-for-private-forest-landowners>
- Franklin (2008). Forestry: Bridging the Gap Between Climate Change Mitigation and Sustainable Development, UNEP Media Workshop 2008, April 21st 2008, Dr. Neil Franklin, Sustainability Director, APRIL, http://64.233.183.104/search?q=cache:muMYRTkmbkEJ:www.roap.unep.org/MediaWorkshop/WS2008/Presentations/Forestry_Bridging_Gap_NeilF.ppt+kampar-redd&hl=en&ct=clnk&cd=1&gl=uk&client=firefox-a
- GEF (2008). Instrument for the Establishment of the Restructured Global Environment Facility, GEF, March 2008, www.gefweb.org/uploadedFiles/GEF_Instrument_March08.pdf
- GEF (2008b). Status Report on the Climate Change Funds as of March 4, 2008. Global Environment Facility, GEF/LDCF.SCCF.4/Inf.2, 20 March 2008, www.gefweb.org/uploadedFiles/Documents/LDCFSCCF_Council_Documents/LDCFSCCF4_April_2008/LDCF.SCCF.4.Inf.2%20Trustee%20Status%20Report%2003.21.08.pdf
- Geist and Lambin (2001). What drives tropical deforestation? A meta-analysis of proximate and underlying causes of deforestation based on subnational case study evidence, Helmut J Geist and Eric F Lambin, LUCC report Series No 4, CIACO, Louvain-la-Neuve, 2001, www.globallandproject.org/Documents/LUCC_No_4.pdf
- GFC (2008). Life as Commerce: the impact of market-based conservation mechanisms on women. Simone Lovera, for Global Forest Coalition, 2008, www.globalforestcoalition.org/img/userpics/File/Impacts-marketbasedconservationmechanisms-on-woman.pdf
- GFC (2008b). Forests and the Biodiversity Convention: Independent Monitoring of the Implementation of the Expanded Programme of Work, Summary, May 2008, www.globalforestcoalition.org/img/userpics/File/IndependentMonitoringofForestandtheBiodiversityConventionSummary.pdf
- GFC (2008c). Life as Commerce: international financial institutions, payments for environmental services and carbon finance, May 2008, Global Forest Coalition, www.globalforestcoalition.org/img/userpics/File/publications/IFIS-leaflet.pdf

- GFC/FOEI (2005). Privatization, Nature for Sale: the new markets 1: selling our carbon, Friends of the Earth International and Global Forest Coalition, November 2005, www.globalforestcoalition.org/img/userpics/File/publications/TheNewMarkets1SellingOurCarbon.pdf
- GJEP/GFC (2008). The true cost of agrofuels: impact on food, forests, peoples and the climate, Global Justice Ecology Project and Global Forest Coalition, 2008, www.globalforestcoalition.org/img/userpics/File/publications/TrueCostAgrofuels.pdf
- Greenpeace International (2007). Tropical Deforestation Emissions Reduction Mechanism (TDERM): a Discussion Paper, Bill Hare and Kirsten Macey, for Greenpeace International, 4 December 2007, www.greenpeace.org.uk/media/reports/tropical-rainforest-emissions-reduction-mechanism-tderm-a-discussion-paper
- Grieg-Gran, M. (2006). 'The cost of avoiding deforestation' – report prepared for Stern Review, International Institute for Environment and Development, Maryanne Grieg-Gran, October 2006, International Institute for Environment and Development, London, http://62.164.176.164/d/stern_review_supporting_technical_m_grieggran_261006a.pdf
- Gullison et al. (2007). Tropical Forests and Climate Policy, Raymond E. Gullison, Peter C. Frumhoff, Josep G. Canadell, Christopher B. Field, Daniel C. Nepstad, Katharine Hayhoe, Roni Avissar, Lisa M. Curran, Pierre Friedlingstein, Chris D. Jones, Carlos Nobre. *Science*, Vol 316 p986, 18 May 2007, www.sciencemag.org or www.globalcarbonproject.org/global/pdf/Gullison.2007.DeforestationandClimate.Science.pdf
- Holm Olsen (2007). The clean development mechanism's contribution to sustainable development: a review of the literature, Karen Holm Olsen, *Climatic Change Journal*, Volume 84, Number 1 / September 2007, Netherlands, <http://www.springerlink.com/content/60g30h3367115396/>
- IFC (2008). IFC and Carbon Finance: Building for the Future, International Finance Corporation webpage as at 10 July 2008, www.ifc.org/ifcext/media.nsf/Content/CarbonFinance
- IHT (2008). Europe's carbon market holds lessons for the U.S., *International Herald Tribune*, James Kanter, 19 June 2008, <http://www.ihf.com/articles/2008/06/18/business/emit.php>
- IIED (2008). Global Forest Partnership, Consultation and Assessment, Update on IIED's main findings and preliminary recommendations, 29 February, 2008, www.iiedgfpcconsultation.org/downloads/G02223.pdf
- IISD (2008). Report of UNFCCC SB28, 2-13 June 2008, *Earth Negotiations Bulletin*, www.iisd.ca/vol12/enb12375e.html
- InfoPapua (2008). West Papua is Indonesia's palm oil target, 27 May 2008, *West Papua News and Information*, http://www.infopapua.org/artman/publish/article_1747.shtml
- IPCC (2007). IPCC 4th assessment report, *Climate Change 2007: Synthesis Report*, www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar4/syr/ar4_syr_spm.pdf
- IPCC-NGGIP (2006). 2006 IPCC Guidelines for National Greenhouse Gas Inventories, Prepared by the National Greenhouse Gas Inventories Programme, Eggleston H.S., Buendia L., Miwa K., Ngara T. and Tanabe K. (eds). Published: IGES, Japan. <http://www.ipcc-nggip.iges.or.jp/public/2006gl/index.html>
- IPCC-NGGIP (2003). Good practice Guidance for Land Use, Land-Use Change and Forestry, IPCC-NGGIP, 2003, www.ipcc-nggip.iges.or.jp/public/gpglulucf/gpglulucf.html
- IR (2005). Comments on World Bank PCF Xiaogushan Large Hydro Project (China), *International Rivers*, 21 August 2005, www.internationalrivers.org/en/climate-change/carbon-trading-cdm/comments-world-bank-pcf-xiaogushan-large-hydro-project-china
- IR (2008). The Great Carbon Offset Swindle, How Carbon Credits are Gutting the Kyoto Protocol, and Why They Must Be Scrapped, Patrick McCully, published in *Dams, Rivers and People 2008*, *International Rivers*, www.internationalrivers.org/files/DRP2English2008-521_0.pdf
- IUCN (2008). REDD Opportunities: integrating sustainable forest management approaches, IUCN, April 2008, http://cmsdata.iucn.org/downloads/redd_opportunities.pdf
- Jakarta Post (2008). RI to begin forest carbon projects, <http://www.thejakartapost.com/news/2008/06/17/ri-begin-forest-carbon-projects.html>
- Jenkinson et al (1991). Model estimates of CO₂ emissions from soil in response to global warming, D S Jenkinson, D E Adams & A Wild, *Nature* 351, 304 – 306, 23 May 1991, <http://www.nature.com/nature/journal/v351/n6324/abs/351304a0.html>
- Karsenty, (2008). Is "avoided deforestation" scheme workable as an International PES?, Alain Karsenty, CIRAD, power-point presented to side-event at CDB COP-9, Event on Developing International Payments for Ecosystem Services (IPES): Avoided Deforestation (Paris, 11 July 2007), www.cbd.int/doc/side-events/wgri-02/wgri-02-presentation-cirad-en.pdf
- Landell-Mills, N. and I.T. Porras (2002). Silver bullet or fool's gold? A global review of markets for forest environmental services and their impacts on the poor. *International Institute for Environment and Development*, London, 2002, www.iied.org/pubs/display.php?o=9061IIED Quoted in Lovera (2007).
- Lovera (2007). The impacts of market-based biodiversity conservation on Indigenous Peoples, local communities and women: A paper presented at the fifth Trondheim Conference on Biodiversity, Simone Lovera, 1 November 2007, www.globalforestcoalition.org/img/userpics/File/publications/Trondheimpaper.pdf
- Lovera (2008). Direct communication by e-mail, Simone Lovera, *Sobrevivencia-FOE Paraguay*, 28 June 2008
- Maley (2001). The Role of Fire, J Maley, published in *African rain forest ecology and conservation: an interdisciplinary perspective*, Ed. William Weber et al, Yale University Press, New York, 2001.
- Marriott (2008). Helping protect the Amazonian Rainforest: the Centerpiece of Marriott's Five-Point Environmental Strategy, Marriott International website, as at 10 July 2008, www.marriott.com/marriott.mi?page=green_protecting
- Mongabay (2007). Rainforest logging moratorium established in Indonesian provinces, Amazonas state, [mongabay.com](http://www.mongabay.com), 7 December 2007, news.mongabay.com/2007/1207-governors.html
- Mongabay (2007b). Aceh, Papua, Amazonas governors sign carbon-for-forests pact, [mongabay.com](http://www.mongabay.com), 8 December 2007, news.mongabay.com/2007/1208-forests.html
- Mongabay (2008). Britain, Norway commit \$210 million towards Congo rainforest conservation, [mongabay.com](http://www.mongabay.com), June 24, 2008, <http://news.mongabay.com/2008/0624-congo.html>
- Myers (2007). Policies to Reduce Emissions from Deforestation and Degradation (REDD) in Tropical Forests, an examination of the issues facing the incorporation of REDD into market-based climate policies, Erin C Myers, December 2007, <http://ideas.repec.org/p/rff/dpaper/dp-07-50.html>
- Obersteiner (2006). 'Potentials and cost of avoided deforestation', presentation made at the Workshop on Reducing Emissions from Developing Countries, Kindermann, G., M. Obersteiner and E. Rametsteiner, Bad Blumau, Austria, May 2006. (Quoted as 'Obersteiner 2006' in Stern (2006)). www.joanneum.at/REDD/REDD-Obersteiner.pdf
- ODI (2008). The potential for pro-poor REDD, side event presentation by Leo Peskett to CBD COP-9, 21 May 2008, http://unfccc.meta-fusion.com/kongresse/CBD2008_2/download/Presentation_2_PEP_presentation_CBD_COP_2008_May_21_JTB.pdf
- Palin et al. (1999). Carbon Sequestration and trace gas emissions in slash-and-burn and alternative land uses in the humid tropics, Palin et al., ASB Climate Change Working Group, CGIAR, Final Report, Phase II, www.asb.cgiar.org/pdfwebdocs/Climate%20Change%20WG%20reports/Climate%20Change%20WG%20report.pdf
- Papua New Guinea and Costa Rica (2005). Reducing Emissions from Deforestation in Developing Countries: Approaches to Stimulate Action, Submission by the Governments of Papua new Guinea and Costa Rica to the Eleventh Conference of the Parties to the UNFCCC, Agenda Item 6, May 2005, www.rainforestcoalition.org/documents/COP-11AgendaItem6-Misc.Doc.FINAL.pdf
- Price (2008). A presentation by Jeff Price, UNEP, Reducing emissions from deforestation: a unifying mechanism and cost estimates, at UNFCCC SB28. Reported in A Special Report on Selected Side Events at the UNFCCC SB28, 2-13 June 2008, Bonn, Germany, www.iisd.ca/climate/sb28/enbots/7.html
- Rainforest Foundation (2008). Carbon Sunk? The Potential Impacts of Avoided Deforestation Credits on Emissions Trading Mechanisms, Paul Leach for the Rainforest Foundation, 2008. www.sinkswatch.org/pubs/Carbon%20Sunk%20Report.pdf
- Robledo (2008). World Climate Change Fund, a proposal by Mexico, powerpoint presentation to Workshop in Investment and Financial Flows, AWG-LCA, Bonn, Germany, 5 June 2008, http://unfccc.int/files/meetings/ad_hoc_working_groups/lca/application/pdf/mexico.pdf
- Sachs (2008). Progress summary of the MDGs: update for ministers, Professor Jeffrey D Sachs, Director, The Earth Institute at Columbia University, first written for G8 summit 2008, published by Newdesk Communications with Agora Projects, www.earth.columbia.edu/sitefiles/File/The%20Commonwealth%20Ministers%20Reference%20Book%20June%202008%20-%20Progress%20summary%20of%20the%20MDGs,%20Update%20for%20ministers.pdf
- Sathaye et al. (2008). GHG mitigation potential in global forests, Jayant A Sathaye, Larry Dale, Willy Makundi and Peter Chan, Lawrence Berkeley National Laboratory, Berkeley, CA, presented to World Bank, in Washington DC, 28 May 2008, <http://siteresources.worldbank.org/EXTCC/Resources/407863-1213125462243/Sathaye.pdf>
- Saunders & Nussbaum (2008). Forest Governance and Reduced Emissions from Deforestation and Degradation (REDD), Jade Saunders, Chatham House and Ruth Nussbaum, ProForest, January 2008, <http://www.chathamhouse.org.uk/publications/papers/view/-/id/591/>
- SBSTA (2007) Report on the second workshop on reducing emissions from deforestation in developing countries, Note by the secretariat, FCCC/SBSTA/2007/3, 17 April 2007, Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice, Twenty-sixth session, Bonn, 7–18 May 2007, <http://unfccc.int/resource/docs/2007/sbsta/eng/03.pdf>
- SBSTA (2008). Views on outstanding methodological issues related to policy approaches and positive incentives to reduce emissions from deforestation and forest degradation in developing countries, FCCC/SBSTA/2008/Misc.4/Add.1, 21 May 2008, <http://unfccc.int/resource/docs/2008/sbsta/eng/misc04a01.pdf>

références

suite

- Scholze et al. (2006). A climate-change risk analysis for world ecosystems, M Scholze, W Knorr, NW Arnell, IC Prentice, 21 August 2006, Proceedings of the National Academy of Sciences, vol 103, no 35, www.pnas.org/cgi/content/full/103/35/13116, quoted in (Sohngen et al., 2007).
- SEEN (2008). World Bank, Climate Profiteer, Janet Redman, Sustainable Energy and Economy Network, Institute for Policy Studies, Washington DC, April 2008. www.ips-dc.org/reports/
- Sohngen, B. (2006), quoted in Stern (2006). 'Cost and potential for generating carbon credits from reduced deforestation', presentation made at Workshop on Reducing Emissions from Developing Countries, Bad Blumau, Austria, May 2006. www.joanneum.at/REDD/REDD-Sohngen.pdf
- Somare (2005). Statement by Sir Michael T Somare, Prime Minister of Papua New Guinea, Columbia University, New York, 12 May 2005, www.rainforestcoalition.org/documents/SirMichaelSomareGROCCSpeech-FINAL.pdf
- Stern (2006). Stern Review on the Economics of Climate Change, HM Treasury, UK. Website as at 25 June 2008. The Executive Summary, Chapter 25 and all other chapters can be downloaded from <http://62.164.176.164/6520.htm>
- Stern (2008). Key Elements of a Global Deal on Climate Change, Nicholas Stern
- The London School of Economics and Political Science, April 2008, http://www.lse.ac.uk/collections/granthaminstitute/publications/KeyElementsOfAGlobalDeal_30Apr08.pdf
- Strassburg (2008). presentation to UNFCCC SB28 side event on Reducing emissions from deforestation: a unifying mechanism and cost estimates, Bernardo Strassburg, University of East Anglia, UNFCCC, 7 June 2008, <http://www.iisd.ca/climate/sb28/enb0ts/7.html>
- Thoumi (2007). Tax revenue from avoided deforestation projects, The Jakarta Post, Jakarta, 30 October 2007, Gabriel Thoumi, Detroit, USA, www.thejakartapost.com/news/2007/10/30/tax-revenue-avoided-deforestation-projects.html
- Thoumi & Butler (2009). Carbon credits could be big earner for Indonesia
- Gabriel Thoumi and Rhett Butler, San Francisco, Detroit, 29 July 2007, The Jakarta Post.com, www.rainforestcoalition.org/documents/CarboncreditsabigearnerforIndonesia.pdf
- TNI (2008). RED/D. CO-lonialism of Forests: Photo exhibition, Kampar Peninsula: potential pilot project poster, Transnational Institute, 5 June 2008, www.tni.org/detail_page.phtml?&act_id=18356&menu=11c
- TWN (2008). TWN Bonn News Update, Conclusion of meeting of UNFCCC's implementation body, Meena Raman, 16 June 08, www.twinside.org.sg/bonn.news.htm
- TWN (2008b). Developing Countries ask for a new Financial Architecture, 12 June 2008, Third World Network Info Service on Finance and Development, www.twinside.org.sg/title2/finance/twninfofinance20080601.htm
- Trines (2007). Investment flows and finance schemes in the forestry sector, with particular references to developing countries/ needs, a report for the Secretariat of the UNFCCC, Final Report, corrected version, 24 July 2007, Eveline Trines, http://unfccc.int/files/cooperation_and_support/financial_mechanism/application/pdf/trines.pdf
- Tyndall Centre (2007). Reducing greenhouse Gas Emissions from Deforestation in Developing Countries: Revising the Assumptions, Tyndall Centre for Climate Change, Working Paper 155, December 2007, www.tyndall.ac.uk/publications/working_papers/twp115.pdf
- UN (2008). Overview, UN-REDD Programme Fund, webpage as at 1 October 2008, <http://www.undp.org/mdtf/UN-REDD/overview.shtml>
- UN (2008b). Donor Pledges, Commitments and Deposits, UN-REDD Programme Fund, as at 1 October 2008, http://www.undp.org/mdtf/UN-REDD/pledges_commitments_deposits.shtml
- UN (2008c). UN Collaborative Programme on Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation in Developing Countries (UN-REDD), FAO, UNDP, UNEP, Framework Document, 20 June 2008, <http://www.undp.org/mdtf/UN-REDD/docs/Annex-A-Framework-Documents.pdf>
- UNDP (2008). MDG Carbon Facility, Leveraging carbon finance for sustainable development, UNDP web page as at 15 October 2008, <http://www.undp.org/mdgcarbonfacility/index.html>
- UNEP-WCMC (2007). Protecting the future: carbon, forests, protected areas and local livelihoods. Extended abstract. Prepared by Lauren Coad, Alison Campbell, Sarah Clark, Katharine Bolt, Dilys Roe and Lera Miles for UNEP-WCMC, December 2007, www.unep-wcmc.org/climate/pdf/Coad%20et%20al%202007%20Bali%20summary.pdf
- UNFCCC (2001). Decision 5/CP.9, UNFCCC, http://unfccc.int/files/cooperation_and_support/ldc/application/pdf/13a01p32.pdf
- UNFCCC (2006). FCCC/CP/2006/5/Add.1, <http://unfccc.int/resource/docs/2006/cop12/eng/05a01.pdf>
- UNFCCC (2007). Uniting on Climate, UNFCCC, 2007, http://unfccc.int/resource/docs/publications/unitingonclimate_eng.pdf
- UNFCCC (2007b). Adaptation Fund information webpage, UNFCCC, as at 15 October 2008, http://unfccc.int/cooperation_and_support/financial_mechanism/items/3659.php
- UNFCCC (2007c). Draft decision -/CMP.3, UNFCCC, http://unfccc.int/files/meetings/cop_13/application/pdf/cmp_af.pdf
- UNFCCC (2007d). Views on issues related to further steps under the Convention related to reducing emissions from deforestation in developing countries: approaches to stimulate action, 10 September 2007, FCCC/SBSTA/2007/Misc.14, http://unfccc.int/documentation/documents/advanced_search/items/3594.php?rec=j&preref=600004437
- UNFCCC (2007e). Investment and Financial Flows to Address Climate Change, UNFCCC, 2007, http://unfccc.int/cooperation_and_support/financial_mechanism/items/4053.php
- UNFCCC (2007f). FCCC/SBSTA/2007/MISC.2, UNFCCC, 2 March 2007, <http://unfccc.int/resource/docs/2007/sbsta/eng/misc02.pdf>
- UNFCCC (2008). Reducing emissions from deforestation in developing countries: approaches to stimulate action. Decision 2/CP.13, published in Report of the Conference of the Parties on its thirteenth session, held in Bali from 3 to 15 December 2007, FCCC/CP/2007/6/Add.1, 14 March 2008, www.unisdr.org/eng/risk-reduction/climate-change/docs/Bali-Action-plan.pdf
- UNFCCC (2008b). Emissions Trading, Essential Background, UNFCCC webpage as at 16 October 2008 http://unfccc.int/kyoto_protocol/mechanisms/emissions_trading/items/2731.php
- UNFCCC (2008c). Innovative Financing Mechanisms side event, UNFCCC SB28, 7 June 2008, <http://www.iisd.ca/climate/sb28/enb0ts/7.html>
- UNFCCC (2008d). Financial mechanism for meeting financial commitments under the Convention, submitted by the Philippines on behalf of the G77 and China, in FCCC/AWGLCA/2008/Misc.2/Add.1, 27 August 2008, <http://unfccc.int/resource/docs/2008/awglca3/eng/misc02a01.pdf>
- Wara (2006). Measuring the Clean Development Mechanism's Performance and Potential, Michael Wara, Working Paper 56, Program on Energy and Sustainable Development, Stanford University, http://iisdb.stanford.edu/pubs/21211/Wara_CDM.pdf
- Wara & Victor (2008). A Realistic Policy on International Carbon Offsets, Michael W Wara and David G Victor, Working Paper 74, Program on Energy and Sustainable Development, Stanford University, April 2008, http://iisdb.stanford.edu/pubs/22157/WP74_final_final.pdf
- World Bank (2004). Extractive Industries Review report "Striking a Better Balance", Chapter 2, September 2004, <http://www.ifc.org/eir>
- World Bank (2007). State and Trends of the Carbon Market 2007, World Bank, 2007, <http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/NEWS/0,,contentMDK:21319781~pagePK:64257043~piPK:437376~theSitePK:4607,00.html>
- World Bank (2007b). Global Forest Partnership. A Partnership Proposal in Conservation and Sustainable Use in the World's Forests, Draft World Bank discussion document, July 03, 2007, rev2, <http://www.iedgfpconsultation.org/downloads/GFP-PCN-consv-EN.pdf>
- World Bank (2008). Climate Change FAQs. World Bank web page as at 1 October 2008. <http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/EXTSITETOOLS/0,,contentMDK:20205607~menuPK:435332~pagePK:98400~piPK:98424~theSitePK:95474,00.html>
- World Bank (2008b). Forestry, At a Glance, World Bank webpage as at 10 July 2008, <http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/NEWS/0,,contentMDK:20103458~pagePK:34370~piPK:34424~theSitePK:4607,00.html>
- World Bank (2008c). First Countries Named to Benefit from Forest Carbon Partnership Facility, Press Release No:2009/029/SDN, World Bank, 21 July 2008, <http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/NEWS/0,,contentMDK:21846447~menuPK:34463~pagePK:34370~piPK:34424~theSitePK:4607,00.html>
- World Bank (2008d). FCPF Information Memorandum (English), June 13, 2008, <http://carbonfinance.org/Router.cfm?Page=DocLib&CatalogID=40801>
- World Bank (2008e). Information note, Subject: Forest Carbon Partnership Facility – Next Steps, World Bank, 10 February 2008, http://carbonfinance.org/docs/FCPF_General_Update_02-10-08.pdf
- World Bank (2008f). World Bank Board Approves Climate Investment Funds, World Bank press release No:2009/001/SDN, 1 July 2008, <http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/NEWS/0,,contentMDK:21826304~pagePK:34370~piPK:34424~theSitePK:4607,00.html>
- World Bank (2008g). Strategic Climate Fund, World Bank, 3 June 2008, http://siteresources.worldbank.org/INTCC/Resources/Strategic_Climate_Fund_final.pdf#Strategic_Climate_Fund
- World Bank (2008h). Donor Nations Pledge Over \$6.1 Billion to Climate Investment Funds, Press Release No:2009/092/SDN, World Bank, 26 September, 2008 <http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/NEWS/0,,contentMDK:21916602~menuPK:34463~pagePK:34370~piPK:34424~theSitePK:4607,00.html>

World Bank (2008i). Q and A : Climate Investment Funds, 1 July 2008, World Bank, http://siteresources.worldbank.org/INTCC/Resources/Q&A_CIF_July_1_08.pdf

World Bank (2008j). Towards a Strategic Framework on Climate Change and Development for the World Bank Group, Concept and Issues paper

World Bank, March 2008, [http://siteresources.worldbank.org/DEVCOMMINT/Documentation/21712411/DC2008-0002\(E\)ClimateChange.pdf](http://siteresources.worldbank.org/DEVCOMMINT/Documentation/21712411/DC2008-0002(E)ClimateChange.pdf)

World Bank Carbon Finance Unit (2008). 'About Us' World Bank Carbon Finance Unit web page, as at 10 July 2008, <http://carbonfinance.org/Router.cfm?Page=About&ItemID=1>

WRM (2008). From REDD to HEDD: WRM contribution to the Convention on Climate Change, World Rainforest Movement, August 2008, www.wrm.org.uy/publications/briefings/From_REDD_to_HEDD.pdf

WorldWatch Institute (2008). In Amazon, Money May Grow on Trees After All, by Ben Block, April 14, 2008, <http://www.worldwatch.org/node/5704>

WRI (2001). Understanding the Forest Resources Assessment 2000, Emily Matthews for World Resources Institute, http://archive.wri.org/item_detail.cfm?id=51§ion=newsroom&page=newsrelease_text&z=?

WRI (2005). The Challenges of Pro-Poor PES, World Resources 2005, World Resources Institute, <http://multimedia.wri.org/wr2005/043.htm>

WRI (2007). REDD Flags: what we need to know about the options, Florence Daviet, Hilary McMahon, and Rob Bradley, with Fred Stolle and Smita Nakhoda for

World Resource Institute, December 2007, <http://pdf.wri.org/redd-flags.pdf>

Young (2002). A New Green Order? The World Bank and the Politics of the Global Environment Facility, Zoe Young, Pluto Press, 17 October 2002, ISBN-13: 978-0745315485

Survol de la route qui traverse la réserve d'Iwokrama, Rupunini, Région 9, Guyana. Le projet de goudronner cette route soulève des controverses car il porterait atteinte à la forêt tropicale.



www.foei.org



**Les Amis
de la Terre
International**

Femme et enfant Mayan du Guatemala.

climat &
déboisement

© amis de la terre guatemala

les mythes au sujet du REDD

analyse critique des mécanismes proposés pour réduire les émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement

décembre 2008 | numéro 114



**Les Amis
de la Terre
International**



climat &
déboisement

Récolte durable de bois en Guyana. © simon rawles, les amis de la terre.

les mythes au sujet du REDD

analyse critique des mécanismes proposés pour réduire les émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement

décembre 2008 | **numéro 114**



**Les Amis
de la Terre
International**



climat &
déboisement

© tom picken, amis de la terre

les mythes au sujet du REDD

analyse critique des mécanismes proposés pour réduire les émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement

décembre 2008 | **numéro 114**



**Les Amis
de la Terre
International**